

ANNALES

DE

**l'Académie Royale d'Archéologie**

DE

**BELGIQUE.**

**LXX.**

**6<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME X. — 4<sup>e</sup> LIVRAISON.**

**ANVERS**

**IMPRIMERIE E. SECHELLE, RUE ZIJK, 35**

**1922**

**PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.**

## TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

---

*Texte: La feuille de 16 pages: (1)*

Papier des Annales	20 centimes
"    vélin	30   "
Couverture non imprimée	10   "
"    imprimée	20   "

*Titre et faux-titre:*

Papier des Annales	20 centimes
"    vélin	30   "

<i>Brochage:</i> par feuille	10 centimes
"    Encartage des planches: par planche (sans engagement)	10   "

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.





Pl. 1. — Retable Anversois XVI<sup>e</sup> siècle.



## Un retable anversois du commencement de XVI<sup>e</sup> siècle.

---

S'il n'entre pas dans nos intentions de faire ici l'histoire des ateliers d'Anvers, où s'exécutaient des retables sculptés et peints, il nous semble, cependant, d'un réel intérêt de signaler une œuvre importante de cette provenance, qu'il nous a été donné récemment d'examiner à Paris. Il s'agit d'un retable qui se trouvait, naguère, au Château de Wiedewalle et qui vint en vente à la galerie Georges Petit, en 1921.

L'origine anversoise de ce monument est indiscutable. Chacun des groupes sculptés porte en effet la main ouverte, marque spéciale des imagiers anversois ; et sur l'un des panneaux extérieurs de la caisse contenant les sculptures, se trouve une seconde marque de facture grossière, également usitée chez les imagiers d'Anvers, à savoir le castel accompagné de deux mains, ce qui constitue un emprunt non déguisé aux armes de la ville. Le retable, tel qu'il se présente à nous, constitue un véritable édifice, dans la composition duquel interviennent l'art de l'architecte et celui de ses collaborateurs habituels : le sculpteur et le peintre. Ils travaillent de concert en vue de réaliser un plan minutieusement arrêté ; ils interprètent un programme émanant d'un clerc très docte, comme on le verra bientôt.

On aurait peut-être tort de croire que ces divers concours s'affirment de la même façon, pour l'exécution de chaque retable. Par la force même des choses, il s'établit des types généraux pour l'exécution desquels le peintre et le sculpteur ont tout de même une certaine latitude.

Pas n'est besoin en l'occurrence de recourir à de minutieuses descriptions, puisque les planches reproduisent tous les aspects du retable. Il convient toutefois d'envisager les divers sujets d'après l'ordre chronologique, si l'on désire se rendre compte de l'idée qui a présidé à la rédaction du programme imposé simultanément au sculpteur et au peintre ; car, contrairement à l'opinion qui fut exprimée un jour devant nous, groupes et panneaux sont contemporains. Ils furent en effet exécutés les uns et les autres dans des ateliers distincts, d'après un plan nettement tracé, et ils forment, au point de vue doctrinal, un tout parfaitement homogène, comme cela résulte de la rapide analyse qui suit.

D'abord, il importe d'ouvrir au large le retable pour s'arrêter aux faits les plus saillants de l'ENFANCE DU CHRIST. On remarque, sur le volet dextre, avant la naissance du Sauveur, l'*Annonciation* (1) et la Visitation (2). Dans la partie médiane, les scènes sculptées, disposées de gauche à droite : l'*Adoration des Bergers* (3), la *Circoncision* (4) et l'Adoration des Mages (5). Sur le volet senestre, le Massacre des Innocents (6) et la Fuite en Égypte (7). LA VIE PUBLIQUE DU CHRIST. Refermons les volets. L'un des panneaux du volet dextre est occupé par le *Baptême de Jésus-Christ* (8), et dans le lobe supérieur de l'arcade trilobée, on voit la *Tentation de Jésus dans le désert* (9) : le Sauveur repousse Satan qui lui présente des pierres pour qu'il les transforme en pains et, dans le lobe contigu *Jésus s'entretient avec le Samaritaine* (10). Dans le volet senestre se trouve la Transfiguration (11) et sur

Le panneau contigu la *Guérison de l'aveugle-né* (12) et au second plan, on remarque celui-ci se lavant à la fontaine de Siloë, ainsi que Jésus-Christ le lui avait prescrit. Sur le volet dextre on voit en pendant avec la dernière scène décrite, la *Résurrection de Lazare* (13). Au second plan, on aperçoit Marthe aux pieds de Jésus dont elle implore la pitié pour son frère que la mort vient de lui ravir.

LA PASSION. Ici, il faut débiter par la prédelle. Le panneau central représente la dernière Cène (14) dans laquelle le Christ institue l'Eucharistie : le Sacrifice de la Messe et la Communion.

La Dernière Cène est accompagnée de deux sujets qui constituent les figures du sublime mystère de l'Eucharistie. A droite : la *Rencontre d'Abraham et de Melchisédech* (15) et, à gauche : les Israélites recueillant la manne du désert (16).

Ouvrons de nouveau le retable. On aperçoit dans le lobe supérieur du volet dextre : *Jésus dans le Jardin des Oliviers* (17) ; plus bas le Trahison de Judas (18) et, au premier plan, on remarque Saint Pierre frappant Malchus ; dans le panneau contigu : *Jésus comparaisant devant Pilate* (19) qui se lave les mains comme pour se disculper devant les juifs prévaricateurs.

Les regards se portent ensuite sur les scènes en relief, au second registre de la partie médiane. A dextre, le Portement de Croix (20) et dans la voussure se trouvent deux petits bas-reliefs figuratifs, représentant : celui de dextre Abraham suivi d'Isaac portant le bois destiné au sacrifice (21), celui de senestre, Abraham, arrêté par l'ange (22) au moment où il va immoler son fils. Le *Crucifiement* (23) occupe le centre du retable ; il comprend de fait deux registres. Dans le premier à dextre, se trouve la Pamoison de Notre-Dame qui est assistée de saint Jean et des saintes femmes, et à senestre un groupe de soldats. Au second registre apparaît Jésus sur la croix entre les deux

larrons, et non loin de la croix, Marie-Madeleine agenouillée. Notons aussi livers ] ersonnages entre deux cavaliers : Longin armé de sa lance et un juif qui, par dérision, se met le doigt dans l'œil. Dans la voussure de l'arcade, sont disposés, sur des culs de lampe, quatre petits bas-reliefs, en haut Josué et Caleb emportant la grappe de la Terre promise (24) et Samson avec les portes de la ville de Gaza (25); plus bas *le Veau d'Or* (26) et le *Serpent d'airain* (27). À droite du Crucifiement se trouve le groupe de la *Descente de croix* (28). — Sur les côtés, dans la voussure du compartiment, il y a deux bas-reliefs disposés sur des culs de lampe, ils montrent à droite : Jonas happé par le monstre marin (20) au moment même où il est jeté à la mer par un homme de l'équipage ; à senestre, *Jonas rejeté par le monstre marin* (30). (1).

Retournons pour terminer notre revue au volet dextre. Au second registre nous voyons la *Mise au tombeau* (31) la *Résurrection* (32) et dans le dernier lobe du vol et *l'Apparition de Jésus à sa Mère* (33) à laquelle il se présente avec la croix de la Résurrection.

Après avoir considéré les divers sujets, on doit conclure à la mission divine de Jésus-Christ fait homme pour racheter l'humanité déchue. Après que le baptême lui eût été administré par saint Jean-Baptiste, soudain les cieus s'ouvrirent :

(1) Jonas était regardé comme l'une des figures les plus frappantes de Jésus-Christ. (PETR. CHRYS. *Serm. de Jonæ proph. signo*). Son histoire est fréquemment citée par les SS. Pères comme figurant la Résurrection du Sauveur, puisque le Sauveur s'en était fait lui-même l'Application. Math. XII. 39, 40. *Generatio mala et adultera signum quaesit et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus* cfr. MARTIGNY Dictionnaire des Antiquités chrétiennes. Aussi la représentation de ce personnage était-elle particulièrement familière aux premiers chrétiens.

l'Esprit-Saint descendit visiblement, sous la forme d'une colombe et se reposa sur lui. En même temps une voix du ciel fit entendre ces paroles : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; en lui j'ai mis toutes mes complaisances ».

Cette voix est celle de son Père qui l'a envoyé et qui ratifie dès lors sa mission, et déjà se réalise ainsi l'assurance donnée à Marie par l'archange Gabriel : On l'appellera le Fils du Très-Haut. Jésus-Christ affirme et prouve sa divinité de façons diverses. Il rejette les propositions de Satan et il le confond.

Après avoir révélé à la grande surprise de la Samaritaine les désordres d'une vie privée, il lui fait connaître les merveilles de la grâce. Par la Transfiguration il se révèle à plusieurs de ses disciples, dans tout l'éclat de sa gloire. Par la guérison de l'aveugle-né, la résurrection de Lazare et par sa propre résurrection qu'il avait annoncée à diverses reprises, il démontre sa divinité et sa toute-puissance. En conséquence il attend la libre adhésion de l'homme à sa doctrine.

L'auteur du programme se rattache donc directement à la grande tradition catholique, puisque les apôtres en termes éloquents se réclament du miracle de la Résurrection pour démontrer la divinité de la doctrine qu'ils prêchaient.

Ce polyptique avec les scènes et les figures constitue donc une œuvre apologétique. On y voit démontré, dès avant sa naissance, le rôle du Christ qui, fait homme, grâce à l'union hypostatique, rachètera la descendance d'Adam en mourant sur la croix. Et l'institution de la messe est rappelée par la Cène ; la Messe, le sacrifice propitiatoire par excellence se fera désormais d'une façon non sanglante.

Après avoir fixé la signification du retable sous le rapport de la doctrine, il convient de signaler les caractères qui le distinguent au point de vue de l'histoire de l'art.

Serait-il possible de mettre un nom d'artiste sur les panneaux qui constituent la partie la plus considérable du monument que nous examinons ? Il faut voir dans ces panneaux non la production d'un seul maître, mais plutôt celle d'un atelier. Les auteurs de retables à Anvers visaient à produire beaucoup et dans de bonnes conditions. Il s'agissait, en effet, de répondre à des demandes émanant des Pays-Bas, de France, d'Allemagne, des pays scandinaves où les retables d'Anvers, comme ceux de Bruxelles, jouissaient d'une grande réputation. Si l'on ne tient pas compte de cette circonstance, on s'expose à s'abuser sur le mérite de ces productions où le caractère personnel ne s'accuse pas toujours très nettement. Mais tout en renonçant à les attribuer à tel ou à tel maître déterminé, il nous est permis, cependant, de voir sous quelles influences ces peintures ont vu le jour.

On y démêle par exemple, sans trop de peine, des éléments remontant à une tradition ancienne soumise elle-même à l'action exercée par les estampes d'Albert Dürer, et s'expliquant par un certain contact avec l'art italien. Or, parmi les artistes où s'avèrent ces influences variées, il en est à qui la critique commence à reconnaître un rôle considérable. En l'occurrence nous pensons en particulier non pas tant à Pieter Coeck, élève et collaborateur de Bernard Van Orley, qu'au rayonnement qui se dégage de son œuvre. Ceci soit dit pour prévenir toute confusion. Les débuts de cet artiste se confondent assez facilement avec les productions de son maître, mais sa personnalité finit tout de même par se dégager, grâce à la façon dont ils traitent ses personnages.

Les scènes rendues en ronde bosse, qui constituent par leur ordonnance, les costumes, les attitudes, les mouvements et les jeux de physionomies des personnages, la partie la plus vivante et aussi la plus attrayante du retable, est aussi la plus

conforme au génie de nos anciens artistes. Cette supériorité, les diverses compositions la doivent d'abord à ce qu'elles n'ont rien d'artificiel ni d'électrique, et qu'elles représentent la phase d'évolution dont le principe remonte à Roger de la Pasture. On sait que les conceptions de l'artiste tournaisien furent interprétées maintes fois par les imagiers bruxellois. Aussi longtemps que l'influence du maître se maintint, les productions pour être pathétiques avaient cependant le sentiment de la mesure. Ces interprétations furent peu à peu considérées comme trop faibles, ou si l'on préfère, trop moléres... Des exagérations on passe vite à de réels excès. Aussi n'est-il pas rare dans les retables anversois, de rencontrer des images agitées et grimaçantes qui tiennent de la charge. Il y eut cependant un arrêt. Fut-ce l'effet de la lassitude ou le lézard de réagir? Ne faut-il pas plutôt en chercher la cause dans l'apparition de la Renaissance? Les ateliers, comme les artistes, se ressentent de cet esprit nouveau. On constate dans leurs œuvres plus de modération, et une recherche de style qui se traduit par des effets heureux.

N'oublions pas de dire quelques mots de la polychromie. Chez les imagiers le décor remplissait un rôle dont on n'a pas toujours compris le caractère. Il complétait, en effet, le travail du ciseau au moyen de l'apprêt, de la polychromie et surtout de la dorure. Dans le monument que nous étudions, si remarquable au point de vue plastique, on ne voit aucune des lacunes que l'on constate trop souvent dans les retables de l'école d'Anvers. En revanche, la dorure a dû être réparée en maints endroits et l'opération ne s'est pas toujours effectuée avec tous les raffinements que l'on rencontre chez les anciens imagiers. A tout prendre, ce n'est pas encore le plus mauvais genre de restauration qui existe, surtout lorsqu'il s'agit des productions de l'école d'Anvers où le pinceau complète le travail du

ciseau. A cet égard, pendant de longues années, antiquaires et collectionneurs, cédant à une étrange aberration, dépouillaient totalement les figures ou les groupes de leur décor, chaque fois que la polychromie ou la dorure avait été plus ou moins atteinte. Aujourd'hui que le sentiment d'art est plus éclairé, on traite l'œuvre comme un document dont on écarte, autant que faire se peut, toute cause de détérioration, mais on se garde surtout de toute restauration indiscrète.

Nous avons réservé intentionnellement pour la fin de cette étude une inscription qui se trouve sur le support du retable. En voici la transcription intégrale :

*Faict par ordre // de noble et puissante // dame Mada<sup>e</sup>  
Jehanne // de Vienne da<sup>e</sup> de // Gevry et de // Pagny //  
femme de noble et // puissant seigneur // Messire Jehan de //  
Longwy, seigneur // des dits lieux // laquelle trespassa le //  
VII<sup>e</sup> jour de Sept<sup>e</sup> l'an MCCCCLXXII // Dieu aict leur âme //  
Amen.*

Quelle peut être la valeur de ce texte ? Au point de vue historique elle est absolument nulle. Si nous l'avons transcrite, c'est uniquement par acquit de conscience. Que les personnages dont il est question aient existé, qu'importe ? L'anachronisme subsiste tout de même. Il est positif que le retable n'existait pas à la date indiquée ci-dessus, puisqu'il est établi que le monument appartient franchement à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Si le propriétaire du retable avait été mieux au fait de l'histoire de l'art du costume et de l'architecture, il n'eût pas songé à la faire apposer sur le support ou même à en tolérer l'existence. Tout porte donc à croire que cette incscription, en caractères gothiques, est erronée et ne doit pas remonter bien loin dans le passé. Elle appartient, à n'en pas douter au XIX<sup>e</sup> siècle ; elle doit dater de l'époque où le





Pl. II. — Retable Anversois XVI<sup>e</sup> siècle. — Volet dextre



Retable Anverso XVI<sup>e</sup> siècle. — Volet senestre.





Pl. III. — Retable Anversois XVI<sup>e</sup> siècle.



style troubadour, fruit du romantisme, comptait pas mal de partisans. D'ailleurs si le retable avait été exécuté tout spécialement pour un personnage appartenant à la noblesse ou revêtu d'une dignité considérable, des armoiries ou des inscriptions eussent probablement rappelé son souvenir. Il convient, toutefois, de reconnaître, qu'à part quelques exceptions, les indications de ce genre sont loin d'être fréquentes dans les retables de l'école brabançonne. Désormais lorsqu'on parlera du retable provenant du château de Widewalle, on pourra se dispenser de s'occuper de cette inscription fantaisiste dont l'auteur tirait, sans doute, vanité. Naguère, on ne savait pas toujours se priver du plaisir d'ajouter au monument déjà plein d'attrait par lui-même, telle histoire ou telle légende que la critique est bien obligée d'écarter sans hésitation. Trois retables anversois, celui d'Op. Itter (Limbourg) et ceux d'Oplinter et de Piétrain conservés aux musées royaux du Cinquantenaire, ont des liens manifestes de parenté avec celui de Paris ; mais ce dernier leur reste même quand supérieur pour la sculpture.

Le grand mérite du retable que nous publions, réside dans le fait qu'il offre, tant pour les groupes que pour les panneaux, un ensemble complet, un monument type où les divers éléments et surtout les sculptures se recommandent à notre attention par leur style et leur facture nerveuse : et, en dépit de quelques détériorations à la polychromie, nous donnent l'idée la plus juste de l'habileté des imagiers anversois de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, même lorsqu'ils travaillaient pour l'exportation sur une vaste échelle.

JOS. DESTRÉE.

# La Confrérie des Romanistes

---

## INTRODUCTION

---

C'est en 1572, que fut érigée en notre ville une association, dont les membres devaient être exclusivement recrutés parmi les anversois qui avaient fait le voyage de Rome, et y avaient visité les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul.

Il existait à cette époque un groupe très important de peintres, que les historiens de l'art désignent sous le nom de *Romanistes*. C'étaient ces artistes qui, attirés par le renom des maîtres de la Renaissance italienne, avaient passé les Alpes et s'étaient attardés dans les principaux centres artistiques de la péninsule, mais surtout à Rome. Ce séjour à l'étranger, dit un historien, désorganisa la riche palette flamande; fit perdre à nos artistes les qualités qui les distinguaient sans leur transmettre celles qui leur manquaient; leur école ne donna à l'art aucune œuvre frappante, elle ne laissa que de documents curieux pour l'histoire (1).

(1) A.—J. WALTERS. *La peinture flamande*, Paris, A. Quantin (1883), p. 10.

Les principaux représentants du groupe des *Romanistes* furent à Anvers, Jean Gossaert qui, en 1508, partit le premier ; François Floris (vers 1516-1570) ; Martin de Vos (1532-1603), les trois Francken, Jérôme (1540-1610), François (1542-1616), Ambroise (1544-1618), Wenceslas Coberger (vers 1557-1635) et Otto Vénius (1558-1629).

Comme, au dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, il était encore strictement de mode dans le monde des artistes, de se rendre en Italie, il se conçoit aisément que la nouvelle association ait trouvé, dans ce milieu, des membres ayant visité la résidence des pontifes romains. La présence de quelques peintres dans ses rangs et le fait insuffisamment élucidé que cette association reçut le nom de « Confrérie des Romanistes » sont cause, croyons-nous, que les historiens de l'art l'ont mise en relation directe avec l'esprit exclusif qui régentait les adeptes de l'italianisme ; qu'ils nous l'ont présentée comme un groupement artistique ayant exercé, du moins durant la première période de son existence, une influence délétère sur le talent natif et les heureuses aptitudes raciques des artistes de nos provinces.

Les choses étant présentées sous cet angle, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il soit devenu d'une croyance quasi-générale, que la confrérie des Romanistes n'était rien moins qu'un groupement d'artistes-peintres ayant séjourné dans la patrie des Raphaël et des Michel-Ange, et qui se forma dans le but de se séparer ostensiblement de leurs collègues restés sédentaires, et de faire prédominer les principes de leur école.

Rombouts et Van Lérius, dans les nombreuses et intéressantes notes dont ils enrichirent les *Liggeren* de la confrérie de St-Luc, publiés par leurs soins de 1864 à 1872, ne manquent jamais, le cas échéant, de signaler la qualité de membre de la confrérie des Romanistes, des artistes dont ils trouvèrent les noms dans les registres de l'ancienne gilde. Van Lérius, dans

les notices biographiques, généralement fort circonstanciées, qu'il consacra aux artistes représentés au Musée d'Anvers, agit de même dans les diverses éditions du catalogue de ces collections.

Mais ces auteurs se bornent à ces simples indications et fort prudemment évitent de se prononcer au sujet du but, de l'esprit et des tendances de la confrérie des Romanistes. Cette sage réserve n'a pas été observée par feu l'archiviste communal anversois, Fr.-Jos. Van den Branden, dans son travail bien connu, la *Geschiedenis der Antwerpsche Schildersschool*, qui parut en 1883.

Cet auteur, après avoir justement déploré l'influence néfaste qu'exerça sur nos artistes locaux la vue des œuvres de leurs confrères d'au delà les Alpes, après avoir formellement condamné les exigences de plus en plus tyranniques de la mode d'aller puiser à des sources étrangères des principes qui altéraient si profondément les caractères distinctifs de l'école nationale, cet auteur ajoute, que les choses furent poussées si loin, que les artistes anversois qui avaient visité la ville éternelle tentèrent de se séparer des autres, de se liguier, de se constituer en une sorte de caste, *en dus een slag van kaste te maken*. Ils y réussirent en partie, continue-t-il, en érigeant, en 1572, la confrérie des Romanistes, dont ne feraient partie que ceux qui pouvaient prouver leur passage à Rome. Cette association antipatriotique ou antinationale, *onvaderlundsche* dit l'auteur, eut pour premier doyen un certain Elias de Bie, et se plaça sous la protection des apôtres saints Pierre et Paul ; elle obtint un autel dans la chapelle du St. Sacrement à la cathédrale, où elle fit célébrer annuellement des offices religieux, à l'issue desquels on se réunissait à une table plantureusement garnie (1).

(1) *Op cit.* pp 227-228.

Il est vrai que Van den Branden, jusqu'ici, ne précise pas la profession des membres de ce groupement : il entend cependant bien désigner des peintres, puisqu'il termine sa diatribe in lignée, en disant, qu'il y a lieu de remarquer que le nom d'aucun des membres qui firent partie de la confrérie, durant les vingt-cinq premières années de son existence, n'a été retrouvé sur aucune œuvre artistique méritante. Nous pouvons donc bien conclure des propos si catégoriquement exprimés par lui, que la confrérie des Romanistes fut fondée dans un but artistique nettement défini, et, en conséquence, nous ne saurions critiquer ceux qui, forts de son autorité, ont cru, dans la suite, devoir suivre le même sillon. Ajoutons cependant ici, que feu Max Rooses, qui avait déjà publié en 1879, une histoire de l'école anversoise de peinture, ne s'était aucunement attardé à l'endroit de cette confrérie, et que Génard, en 1883, dans son travail *Anvers à travers les âges*, fait simplement mention de son existence, ajoutant que, ayant consulté les archives de cette association, il en publiera sous peu l'histoire complète, projet qu'il n'a pas mis à exécution (1).

Nous avons eu, à notre tour, communication des deux importants registres que la confrérie des Romanistes nous a légués, et qui font partie des archives de l'église St-Georges en notre ville (2), et quel ne fut notre étonnement, après un premier et rapide examen de la liste de ses membres, de n'y voir figurer qu'un nombre infime de peintres ! Cette première et déjà très déconcertante constatation nous engagea vivement à poursuivre nos recherches, ce qui, hâtons-nous de le dire, nous convainquit bientôt que l'aspect sous lequel on avait

(1) ● *p cit.*, tome II, p. 590.

(2) Nous remercions vivement M. le curé et les membres du conseil de fabrique, de ce qu'ils ont bien voulu les mettre à notre disposition.

présenté jusqu'ici la confrérie en cause, n'était fondé sur aucune sérieuse donnée, sur aucun fait dûment établi.

La confrérie des Romanistes n'est rien plus qu'une association pieuse, ayant pour principal objectif de solenniser d'une façon spéciale la fête des saints apôtres Pierre et Paul, et en ordre secondaire, de procurer à ses membres une occasion de se rencontrer annuellement en une réunion intime, au cours de laquelle on se rappellerait ses impressions de voyage. C'était à peu de choses près, une confrérie semblable à celle des Loretains, qui fut érigée ici en 1703, et qui recrutait ses membres parmi ceux qui avaient fait le pèlerinage de Lorette (1).

Ce fut surtout dans les rangs du haut clergé local, dans les milieux aristocratiques et dans la classe de la haute bourgeoisie que la confrérie trouva le plus grand nombre d'adhérents ; elle en rencontra également beaucoup parmi les membres de la magistrature locale et dans le monde des hauts fonctionnaires communaux. Certes, elle recueillit aussi des peintres, mais, comme nous le disions plus haut, leur nombre fut peu important. C'est ainsi que, durant le premier quart de siècle de son existence, elle ne recruta aucun artiste, si ce n'est l'onfèvre-céleste de renom, Arthur de Rasières, ce qui explique parfaitement que Van den Branden n'ait trouvé aucune œuvre picturale marquante de cette première série de soi-disant *Romanistes*.

Le premier peintre qui entra dans la confrérie, en 1597, fut Otto Vénius ; il occupe le cinquante-troisième rang dans la liste des membres. Les historiens de l'art sont d'accord pour considérer cet artiste comme le dernier représentant de la série des peintres baptisés sous le nom de *Romanistes*. Il fut

(1) P. VISSCHERS, *St-Juliaens gasthuis te Antwerpen*, Anvers, 1853, p. 54.

suivi par Jean Breughel en 1599, Henri van Balen en 1605, P.-P. Rubens en 1609, Sébastien Vranckx et Abraham Janssens en 1610, François Snyders en 1619, Gérard Zegers en 1631, Jean van den Hoeck en 1648, et Jean Fyt en 1650, tous maîtres qui ne sont plus rangés dans la catégorie spéciale des Italianisants (1).

Comment expliquer que la présence d'un seul *Romaniste* authentique dans les rangs des membres de la confrérie, ait donné lieu à la dénomination sous laquelle elle est parvenue jusqu'à nous ? Probablement que cette épithète s'est étendue dans la suite à quiconque avait visité la capitale de la catholicité. En tout cas, il y a lieu de remarquer que de 1572 à 1681, c'est-à-dire durant la première période de son existence, on ne rencontre jamais dans les écrits de la confrérie le vocable de *Romanistes*. Ce n'est qu'en 1716, année de sa reconstitution — elle avait cessé de vivre durant 35 ans — que l'on emploie ce terme pour la première fois. Observons bien, qu'en cette année, il n'existait plus qu'un seul membre de la confrérie primitive, que nous avons donc à faire avec des nouveaux venus sans doute peu au courant du régime intérieur de l'ancienne association. Au reste, dans la suite, il n'en est plus fait usage que deux fois, soit en 1722 et 1794.

Dans l'acte par lequel l'édilité communale reconnaît, en 1592, l'existence de l'association et approuve ses statuts, il n'est question que de *gulde, confraterniteyt, broederschap* ou *collegie van St. Peeter en de St. Pauwels* et c'est des mêmes termes qu'usent toujours les rédacteurs des comptes ou des rapports annuels.

En dehors des écrits de la confrérie nous rencontrons

(1) En 1716, lors de la reconstitution de la confrérie sur des bases *purement* religieuses, on enrôla encore les peintres Jean-Pierre van Bredael et Abraham Godyn. Ce furent là les derniers artistes admis.

cependant la dénomination de *Romanistes* dans le décompte de la succession de Rubens, document daté du 9 décembre 1645, soit donc 53 ans après sa fondation. Mais le testament du grand artiste n'ayant pas encore été retrouvé, on se saurait prétendre que dans la rédaction de ses ultimes volontés, il ait désigné en ces termes l'association dont il faisait partie et qu'il entendait privilégier (1).

Cet exposé préliminaire démontre amplement, croyons-nous, qu'il y a lieu de publier ce que les documents authentiques nous apprennent quant au passé d'une association présentée, jusqu'ici, sous un aspect si peu conforme à la réalité. C'est ce que nous nous proposons de faire dans la mesure de nos faibles moyens. Nous débiterons par un coup d'œil sur les archives de la défunte confrérie ; nous analyserons ensuite son acte constitutif et son règlement et, successivement, nous traiterons de ses offices religieux, de ses réunions intimes ou dinatoires, si l'on préfère ce mot, et des objets d'art qu'elle acquit au cours de son existence et, en particulier, des deux panneaux peints que Rubens lui offrit. Enfin, nous communiquerons la liste de ses membres, avec quelques indispensables notes biographiques, toutes basées sur les indications fournies par les archives de l'institution.

Nous nous abstiendrons de formuler une conclusion finale, celle-ci n'ayant plus aucune utilité, puisque nous venons d'exposer suffisamment comment nous envisageons la fameuse confrérie dite des Romanistes.

---

(1) *Staetmasse ende Rekeninghe van alle ende jegelijcke de goeden... compe-  
teerende den sterfhuyse van wijlen heer Pietro Paulo Rubens.* — Bulletin des  
Archives etc., tome II, pp. 122 et 162.

I.

LES ARCHIVES.

—

La confrérie des Romanistes fut, comme nous l'avons déjà dit, érigée en 1572. Toutefois ce ne fut que quatre ans plus tard qu'elle se procura un registre destiné à l'inscription des noms de ses membres et à la transcription de ses statuts, ordonnances et privilèges. Les feuillets de ce volume étaient de vélin ; il coûta 7 florins et 2 sous (1).

Ce registre existe encore, mais plus dans son état primitif.

En 1703, l'évêque d'Anvers, Reginald Cools, érigea dans les principales paroisses de la ville, notamment à Saint-Georges, une confrérie dite de la Doctrine chrétienne (*Christelijke Leering*) sous l'invocation de saint Joseph et des saints apôtres Pierre et Paul. Celle des Romanistes se trouvait suspendue depuis 1682. La nouvelle institution devant elle aussi avoir un registre destiné à recevoir les noms de ses membres, s'empara de celui des Romanistes et le remania de fond en comble. Une partie des feuillets de vélin fut enlevée, mais à la partie restante on ajouta environ deux cents feuillets en papier ordinaire. Le tout fut relié à nouveau dans l'ancienne couverture.

Cette opération a été faite avec beaucoup de soins. Les anciens plats furent conservés et fort habilement ajustés au nouveau dos. En outre, il furent encadrés d'une bordure et munis de deux fermoirs, le tout en argent. Cette argenterie fait malheureusement, en certains endroits, trop fortement saillie, de façon à couvrir en partie la belle décoration du cuir. Celle-ci se compose d'un cartouche central avec double

(1) »It is betaelt voor tperckement, bereyden, linieren ende binden vanden  
» boeck daer inne de namen vande guldebroeders en de statuten, ordonn. ende  
» privilegien sullen geschreven worden. VIJ gul. IJ st. •

bordure, celle de l'extérieur portant les mots LIBER CONFRA-  
TERNITATIS SANCTORUM PETRI ET PAULI. Au milieu du cartouche,  
les lettres posées en bandes, on lit l'inscription ROM: ANT.  
abréviation de deux mots que l'on peut interpréter de diver-  
ses façons. Le même décor, sauf l'inscription de la bordure  
extérieure, se répète sur le plat opposé ; dans le cartouche  
central toutefois se trouve la date 1576. Toute cette décoration,  
de la plus belle Renaissance, est rehaussée d'or, et se trouve  
dans un état de parfaite conservation.

Dans la partie nouvelle furent dessinées les armoiries de  
l'évêque fondateur et celles de ses successeurs, Mgr. de Nelis  
compris ; ensuite y furent inscrits les noms des membres du  
clergé de St-Georges de 1703 à 1797, et ceux des membres  
laïcs faisant partie de la magistrature annuelle. La dernière  
inscription date de 1882.

Mais c'est la partie ancienne qui doit seule nous retenir.

Elle se compose de 25 feuillets de 0 m. 30 de hauteur sur  
0 m. 19 de largeur ; le vélin, sauf celui des deux derniers  
feuillets, est d'excellente qualité.

Sur le recto du premier feuillet, au bas de la page, un mem-  
bre de la confrérie, *M<sup>r</sup> Guilielmus de Campo*, a cru devoir  
transcrire un quatrain français destiné sans doute à servir de  
règle de vie à ses honorables collègues :

Fuy orgueil, luxure, aussi avarice,  
Ayme Dieu, et garde justice,  
De trop hault estat ne te chaille,  
Car le plus hault, ne vault pas une maille.

Au verso du même feuillet on voit les armoiries en couleurs  
du pape Clément VIII, d'azur à une bande bretessée d'or  
accompagnée à d'extre et à sénestre de trois étoiles à six raies  
du même. Ces armoiries et leurs accessoires sont très médio-  
crement exécutés.

Le feuillet suivant est consacré au titre du volume, ou plus exactement, à une introduction à la matière qui va suivre. C'est un texte latin, réparti en douze lignes, et dessiné en petits caractères romains de belle allure. Il est précédé d'un très élégant cartouche en forme de cuir découpé, dessiné en couleurs et à fond brun-rouge. Les deux premiers mots du texte, *Ad Perpetuam*, sont en or dans un encadrement rectiligne et sur fond bleu ; la lettre initiale A, plus grande que les autres, est entourée d'arabesques et de fleurs. Cette enluminure, en style Renaissance, est fort belle.

Voici la teneur de cette introduction :

D. O. M.

AD PERPETVAM

DEI, GLORIAM, ET SANCTORUM APOSTOLORUM, PETRI ET PAULI  
COMMEMORATIONE AB INFRASCRIP̄TIS DOMINIS PROBIQ̄ : VIRIS  
VNANIMITER, ET SUMMA CUM DEUOTIONE INSTITUTUM EST HOC  
PRÆSENS ET LAUDABILE COLLEGIUM, QUOD CONFRATERNITATĒ  
SANCTORUM PETRI ET PAULI, QUORUM RELIQUIAS ROMÆ SINGULI  
VISITAUERE NUNCUPARUNT. QUO ITAQUE A POSTERIS QUOQ̄ : OR-  
SERUETUR. INFRASCRIP̄TI SEQUĒTIA STATUERŪT.

Les quatorze feuillets suivants ont servi à la transcription l'un traduction italienne et du texte original flamand de l'acte d'institution et de l'approbation des statuts délivré le 26 juin 1592, par le magistrat d'Anvers, et à un document de même nature signé le 28 Juin 1593, par Livinus Torrentius, évêque. C'est un travail de calligraphie particulièrement soigné.

Huit autres feuillets portent les noms des membres de la confrérie, ceux des premières années dessinés en petits caractères romains. Cette nomenclature a pour titre :

NOMINA

CONFRATRUM COLLEGIJ ROMANORUM APUD ANTWERPIENSES.

Le mot *Nomina* est en or avec lettrine initiale délicatement ornée dans un encadrement rectangulaire et sur fond bleu.

Il est fort probable que toute cette enluminure est l'œuvre de Mr Gaspar de Crayer (le peintre ?) auquel on paya en 1602, une somme de 5 florins, pour solde de ce qui lui restait dû pour la transcription de l'acte constitutif de la confrérie dans son nouveau registre (1). En 1593, on avait également décaissé une somme identique à un personnage non dénommé pour la transcription de l'acte délivré par l'évêque d'Anvers et une autre pièce insuffisamment déterminée (2).

Le dernier feuillet de vélin est couvert d'un dessin, un lavis à l'encre de chine noire, représentant saint Joseph et l'enfant Jésus. Cette composition se rapporte évidemment à la confrérie de la Doctrine chrétienne.

Les Romanistes nous ont également légué un livre aux compes datant de 1593. Il est débroché ; les feuilles restées en blanc semblent en avoir été violemment détachées ; la couverture est encore dans son état primitif : un plein veau orné d'un fort joli médaillon et d'un filet d'encadrement rehaussés d'or.

Cet in-folio contient les comptes plus ou moins détaillés de 1574 à 1596. De 1597 à 1681, on n'y retrouve annuellement qu'une

(1) » Item vyff Rensguldens betaelt aen Mr Gaspar de Crayer, voor soo vele  
• hy alnoch ten achteren is geweest aende confraterniteyt voor tschryven  
• vande institutie der selver, alsoo den selven mette oude deken daer voor  
• veracordeert is geweest ende noyt betaelt en is geworden 5 R<sup>s</sup>.

(2) » Item voor het schryven vande duytsche orlonnancie ende vande  
approbatie *Rever. D. Episcopi Lævini Torrentij* in den boeck vande Gulde  
V gul. »

sorte de procès-verbal ou de compte rendu rédigé par le doyen en fonction, où il déclare qu'il a soigné pour l'exonération des services religieux et pour l'organisation du repas ; qu'il a perçu toutes les cotisations ; que le total de ces recettes n'a pas été suffisant pour couvrir les frais ; mais, que prenant à son compte le déficit, il estime superflu d'entrer dans les plus amples détails. Il signale ensuite les décès survenus durant son décanat et annote finalement les noms des membres nouvellement admis. De 1716, année où la confrérie fut reconstituée, à 1740, le doyen en fonction, appelé maintenant consul, se contente, comme ses devanciers, d'un simple compte rendu annuel. De 1741 à 1785, les comptes redeviennent détaillés.

En dehors de ces deux registres, il n'existe, en fait de pièces détachées, que quatre feuillets de vélin provenant du volume décrit en premier lieu. On y déchiffre la copie d'une concession d'indulgences émanant du pape Clément VIII, et datant de 1599, ainsi qu'une version flamande et une version française du même document pontifical. Malheureusement aucun des trois textes n'est complet.

Il nous faut mentionner encore, mois à simple titre de renseignement, que la confrérie, d'après un inventaire datant de l'année 1600, possédait à cette époque *een marcyser*, c'est-à-dire un fer à marquer, dont nous n'avons pu découvrir l'usage. Peut-être servait-il à la frappe le jetons de présence aux offices religieux, soit pour les membres, soit pour les musiciens ou les chœurs. Le renseignement, en tout cas, a sa valeur pour une identification éventuelle de pièces de ce genre encore indéterminées ou à découvrir.

Ces archives, nous en convenons, ne sont pas très importantes ; cependant elles suffisent largement pour nous permettre de jeter un long et profond regard dans le passé de l'aristocratique collège des Romanistes anversois.

II.

LES STATUTS.

—

La confrérie dite des Romanistes fut officiellement reconnue et ses statuts approuvés de même par l'écoutète et le magtstrat d'Anvers le 26 juin 1592. L'acte original est perdu, mais nous en trouvons une copie authentiquée le 24 novembre 1595, par Jean Kieffel, secrétaire de la ville (1).

Le préambule de ce document est particulièrement intéressant. Il nous apprend qu'en 1572, il avait été fondée en notre ville une confrérie, *zekere broederschap oft collegie*, composée uniquement de personnes ayant visité le chef-lieu de la chrétienté ; que cette association avait fait annuellement célébrer une messe solennelle, le jour des saints Pierre et Paul, à la cathédrale, à l'autel de la chapelle du St Sacrement ; qu'elle s'était dissoute lorsque l'exercice de la religion catholique avait été défendu à Anvers ; qu'elle s'était sérieusement reconstituée en 1589 ; finalement, que les membres actuels, pour affermir leur institution, désiraient vivement la reconnaissance officielle de celle-ci et l'approbation de son règlement.

Le même préambule nous informe ensuite qu'une confrérie de ce genre n'était pas une nouveauté, qu'une autre plus ancienne avait existé en l'église St-Georges, où elle avait disposé d'une chapelle particulière ; que même elle avait organisé chaque année une procession, le dimanche suivant la fête des saints apôtres Pierre et Paul, mais qui, en présence de

(1) Nous le publions ci-après en son entier à titre d'annexe.

la multiplicité de ces cortèges religieux, avait été incorporée dans la procession paroissiale annuelle, *ommeyanck*, de St-Georges ; enfin que cette confrérie dissoute lors des troubles religieux ne s'était plus relevée.

Mais venons en aux dispositions statutaires qui devaient régenter la nouvelle institution et auxquelles le magistrat daigna accorder sa haute approbation et qui de ce fait obtinrent force de loi.

I. Ne peuvent faire partie de la confrérie que ceux qui auront fait le voyage de Rome et y auront visité — on veut dire sans doute *révéré* — les reliques des saints Apôtres, ce dont ils doivent pouvoir administrer la preuve au doyen de l'institution.

II. Le nombre des membres ne pourra excéder le chiffre de 25.

III. Tout nouveau membre versera un droit d'entrée de 3 florins au profit de la confrérie, plus 1 florin au profit du bedeau ou messager.

IV. Chaque année il sera célébrée à la cathédrale, à l'autel de la chapelle du St Sacrement, une messe solennelle en l'honneur des saints Pierre et Paul. Tous les membres y assisteront et prendront part à l'offrande, sous peine d'une amende de 10 sous, sauf en cas d'empêchement légal.

V. Annuellement il sera également célébrée, le lendemain du jour de la fête, une messe de requiem à l'intention des confrères défunts ; l'assistance à cet office est obligatoire dans les mêmes conditions.

VI. En cas de décès d'un membre, tous les confrères assisteront en corps à ses funérailles ; une amende de 6 sous atteindra les absents. L'assistance à une messe de requiem ordonnée par la confrérie est facultative.

VII. La dette mortuaire est fixée à 3 florins ; une somme identique est due par le membre qui désirerait quitter la con-

frérie. Le doyen a le droit, s'il le juge opportun, de diminuer l'import de cette cotisation.

VIII. Le membre qui se refuserait à observer les statuts, celui qui ne s'accorderait pas avec ses confrères et celui qui serait jugé indigne, ce membre peut être obligé de quitter la confrérie sur avis du doyen et de la majorité des confrères. Il est également redevable de la dette mortuaire fixée ci-haut.

IX. Toutes les années, au jour de la fête patronale, les confrères prendront part à un repas qui sera organisé par le doyen. L'écot est fixé à 3 florins, que l'on y assiste ou non, et à 30 sous en cas d'empêchement reconnu fondé. Si la dépense totale occasionnée par ce repas dépasse le montant des cotisations ce sera au doyen à couvrir le déficit. Un étranger y est admis avec l'agrément du doyen, mais à condition qu'il ait également séjourné à Rome.

X. Annuellement, au cours de ce repas, il sera procédé à l'élection d'un nouveau doyen. Cette élection se fera au moyen de bulletins et à la majorité absolue ; en cas de parité de voix, le suffrage du doyen comptera pour double. C'est avant le dessert, *voor het opdienen vand. keese off fruyt*, que l'on remplira cette formalité.

XI. Le nouveau doyen sera immédiatement installé ; il se choisira au même moment un conseiller et sera responsable durant son décanat de la bonne garde de tous les documents et autres objets appartenant à l'institution.

XII. Tout désaccord entre les membres ou tout autre litige sera tranché par le doyen qui aura, en outre, le droit d'infliger une amende de 3 florins à la partie en défaut ; celle-ci a droit d'appel auprès du collège des bourgmestres et échevins et les frais de cette action incombent au perdant.

XIII. La cotisation annuelle est fixée à 10 sous.

XIV. Le lendemain de la fête patronale, à l'issue de la

messe de requiem, le doyen se rendra au local où le repas a été servi, aux fins d'en régler la note. D'autres membres peuvent également s'y trouver, mais toute dépense fait à cette occasion sera supportée par eux.

XV. Toute autre réunion est interdite, sauf en cas de nécessité à déterminer par le doyen.

Ce règlement, on s'en sera déjà aperçu, ne contient aucune disposition exigeant des membres la qualité d'artiste, ni même celle de bourgeois d'Anvers. On n'y retrouve aucune stipulation dont on pourrait inférer directement ou indirectement qu'elle avait une prétention quelconque en matière d'art. Solemniser la fête de ces patrons et se rencontrer annuellement en une amicale réunion c'était bien là, nous le répétons volontiers, l'unique but que s'étaient proposé les fondateurs de l'institution.

Ce règlement resta en vigueur durant toute la première période d'existence de la confrérie, c'est-à-dire jusqu'en 1681. Pour autant que les écrits permettent de le constater, nous croyons qu'il fut toujours appliqué, sauf en ce qui concerne l'endroit et le jour où devait être organisée la réunion dinatoire, et la perception de l'écot et des amendes, qui fut négligée, intentionnellement ou non, par maints doyens, sans doute particulièrement fortunés. Il n'y fut apporté qu'une modification dûment enregistrée ; elle se rapporte aux services religieux annuels dont nous allons nous occuper au chapitre suivant.

---

III.

LES SERVICES RELIGIEUX

C'était au maître-autel de Notre-Dame, que la confrérie, à partir de 1572, fit célébrer ses offices religieux. Ceux-ci furent suspendus en 1579, à la suite des troubles qui agitaient notre ville, de la persécution du culte catholique par les réformés et du départ du plus grand nombre des confrères. On ne possède que peu de renseignements en rapport avec les services de cette période septennale (1).

La confrérie reconstituée en 1589, reprit ses services en la même année et se choisit à cet effet l'autel de la chapelle du St Sacrement en la même église. Pouvons-nous voir un rapport entre ce choix et le fait que les deux personnages qui, en la même année, furent admis comme nouveaux maîtres de cette antique institution, furent tout juste Elias de Bie, le réorganisateur de la confrérie et Guillaume de Campo, l'auteur du fameux quatrain reproduit ci-haut ? C'est donc à tort que Van den Branden rapporte que les Romanistes obtinrent un autel particulier dans cette partie de la vaste basilique mariale anversoise.

La messe chantée annuelle prescrite par les statuts avait lieu en toute solennité. La veille et le jour même jeux de carillon et sonneries de *Carolus*, le gros bourdon de la cathédrale. L'autel recevait ses meilleurs atours, des tapisseries de valeur étaient étendues de-ci de-là et partout de la verdure et des fleurs. On orna même, en certaines années, le chef des statues des saints Pierre et Paul qui décoraient l'autel, d'un

(1) „Item is te wetene dat inden jare XV<sup>e</sup>LXXIX deur d'ongelegentheyte des tyts, stillestandt van d'exercitie vande Catholicke religie ende vertreck vanden meestendeele vanden Guldenbroeders nyet en is ontfanghen noch uytgegeven. „

gracieux chapel de roses fraîches. La partie musicale était particulièrement soignée. A cet effet, on requérait les services d'une douzaine de chantres attachés à l'église, et d'un demi douzaine de musiciens de la ville. Ceux-ci, en 1592, étaient dirigés par maître *Michiel Frans*, et en 1593, par maître *Artus*, sans doute des sommités musicales de l'époque (1).

Jusqu'en 1610, on se borna à la célébration de cette messe annuelle. En cette année, il fut résolu que dorénavant on ferait également célébrer le même jour et avec la même pompe un salut en l'honneur du Saint Sacrement. Une autre décision est digne de remarque en ce qu'elle démontre d'une façon toute particulière que la confrérie avait un but religieux bien déterminé. Ainsi il fut décidé qu'à l'avenir, tous les confrères, au cours de la messe, s'approcheraient de la Sainte Table, et détail qui intéressera certes les fervents de la liturgie, que cette communion aurait lieu immédiatement après celle du prêtre-officiant. C'est sous le décanat de *Corneille Schut*, non le peintre, mais l'amateur d'art mentionné si souvent dans les annales artistiques de notre cité, que furent prises ces très dévotieuses résolutions (2).

Les offices religieux des Romanistes eurent lieu, pour la dernière fois, à Notre-Dame, en 1680. La confrérie, depuis un certain temps déjà, voyait baisser le nombre de ses adhérents et on ne parvenait pas à combler les vides. Ensuite, on avait toutes les peines du monde à trouver le confrère prêt à assumer la charge de doyen. La cause essentielle de cette fâcheuse

(1) Voir aux *Annexes* le compte détaillé des dépenses faites en 1623, pour la messe solennelle annuelle.

(2) „ Ende is ten selven dage over maeltyt naer ouder costumen me  
„ gemeynen voisen gecosen enz... ende is oock terstond daernaer geresol-  
„ veerd aengaende de Communie vande guldebroeders dat die sal geschieden  
„ onder de solenele misse, recht naar de communie vanden Heere Celebrant,  
„ voor den outaer, publicq inde capelle daer de misse sal worden gesongen. „

situation gisait dans le déséquilibre constant entre les recettes et les dépenses, déficit à combler annuellement par le chef de l'association. Pour y remédier en partie, on renonça aux services coûteux à la cathédrale et l'on fêta, en 1681, la saints Pierre et Paul, à St-Georges, sans doute d'une façon plus modeste et à des tarifs moins onéreux. Mais le remède vint trop tard. A partir de cette année jusqu'en 1716, soit durant un tiers de siècle, le collège des Romanistes, tel qu'il avait été conçu par ses fondateurs n'exista plus que sur papier.

Entretiens, un certain Nicolas Mens, marguillier à St-Georges, était parvenu à obtenir de Rome d'insignes reliques des apôtres Pierre et Paul. Ces saints étant les patrons secondaires de sa paroisse, il s'empressa de les offrir à la fabrique d'église le 8 janvier 1716. Approuvés le 28 mars suivant par l'évêque d'Anvers, ces précieux restes furent placés dans les socles évidés des colonnes du maître-autel (1).

L'acquisition de reliques d'un saint de renom était, aux anciennes époques de ferveur, un événement sortant de l'ordinaire. Un fait pareil avait être marqué par d'importantes solennités religieuses. Quel meilleur jour pour procéder à l'exaltation de ces nouvelles reliques que le 29 juin, jour où l'Eglise commémore le glorieux martyr des fondateurs du collège apostolique ! Mais à qui incomberaient les frais de la cérémonie et des festivités projetées ?

L'examen de cette dernière question donna naissance à l'idée de reconstituer l'ancienne confrérie dite des Romanistes dont il n'existait plus qu'un seul membre, Lancelot-François de Cordes, seigneur de Wichelen et autres lieux. Des démar-

(1) *Chronycke ofte beginsel ende voortganck vande parochiale Kercke van St-Joris binnen Antwerpen*, publiée dans les *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, tome II, pp. CXV, CXVI et 397.

ches en ce sens furent entreprises et elles aboutirent heureusement au recrutement de 18 membres.

Ces nouveaux Romanistes inaugurèrent alors leurs services religieux par une messe chantée, un salut solennel et une procession qui parcourut les principales rues de la paroisse de St-Georges, accompagnée d'un groupe de pères capucins portant les nouvelles reliques. De 1716 à 1722, ils firent montre d'une ferveur et d'un zèle innacoutumés, à preuve que, durant ces six années, leurs services religieux comportèrent une messe chantée, un salut et une procession à l'intérieur de l'église tous les trois mois, et le jour de fête patronale, les mêmes offices mais avec procession sur la voie publique.

Tout s'érousse en ce bas-monde, même le zèle des fervents Romanistes de la seconde édition. Peut-être aussi que tous ces services devenaient extrêmement coûteux. Quoi qu'il en soit, en 1722, ils renoncèrent aux services trimestriels et, en 1752, ils en revinrent aux toutes premières traditions de l'ancienne confrérie, c'est-à-dire qu'ils se bornèrent à une simple messe chantée annuelle.

Les frais de toutes ces solennités étaient payés pas les membres seuls. On divisait le total des dépenses par le nombre des confrères et le quotient ainsi obtenu formait le montant de la cotisation ; celle-ci variait donc d'une année à l'autre.

La dernière solennisation de la fête des saints Pierre et Paul par les Romanistes anversoïis, eut lieu en 1785.

La confrérie qui comptait encore 17 membres fut, conformément aux édits de Joseph II, dissoute en la même année et ne se releva plus.

IV.

LE REPAS ANNUEL

Les statuts de la confrérie prévoyaient le jour de la fête patronale une réunion intime de ses membres au cours de laquelle devait être servi un repas convenable, sans de trop grands frais pour les convives, *een (h) eerlyck maelyt sonder grooten costen voor de roors. Guldebroeders*. On a vu que chaque confrère devait contribuer aux frais pour une somme de 3 florins, et qu'au dessert on procédait à l'élection d'un nouveau doyen.

Les premières années ces repas furent organisés dans une auberge ou une hôtellerie et il y a lieu de croire que, vu la position sociale des convives, les locaux choisis à cet effet devaient être des établissements bien en vue et d'un certain renom.

En 1574, le doyen invita ses honorables confrères à l'*Eenhoren* à la Grand'place ; en 1576, au *Witten Hasewint* ; en 1590, au *Hert*, rue du Cimetière, actuellement le marché aux Souliers ; en 1591, chez *Anthoine van Haveren*, patron de la *Halfmane* ; et en 1592, au *Vliesken*.

A partir de 1593 et jusqu'en 1597, on semble avoir renoncé, à une exception près, à une réunion dinatoire dans un établissement public, et il appert des postes de dépenses figurant dans les comptes, tant pour les victuailles que pour la boisson, que ce repas convenable et à prix modéré prit les proportions d'un véritable banquet.

C'est ainsi qu'en 1593, les très honorables Romanistes se réunirent dans un des salons de l'hôtel des Fugger, les Roth-

schild de l'époque. Le concierge de cette fastueuse résidence mit à leur disposition la vaisselle de la maison — il est à supposer que ses maîtres étaient absents — et s'ingénia de son mieux, sous l'appât d'un gros pourboire, à décorer la salle de verdure et de fleurs. Quant à la fourniture des mets et à la préparation des plats, on eut recours aux bons services du patron du *Vliesken*, où l'on avait dîné l'année précédente, et celui-ci soigna tellement bien ses très distingués clients, à moins que ceux-ci firent montre d'un appétit inattendu, qu'il se vit obligé de leur déclarer le lendemain, en toute sincérité, qu'il avait travaillé à perte! Les banqueteurs, réunis en conseil, firent leur examen de conscience ou d'estomac, et durent convenir que le prix qui avait été fixé d'avance était par trop favorable. En conséquence, ils allouèrent à l'excellent patron du *Vliesken*, qui avait entrepris le banquet à raison de 33 florins, sans la boisson, un supplément de 22 florins, soit près de 70 %!

Le choix des vins servis à ce copieux repas avait été l'objet de soins particuliers. En effet, la veille, le doyen, maître Jean Boghe, et son conseiller, maître Jean van den Kieboom, respectivement secrétaire et greffier de notre bonne ville, se rendirent au *Vliesken*, pour y déguster d'abord et désigner ensuite les crus seuls capables de flatter le palais de leurs estimés confrères. On ne saurait douter de l'heureux choix de ces experts, attendu que les 19 convives ne dégustèrent pas moins de 36 pots. Ajoutons à ces détails déjà assez suggestifs, que l'on avait engagé six serveurs, et que le total des dépenses qu'occasionna cette réunion gastronomique, s'éleva à la jolie somme de 111 florins et 7 sous.

Dans le compte de 1594, les dépenses relatives au banquet sont réunies en un seul poste s'élevant à 73 florins 7 1/2 sous. Mais que l'on n'en infère pas qu'il fut moins brillant que celui

del'année précédente, car dans ce montant ne sont pas compris, le doyen André van Breuseghem, échevin de la ville, à soin de le relater dans une note, tout ce qu'il a déboursé pour le service, la vaisselle, le linge, les condiments, etc., tous frais qu'il prend généreusement à sa charge. Le même doyen attire, en outre, l'attention de ses confrères, sur le prix extraordinairement favorable des vins, qui ne coûtèrent que 8 1/2 sous le pot, alors que l'année précédente ils en avaient coûté 14. Leur qualité ne semble pas avoir été inférieure, attendu que 50 pots furent débouchés et vidés.

Un détail que nous ne saurions passer sous silence, c'est, qu'en cette année, on inaugura la pieuse coutume de placer sur un des meubles de la salle, où se donnaient ses très fraternelles agapes, un groupe sculpté représentant les saints patrons de la confrérie, et de faire brûler deux gros cierges en leur honneur pendant toute la durée de la réunion. C'était le chapelain de l'association, le révérend Matthieu Vermasen, qui avait fait don de ces effigies et qui probablement suggéra cette dévotieuse pratique.

Les chefs qui présidèrent aux destinées de la confrérie durant les années 1595, 1596 et 1597, étaient des gens très minutieux, qui, dans leur compte annuel, tenaient à justifier de la moindre dépense. Grâce à cette comptabilité modèle, il serait possible à un spécialiste de se livrer à une petite étude, risquons le mot, d'archéologie culinaire, sur la composition d'un menu et l'accommodement des plats à des jours gras et à des jours maigres à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais nous n'allons pas nous risquer sur pareil terrain et prions respectueusement l'amateur disposé à philosopher en cette matière, de consulter nos annexes, où il trouvera l'énumération des viandes, des poissons, de la volaille, des légumes, de la pâtisserie, des sucreries et autres excellentes choses que l'on servait, il y a

quatre siècles, aux bonnes fourchettes, en général, et aux Romanistes, en particulier (1).

Aux banquets de 1593 et 1596, se rattache un petit incident, prouvant que les bons soins de ses organisateurs s'étendaient autant à la qualité qu'à la quantité des mets servis, à tel point, qu'en ces années, un certain nombre de convives crurent nécessaire de revenir le lendemain, non pour régler la note, comme le règlement le leur permettait, mais pour ne pas laisser se perdre ce qui n'avait pu être consommé la veille. La première année, ils arrosèrent ces reliefs de force pots de vin, ce qui entraîna une dépense supplémentaire d'environ 10 florins. A l'audition des comptes, les confrères, qui étaient restés chez eux, protestèrent contre cette dépense par trop extraordinaire. Cela ne regarde nullement la confrérie en général. prétendirent-ils ; que le doyen, qui y a consenti, la supporte personnellement, ou bien, qu'il se fasse rembourser par les intéressés. Les protestataires obtinrent gain de cause et le poste incriminé fut rayé. En 1596, une réunion de ce genre ne coûta qu'un florin et quelques sous ; vu le peu d'importance de la dépense, on passa outre.

A partir de 1598, nous ne disposons plus que de rares détails concernant les fameuses réunions dînatoires des Romanistes. Il s'introduisit alors l'usage, signalé déjà, de remplacer le compte détaillé annuel, par un très sommaire compte rendu. C'est le doyen Jehan-Vincent Fossa, à qui est donné le titre de messire, qui inaugura une coutume qui allait être suivie par tous ses successeurs jusqu'en 1681.

Il appert du compte rendu de 1602, que le repas traditionnel

(1) Nous publions en cet endroit les dépenses relatives aux repas de 1593, 1595 et 1596. — Il est vrai que E.-H. Vanden Eynde les a déjà publiées en 1880, dans son recueil *Antwerpsch*, mais l'ouvrage n'est que peu répandu, puisqu'il n'a été tiré qu'à 32 exemplaires.

fut servi, en cette année, chez le doyen Pierre Gerardi, *wachtmeester* de la ville, en sa demeure. L'année suivante, le doyen *Geeraert de Craenmeester* étant venu à mourir accidentellement au cours de son mandat, circonstance qui nous incite à croire que le trépassé était un technicien dirigeant le travail de la grue au port, sa charge fut reprise par son prédécesseur, qui, cette fois, organisa le repas dans un établissement portant pour enseigne *Int geschilderd Huys*. En 1604, l'ancien échevin Nicolas de Meyer, pour des motifs inconnus, réunit ses collègues à l'ombre des frondaisons touffues du vaste jardin de l'hôtel del Plano, *inde gasthuys benden*, dans le quartier de la longue rue de l'Hôpital actuelle, et il croit utile de relater dans son rapport que ses 17 invités s'y montrèrent particulièrement bien disposés.

À partir de 1605, s'établit définitivement l'usage imposant au doyen en fonction la charge d'organiser chez lui le banquet annuel. Ce fut Artus de Rasières, le réputé orfèvre-ciseleur, qui, le premier, obéit à cette loi, et il ne paraît pas que celle-ci fut enfreinte jusqu'en 1680, année où les confrères se réunirent, pour la dernière fois, à table, chez leur doyen, l'échevin Jean van Woonssel.

En tenant compte de la position sociale, du « hault estat », comme le disait un des leurs, de la généralité des Romanistes et, plus particulièrement, de celle de leurs chefs, nous ne courrons aucun risque en affirmant que ces réunions dînatoires furent toujours dignes et brillantes (1), et que beaucoup

(1) Serait-il téméraire d'ajouter « avec des menus bien soignés » ? En effet l'échevin romaniste Pierre Scholier ne publia-t-il pas un jour un *Traité familier à l'usage des Cuisines*, qui fut réédité plus tard en flamand sous le titre de *Kooek-Boeck oft familieren Keucken-Boeck, leerende hoe dat men alderhande Vleesch, Vogelen, Wildtbraedt ende Visch koken sal; ende wanneer alderhande Spyse ende Wyn op haer beste is. Oock alle manieren van Salaet te maken*. L'auteur, dans l'édition française, adresse son travail au beau sexe flamand et ajoute qu'il n'a écrit sur ces matières qu'après 24 ans d'expérience ! (Paquet, *Mémoires etc.*, Louvain 1765, tome I, p. 66.)

d'amphitryons, par délicatesse ou générosité, renoncèrent à exiger de leurs hôtes l'écot réglementaire, Beaucoup de doyens, en effet, ne font pas mention de cette perception, dans le compte rendu de leur gestion, tel celui que Rubens inscrivit de sa main, et que nous copions ici en mémoire du grand maître.

*A° 1614 desen 30 Junij, ipso Divorum Petri en Pauli festo, Deken wesende vande confraterniteyt vande voorgenoemde Santen. Ic Petrus Paulus Rubens hebbe voleijnt het jaer van myn dekenschap ende volcomelijck rolbrocht alle solemnitijten daer toe staende. als singhende misse loff ende missen van requies voor de afghestorven medebroeders, ghelyck ooc voor een maelyt tot mynen huuse, ende mits het wtgheven verre excedeer(t) den ontfanck, zoo dunckt my noodeloos te wesen eenighe rekeninghe daer af te doene want Ighene te cort comt is de gulde gheschoncken.*

En 1681, la confrérie étant, pour des motifs déjà énoncés, sur le point de s'éteindre, il fut résolu de décharger le doyen de la coûteuse obligation du banquet, et, à l'avenir, d'organiser le repas traditionnel à frais communs, dans un établissement convenable de la ville. Gerbrant Frederickx, qui assumait alors, pour la troisième fois, la tâche de doyen, s'arrangea avec le patron du *Gulden Arent*, à la place de Meir. Ce fut là que les Romanistes de la première période mangèrent et burent en commun pour la dernière fois.

Quatre ans après la reconstitution de la confrérie, soit en 1720, la question du repas annuel revint sur le tapis. En considération des grands frais qu'entraînaient les réunions dînatoires, un des motifs, disait-on, qui avaient causé la chute de la confrérie primitive, il fut décidé de défendre tout

repas à domicile, et d'en organiser un, à frais commun et à un prix modique, dans un établissement convenable, *een vrindelyck noenmael tot eenen modiquen pryse*. Mais cette résolution n'eut pas de suite et plus jamais il n'est question dans les écrits ultérieurs d'une réunion de ce genre.

Avant d'aborder la 5<sup>e</sup> partie de notre travail, il y a eu lieu de dire un mot au sujet du repas que Rubens ordonna de servir à ses confrères Romanistes, le jour de ses funérailles. Ce repas, d'après les comptes de la mortuaire, eut lieu à l'hôtellerie *de Goudbloem*, courte rue de l'Hôpital, le 2 juin 1640, et coûta 126 florins. Le maître, en prenant cette disposition, se conforma-t-il à un usage régnant parmi les membres de la confrérie? C'est bien possible, attendu que, d'après les statuts, les confrères étaient obligés d'assister en corps au service funèbre de leurs collègues et que, aux temps passés, un pareil témoignage de condoléances entraînait, pour la famille du défunt, l'obligation morale d'avantager, d'une façon ou d'une autre, l'institution dont le défunt avait fait partie.

LE MOBILIER ET LES TABLEAUX.

Les dépenses que se permettaient les Romanistes, nous l'avons déjà fait remarquer, dépassaient de beaucoup les recettes. Sans l'intervention généreuse de ses chefs, l'association n'aurait eu longue vie. Ne pouvant donc thésauriser, il n'y a pas lieu de s'étonner que la confrérie, en fait de mobilier religieux ou autres objets en ordre profane, ne se procura pas grand'chose, et que tout ce qui, au cours de son existence, entra à sa possession, elle le dut à la générosité de l'un ou l'autre de ses membres.

La première dépense relative à un objet pouvant présenter, au point de vue de l'art, quelque intérêt, est rédigée, en 1575-1576, d'une façon si peu claire, qu'il est impossible d'en déterminer la nature. S'agit-il de la peinture d'un groupe sculpté ou de l'enluminure d'un dessin ? Pour quelques florins pouvait-on se faire peindre un tableau et deux blasons par dessus le marché ? Et quel assemblage de saints personnages qui n'ont d'ordinaire rien à voir entre-eux ! Que le lecteur veuille bien lui même résoudre cette énigme :

*Item betaelt aen M<sup>r</sup> Peeter Huys, schilder, voor tschilderen ende verlichten van heylige patroonen deser gulden St Peeter en St Pauwels houdende het beell van Veronica mette effigie van ons salichmakers Jesu Christi de welcke dese gulde gelieve te laten prospereren door zynen Goddelycken segen ende benedictie, tot synder eeren ende salicheyt der sielen van guldenbroeders der voors. confraterniteyt. Amen. Ende noch voor tschilderen van twee blazoenen, tzamen V gul. XIII sts.*

En 1593, la confrérie possédant une couple de registres et

quelques parchemins, résolut de se procurer un coffret aux privilèges. On s'adressa à un spécialiste et l'objet que celui-ci livra, quoiqu'il orné déjà de gracieuses ferronneries, fut encore décoré de peintures. On le trouva tellement beau, que l'on fit faire immédiatement un second coffret en bois ordinaire, pour lui servir de custode et le protéger ainsi contre tout accident. Une annotation ultérieure nous apprend que cette décoration consistait en une représentation des patrons de l'institution et qu'elle eut pour auteur maître Crépin van den Broecke.

Et tout cela ne coûta que 7 florins 13 sous ! Mais, ne le perdons pas de vue, nous sommes encore à une époque où le florin avait un grand pouvoir d'achat, à preuve que pour 50 de ces belles pièces, les plus grands sculpteurs contemporains livrèrent, en cette même année, à nos Romanistes, de 19 statues en bois de 4 1/2 pieds de hauteur.

La chapelle du St Sacrement à la cathédrale, où la confrérie faisait célébrer ses offices, venait de s'enrichir d'un nouvel autel, édifié sous la direction des frères Robert et Jean Collyns de Nole, sculpteurs de renom (1). Sur les instances des maîtres, avec lesquels les Romanistes entretenaient les meilleurs rapports, ils consentirent à contribuer à l'achèvement de ce travail, en y faisant placer, à leurs frais personnels, les statues de leurs vénérés patrons. Un appel fut fait à la générosité des membres. Vingt-deux confrères, y compris le bedeau ou messager, se cotisèrent pour un total de 95 florins 3 sous.

Ces deux statues furent exécutées par les prédits sculpteurs ; leur peinture ne coûta que 7 florins 6 sous. Le surplus du produit de la souscription passa dans la caisse commune (2).

(1) P. VISSCHERS, *Iets over Jacob Jonghelinck, Octavio van Veen ende gebroeders Collyns de Nole*. Anvers 1853, p. 77. — FERN. DONNET, *Notice historique sur la chapelle du T. S. Sacrement en l'église cathédrale d'Anvers*. Anvers 1887, p. 12.

(2) Aux annexes de plus amples détails.

L'autel en question fut démoli en 1743-1745, et remplacé par un autre dû au ciseau de Jean-Pierre van Bourscheit.

En 1597, « messire » Jehan-Vincent Fossa, que nous avons déjà appris à connaître, fit présent à la confrérie d'un plateau et de deux burettes en argent. Ces objets étaient décorés des effigies des patrons de l'institution et des armoiries du donateur, accompagnées de sa devise, *In te De oconfido* (1). Ces burettes et leur plateau furent aliénés en 1757. Ce fut l'orfèvre Jacques Mertens qui les acheta à raison de 55 sous l'once. Le tout accusait un poids de 22 onces 13 esterlins.

Le même personnage donna en outre deux plaques d'argent, de forme ronde; elles devaient servir de nimbes aux deux statues de l'autel.

Les derniers objets d'art qui entrèrent en possession de la confrérie, et non les moindres, furent les deux panneaux représentant les apôtres Pierre et Paul, que Rubens peignit et dont il fit présent, en 1614, l'année même où il assumait la charge de doyen. Cette importante donation se trouve enregistrée dans le livre aux comptes, à la suite du compte rendu de sa gestion que nos lecteurs connaissent déjà. Cette mention, tracée par une autre main, est rédigée comme suit :

*Ter eeren van de glorieuse Heijlighen en Patronen van deser Confraterniteijt, en oock vanden voers deken, die met haere naemen genoemt is, soo heeft denzelven de broeder-*

(1) „ Heeft noch daer en boven de voers. Mess. Jehan Vincetio Fossa der cōfraterniteyt beschonkē met twee silverē apullē en een silvēr scotelē om die ampulle dāer op te setten om den dienst goodts daer mede te ver.. op heure feestdaghā, dwelcke ampullen en silvere scotele selē voordaene gestelt worden *ad perpetua rei memoria* inden Inventaris van meubelen van deser confraterniteyt.

„ Heeft noch de selve Mess. Jehā Vincetio Fossa de beelden van Heylige Apostelen van Ste-Peeter en Ste Pauwels, staen bovē op den altaer van Eerw. Heyl. Sacramēte doen vercierē elck met een silvere rondeel om bovē haer hoofde te stellen. „

*schap vereert met twee groote conterfeitselen op panneelen by zyne handt geschildert, representerende de voors. Heylighen Petrus en Paulus, die overzulx voortaan oock komen onder de Specificatie van meubelen de broederschap aengaen, die jaerlix gewoonlick wort overgelevert aen nieugecosen deken. Twelck hier gestelt wort voor memorie.*

Ces deux panneaux n'ont jamais été exposés en permanence, ni à la cathédrale ni à St-Georges; ils ne paraissaient en public que le jour de fête des saints apôtres Pierre et Paul. Ils étaient confiés dans l'entretemps aux soins du doyen, qui les gardait chez lui, et passaient ainsi chaque année en d'autres mains. C'était d'ailleurs là le système qu'on suivait pour tous les documents et autres objets appartenant à la confraternité. En 1669, sous le décanat d'Alexandre-Philippe della Faille, on en renouvela les cadres et on dora ceux-ci aux frais personnels des membres.

En 1746, à la suite des détériorations que ces transports sans cesse renouvelés entraînaient inévitablement, il fut décidé de ne plus exposer les panneaux de Rubens, qu'à des époques plus espacées et, entretemps, de les confier à la garde de l'ancien doyen, l'échevin Jean-Jacques Moretus. Onze ans plus tard, en 1757, on jugea absolument nécessaire de les restaurer et de renouveler les cadres. Ces travaux furent exécutés par le peintre Jacques Beschey et l'encadreur Henri van Stryp, et coûtèrent 106 florins 9 sous (1). C'était pour couvrir en partie cette forte dépense, la caisse étant vide, que

(1) „ Extra ordinaire onkosten.

„ Aan Jacques Beschey, voor 't schoon maeken der schilderyen f. 20.—

„ Aan H<sup>us</sup> van Stryp, voor 't vergulden en repareeren der lysten f. 86.9.—

„ Waer op ontfangen van Jacq. Martens. Silversmit, voor den montant van  
 „ de twee silvere ampullen en schotel de welke gewoogen hebben 22 oncen  
 „ en 13 engels en a 55 stuyvers wissel gelt is f. 62.5 3/4 ende cour<sup>t</sup> f. 72.13.3,

l'on alinéa, en cette année, les burettes et le plateau offerts jadis par messire Fossa. Cela se passa sous le décanat de Mathias d'Henssens.

Jusqu'ici il était annuellement fait mention, dans le compte ou rapport des doyens, des panneaux de Rubens; chaque intéressé, à l'expiration de son mandat, annotait soigneusement à qui il les avait confiés. Mais à partir de la restauration de 1757, il n'en est plus question nulle part. Si le peintre chroniqueur Jacques Mols n'était là, pour témoigner, qu'en 1770, on les exposait à St-Georges, on se demanderait forcément si vraiment ils existaient encore (1).

Qu'en est-il advenu de ses œuvres d'art? D'après une note de Génard, dans *Anvers à travers les âges*, elles furent vendues en 1786, sur ordre de Joseph II, qui avait également édicté la suppression de l'antique confrérie. Nous ne possédons aucune donnée à cet égard, mais croyons pouvoir accepter en toute confiance l'assertion de Génard, d'autant plus que celui-ci ajoute que cette vente produisit 1889 florins 3 1/4 sous, renseignement puisé évidemment à une source officielle. Le même auteur dit ensuite que ces panneaux, d'après Smith, revinrent aux enchères à Londres, en 1798, comme faisant partie de la collection Bryan; qu'ils y atteignirent le prix de 40 livres sterling pièce et, qu'actuellement, ils font partie d'une galerie étrangère (2).

Mais qu'elle est cette galerie étrangère? Est-ce bien la Pinacothèque de Munich, comme nous le renseigne le catalogue de l'exposition de l'œuvre de Rubens, organisée à Anvers, en 1877, à l'occasion du tri-centenaire de la naissance de l'illustre maître?

(1) MAX ROOSES, *L'œuvre de Rubens*, Anvers, 1886-1892. Tome II, p. 338.

(2bis) *Op. cit.*, tome II, p. 590.

Nous en doutons et pour cause. Voici pourquoi.

Remarquons d'abord que Rubens traita les mêmes sujets pour l'ancienne église des pères Capucins, au Marché aux Chevaux, en notre ville. C'étaient deux volets servant la fermeture mobile aux deux baies qui se trouvaient ménagées dans le mur du fond de l'église, à côté du maître-autel, et qui communiquaient avec le chœur des religieux s'étendant derrière la partie de l'église réservée aux fidèles. Ces tableaux sont signalés par Michel, qui ajoute qu'ils furent reproduits au burin, sous deux portiques, par le graveur Remi Eyndhoudt (1). Ces volets disparurent lors de la Révolution et il n'en est question nulle part, pas même dans le rapport pourtant si détaillé et si documenté de Charles Piot, sur les œuvres d'art enlevées à la Belgique, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Or, les rédacteurs du catalogue de l'exposition de 1877, nous disent, à propos de la ou des photographies exposées et représentant les apôtres Pierre et Paul, de Munich, que ces tableaux proviennent des Capucins d'Anvers et qu'ils avaient été donnés à titre gracieux par Rubens à la confrérie des Romanistes !

Une partie de cette indication d'origine est nécessairement fautive, mais laquelle ? Assurément la seconde, puisque, d'une part, ils signalent la gravure de Eyndhoudt, qui se rapporte aux volets des Capucins, et que d'autre part, nous avons devant nous le *Catalogue des tableaux de la Pinacothèque royale à Munich*, où il est dit que le Rubens de cette galerie est peint sur toile ! (2)

Le sort des panneaux rubéniens des Romanistes d'Anvers n'est donc pas encore fixé.

(1) *Histoire de la vie de Rubens, etc.*, Bruxelles 1771, p. 103.

(2) Par GEORGES DE HILLES, directeur en chef des galeries royales, etc. Munich 1839, p. 66.

VI.

LES MEMBRES DE LA CONFRÉRIE.

---

La confrérie des Romanistes a compté 194 membres, dont 131 appartiennent à la première période de son existence, soit de 1572 à 1681, et 63 à celle s'étendant de 1716 à 1785.

La liste des membres occupe, comme nous l'avons dit antérieurement, huit feuillets ou seize pages du registre d'apparat. Les quatre-vingts premiers noms y ont été dessinés par une main habile en petits caractères romains ; les quarante qui suivent sont assez bien calligraphiés ; ceux de la partie restante sont des signatures accompagnées généralement de la mention, en italien, de l'année où l'intéressé se trouvait à Rome. Tous ces noms, à peu d'exceptions près, sont suivis d'un millésime correspondant à l'année d'admission ; cette indication a été faite postérieurement d'après le livre aux comptes.

Cette liste toutefois n'est pas rigoureusement complète. En effet, nous avons rencontré dans les comptes et procès-verbaux annuels, quelques noms qui n'y figurent pas. Elle offre, en outre, une lacune s'étendant des années 1726 à 1782, et qui nous semble avoir été produite par l'enlèvement d'un feuillet ; or, durant cette période, il a été admis, toujours d'après le registre aux comptes, vingt-six membres. Nous avons réparé cet oubli et comblé cette lacune en intercalant, là où il le fallait, les noms omis ou enlevés, et nous avons eu soin de les marquer d'un astérisque. Disons aussi que nous avons copié les noms tels qu'ils se trouvent inscrits dans le registre de l'association, avec, le cas échéant, les indications de profession, les années d'admission et de décès, et les mentions de séjour à Rome qui les suivent.

Le *Collegium Romanorum* anversois, comme nous l'avons affirmé au début de notre travail, ne comportait que fort peu d'artistes, mais recrutait de préférence ses membres dans le haut clergé, dans la magistrature, dans l'aristocratie et dans la classe aisée. C'est ce que prouveront les très concises notes biographiques qui font suite à chaque nom et pour autant que nous ayons pu identifier avec certitude le personnage intéressé. Ces petits commentaires révéleront en outre qu'il existait fort souvent des liens de parenté entre beaucoup de membres, et qu'un voyage au chef-lieu des Etats de l'Eglise était, au temps jadis, de tradition, dans maintes familles anversoises.

Ceci dit, voici les noms de nos aïeux qui, à leur retour de Rome, s'enrôlèrent, sous l'égide des saints Pierre et Paul, dans la pieuse confraternité des Romanistes :

1. Dominus Jacobus a Geel. A° 1574.

Dans le compte de la susdite année : *Heer Jacop van Geele*. Probablement un ecclésiastique,

2. Dominus Petrus a Hulsthout. A° 1574.

Au compte de cette année : *Heer Peeter van Hulshout*. Ce personnage, sans doute un ecclésiastique, quitta la confrérie en 1575-76.

3. Dominus Joannes Roosen. Obiit. A° 1574.

Le paiement de la dette mortuaire de *Heer Jan Roosen*, probablement un prêtre, eut lieu en 1575-76.

4. Dominus Matheus Vermasen. A° 1574.

Chapelain à la cathédrale. En juin 1569, il fut chargé de célébrer les premiers offices religieux à la chapelle provisoire érigée dans l'enceinte de la nouvelle citadelle. Il fut doyen de la confrérie en 1577, 1578 et 1580, et remplit également de 1581 à 1602, les fonctions de chapelain de la confrérie de St-Hubert. Il décéda le 16 avril 1603, et fut enterré à Notre-Dame.

5. Dominus Paulus Prochelius. A° 1575.

C'était un ecclésiastique, puisqu'en 1578 il célébra les offices religieux de la confrérie,

6. Dominus Petrus Wouters. A° 1574.

Au compte de cette année : *Heer Peeter Wouters*. Sans doute encore une fois un prêtre.

7. Dominus Joannes Compostelle. A° 1574.

Au compte de la susdite année : *Hans Compostelle*.

8. Dominus Petrus Boucquart. A° 1574.

*Peeter Boucquart* dit le compte de la même année.

9. Egidius Vermeulen. Obijt. A° 1574.

Au compte de la dite année : *Gielis Vermeulen*. Date de décès inconnue.

10. Elias de Bie. A° 1574.

Le fondateur de la confrérie d'après F.-J. Van den Branden. Il en fut doyen en 1574, 1575 et 1576. Quand la ville tomba sous le joug protestant il s'exila à Cologne. Son nom figure en 1589, parmi les dirigeants de la chapelle du St Sacrement à la cathédrale. Il fut également, de 1591 à 1594, secrétaire et de 1594 à 1600, trésorier de la Sodalité des hommes mariés, une congrégation de laïques dirigée par les pères Jésuites.

11. Cristianus de Monte. A° 1574.

12. Egidius Carpentier. A° 1574.

13. Arnoldus Cups. A° 1574.

Le compte de cette année il est relaté que Pauwels (?) Cups et sa femme, qui avait fait également le voyage à Rome, s'étaient présentés pour faire partie de l'association. Cette demande fut rejetée, toutefois Cups, moyennant le versement des cotisations réglementaires, fut admis au repas, mais ne fut inscrit comme membre, que pour une année.

14. Arnoult Pauwels.

Admis en 1574. L'année suivante il est mentionné sous le prénom de *Aert*.

15. Dominicus Brant, famulus. A° 1574.

Messager du clerc de la confrérie. Ayant fait le voyage de Rome, il fut admis comme membre et de ce chef paya la cotisation statuaire

16. Dominus Stephanus Breuseghe(m). A° 1575.

Au compte de 1575-76 : *H. Stephanus van Breusegem*. Une éclé-

siaistique portant le même nom se trouvait parmi les exilés anversois à Cologne en 1586 ; il y avait obtenu un canonicat

17. Balthazar Witstadt. A° 1575.

18. Franciscus Steltius. A° 1575.

19. Egidius Steltius. A° 1575.

Libraire qui fut reçu franc-maitre à St-Luc en 1573. Il était fils de Jean Steelsius, natif de Brusthem (Limbourg). également libraire, et d'Anne van Ertborne. Tout ce que l'on sait de lui c'est qu'il habitait une maison dénommée *De Salamander*, figure d'ont il s'est servi comme marque typographique.

30. Joannes Block. A° 1576.

21\* Pauwels Cuypers.

Sa dette mortuaire fut acquittée en 1580. Admis probablement en 1575.

22. Dominus Nicolaus Deloos. A° 1589.

Prêtre et probablement chapelain de la confrérie. Il quitta la ville en 1593, et alla se fixer à Ypres.

23. Mr Joannes vanden Kieboom. A° 1589.

Greffier de la ville de 1585 à 1608. Doyen en 1592. Décéda le 28 janvier 1609.

24. Cornelius Houck. A° 1589.

25. Guilielmus vanden Brouck. A° 1589.

Au compte de 1589-90 : *Guillē van den Broecke*

26. Ludovicus de Heuldre. A° 1589.

27. Jacobus Van Hove. A° 1589.

28. Mr Joannes Boghe. A° 1590.

Secrétaire de la ville depuis le 17 septembre 1586, jusqu'au 13 janvier 1609, date de son décès. Il fut inhumé à la cathédrale, où une épitaphe rappela longtemps son souvenir. Bien connu par la collection dite des *Epistolæ publicæ* formée par ses soins. Il était originaire de Bruxelles et fut doyen des Romanistes en 1593.

29. Mr Jacobus Ghentius. A° 1590.

Décéda l'année suivante. C'est donc bien l'érudit avocat (*causarum Patroni disertissimi*) de ce nom, dont l'épitaphe se trouvait à St-Jac-

ques. Il n'était âgé que de 48 ans. Sa femme se nommait Cécile Salbos.

30. Mr Guilielmus de Campo. A° 1590.

En 1596, lorsqu'il fut élu doyen, on lui reconnaît les titres de protonotaire et de comte palatin. Un Guiliano de Campo fut admis en 1589, dans le corps des maîtres de la chapelle du St-Sacrement à la cathédrale.

31. Gerardus de Cranem(eeste)r. A° 1590.

Fut élu doyen en 1602, mais ne put accomplir son mandat à la suite d'un accident qui lui coûta la vie. On peut inférer de ce fait qu'il était chef ou directeur du service de la grue.

32. Nicolaus de Villers. A° 1590.

Doyen de la confrérie en 1607.

33. Stephanus Hercules. A° 1590.

Relieur de registres qui fut admis maître à St-Luc en 1589. Il habitait le voisinage de la Bourse et était fournisseur attiré de la ville. De 1613 à 1618, il fut consulteur de la Sodalité des hommes mariés. Il avait quitté la confrérie en 1595.

34. Gaspar van Holvelt. A° 1590.

Étant en Italie en 1593, il ne put participer au repas de cette année. Un *Jasper Van Holvelt* fut reçu maître à St-Luc en 1594, sans indication de profession.

35. Mr Andreas van Brueseghe(m). A° 1590.

Echevin de la ville. Élu doyen en 1594. En 1609, assistant à la Sodalité des latinistes. Un André van Breuseghem, docteur en l'un et l'autre droit et échevin de la Halle aux Draps, se trouvait encore en août 1586, parmi les anversois exilés à Cologne ; il était alors âgé de 33 ans. C'est sans doute le même personnage.

36. D. Nicolaus le Meyer. A° 1591.

Lors de son décanat en 1604 il est qualifié d'ancien échevin. Il était allié à Marie Van Wezembeke, veuve de Bernardino de Bonanomy, d'une famille noble de Milan.

37. Joannes Vincenti is Fossa. A° 1591.

Négociant originaire de Crémone, qualifié dans les comptes de *Messive*. Donateur d'une paire de burettes et d'un plateau en argent marqués de ses armes ; la confrérie obtint gratuitement par son

entremise, du pape Clément VIII, des lettres d'indulgences. En 1598, il fut élu doyen de l'association.

38. Tiburtius Corradini, A<sup>o</sup> 1591.

Renseigné comme major (*wachtmeester deser stadt*).

39. Ascanius Corradini. A<sup>r</sup> 1591.

40. D. Antonius de Berchem. A • 1592.

Le chevalier et échevin Antoine van Berchem remplit les fonctions de doyen en 1599. Lors de son décès en 1623, on lui accorde en outre le titre d'ancien bourgmestre. En 1606, il était doyen de la confrérie de St-Hubert.

41. D. Cornelius Schoyt. A<sup>o</sup> 1592

Sa dette mortuaire fut acquittée en 1603.

42. Joannes Manaert. A<sup>o</sup> 1592.

Il se peut qu'il s'agit icide Jean Manart, fils de Gaspar et de Jeanne Junon de Jonge, décédé le 6 mars 1619, et inhumé à la cathédrale. Il avait épousé Susanne de Cordes.

43. Cornelius van Mansdael.

Figure pour la première fois dans le compte de 1593. En 1595, la confrérie reçut 3 florins, à titre de dette mortuaire de sa femme, et une messe fut dite à l'intention de la défunte. C'est l'unique cas de ce genre que nous ayons rencontré.

44. D. Henricus van Etten. A<sup>o</sup> 1593.

Le chevalier Henri van Etten assumait à plusieurs reprises la charge de bourgmestre. Il fut, de 1615 à 1622, chef-homme de la Chambre de réthorique l'*Olijftak*. En 1597, il est élu doyen des Romanistes. La Sodalité des latinistes le comptait parmi ses membres. Son décès est renseigné au compte de 1623.

45. Artus de Rasiers. A<sup>o</sup> 1593.

Orfèvre, graveur, ciseleur et, en 1592, maître-général de la Monnaie. S'était marié en 1589, avec Judith Breyls et mourut vers 1609. Il avait acquis en 1602, des enfants du peintre Sébastien Vrancx, la maison *de Flessche*, au coin de la place de Meir et de la rue Grammay. Sous son décanat, en 1605, s'établit définitivement la coutume du repas annuel au domicile et aux frais du doyen en fonction.

46. D. Balthasar de Smidt. A<sup>o</sup> 1594.

Fils de Vincent et d'Anne de Meyere. Se maria avec Jeanne van Eeckeren et fut échevin en 1606.

47. D. Hadrianus van Marselaer. A<sup>o</sup> 1595.

Le paiement de sa dette mortuaire est renseigné en 1603.

48. M<sup>r</sup> Henricus de Moy. A<sup>o</sup> 1597.

Doyen de la confrérie en 1600. Né à Hérenthals en 1534, il s'établit à Anvers en 1561. Docteur en droit, il devint, en 1563, secrétaire de la ville et le resta jusqu'en 1610, année de sa mort. Il avait épousé Claire van Gulick, et fut enterré à Notre-Dame, où ses descendants lui élevèrent un monument de marbre sculpté par Jean van Mildert, et qui fut détruit en 1798.

49. D. Egidius de Herycourt.

Non mentionné dans les comptes.

50. D. de Bourrech.

Même remarque.

51. D. Joannes van Stembor. A<sup>o</sup> 1597.

Lors de son décanat en 1901, il est qualifié d'échevin. C'est donc fort probablement le chevalier Jean van Stembor, qui mourut en 1636, et fut enterré à St-André. Il fut deux fois bourgmestre, chef-homme de l'*Olijftak* de 1622 à 1624, et doyen de la gilde de St-Hubert en 1612.

52. D. Petrus Gerardi. A<sup>o</sup> 1597.

Doyen en 1602. Il était alors major de la ville (*wachtmeester deser stadt*). Il était fils de Gilles, avocat, et de Anne van Wesembeke. Né en 1564, il se maria en 1595, avec Anne de Bonanomy, fille de Bernardino, donc sa cousine (voir N<sup>o</sup> 36). Après le décès de celle-ci, il contracta une seconde union avec Adrienne Waelbert, de Bruxelles.

53. Otto Venius. A<sup>o</sup> 1597.

C'est le premier peintre qui fut admis dans la confrérie. Il en fut doyen en 1606. Son décès est renseigné à l'année 1629. Artiste suffisamment connu.

54. R. d. Gosuinus Batzon.

Est mentionné comme étant *absent* au compte de 1603. C'est tout ce que nous avons rencontré au sujet de cet ecclésiastique.

55. Ill. et R. Episcopus Antverpiens<sup>s</sup> Guilielmus de Bergis.  
Nommé évêque d'Anvers en 1597, et promu archevêque de Cambrai en 1601.
56. D. Adrianus Jodoci.  
La date de son admission ne se rencontre nulle part. Il était chapelain de la confrérie et trépassa en 1617.
57. Joannes Brueghel. A<sup>o</sup> 1599.  
Il s'agit ici du peintre Jean Breugel dit de Velours, artiste bien connu. Sous son décanat, en 1609, P.-P. Rubens fut admis dans la confrérie. Son décès est renseigné à l'année 1625.
58. Cornelius Schutti. A<sup>o</sup> 1599.  
Amateur d'art qui, en cette qualité, fut reçu franc-maitre à St-Luc en 1611. Il s'enrôla également chez les *Violieren* et fut doyen des Romanistes en 1610. Le peintre, son homonyme, était son neveu.
59. D. Egidius vanden Houte. A<sup>o</sup> 1603.  
Lors de son admission il est qualifié de *Opperdygrave van zijne Mat.* Fut promu doyen en 1608.
60. Wensel Coberghen. A<sup>o</sup> 1604.  
Le peintre-architecte Wenceslas Cobergher ne semble pas avoir accepté sa nomination dans la confrérie, car il n'en fréquenta aucune réunion et se refusa à payer toute cotisation ; il en fut rayé pour ces motifs.
61. D. Jacobus Happart. A<sup>o</sup> 1604.  
Fut promu doyen en 1711. Sans doute l'échevin de la Halle aux Draps, qui avait épousé Marie del Plano, et qui fut aussi à deux reprises doyen de la gilde de St-Hubert.
62. Henricus van Balen. A<sup>o</sup> 1605.  
Peintre de renom. Il remplit les fonctions de doyen en 1613.
63. Emanuel Tornesius. A<sup>o</sup> 1608.  
Il s'agit ici du libraire-imprimeur Emmanuel-Philibert Trognesium qui, après avoir renoncé à cette carrière, embrassa l'état ecclésiastique, mais ne fut jamais plus que sous-diacre. Il parvint au grade de licencié en l'un et l'autre droit et, en 1570, devint chanoine de la cathédrale. Il séjourna à Rome pendant l'occupation de notre ville par les réformés et y retourna une seconde fois en 1589. Il décéda en

1614, et fut inhumé à Notre-Dame. *D. Emanuel Tornesius canonick der stadt* fut doyen des Romanistes en 1612.

64. Filippo Rubbens. A° 1608.

Né à Cologne en 1574, il devint, en 1609, secrétaire de la ville et le resta jusqu'à son décès en 1611. Il avait épousé Marie de Moy, fille du secrétaire Henri de Moy, dont nous avons parlé au N° 48.

65. Petrus Paulus Rubbens. A° 1609.

Nous avons suffisamment parlé de ses rapports avec la confrérie, et sa vie est trop connue, pour que nous nous attardions à son sujet.

66. Michael Jacobsens, kuaepe. A° 1609.

Son inscription à titre de membre permet de supposer que, comme son prédécesseur, le messager Jean Brant, il avait également fait le voyage de Rome.

67. Sebastianus Vrancx. A° 1610.

Peintre amplement connu. Doyen de l'association en 1617.

68. Abraham Janssens van Nuyssen. A° 1610.

C'est le peintre Abraham Janssens, fils de Jean et de Roelofken van Huysen, qui nous semble être désigné ici. Nous ne trouvons aucune trace de lui dans les écrits de la confrérie.

69. De eerw. Heer Heer Cornelius De Witte, Doctor in beijde Rechten, Canonick der Cathedraler Kercke alhier, ende Archidiaken des Bisdoms van Antwerpen. A° 1612.

Ce dignitaire ecclésiastique assumait la charge de doyen en 1616. Il était préfet de la Sodalité des latinistes. Son décès est signalé au compte de 1625.

70. De eerweer. Heer Heer Dionysius Leermans, Doctor in beijde Rechten, Canonick ende Cantor der Cathedraler Kercke alhier. A° 1612.

Lors de son élection comme doyen, en 1615, il est désigné sous le nom de *Heer ende Mr Dionysius de Voordt dictus Leermans*, etc. En 1629, il devint doyen de la collégiale de St-Gommaire à Lierre, où il mourut le 10 mai 1645. Il était également protonotaire apostolique et, en 1609, conseiller de la Sodalité des latinistes.

71. D. Joannes Hemelarius, Canonick der Cathedrale Kereke alhier. A<sup>o</sup> 1612.

Jean van Hemelen était originaire de la Haye et calviniste. Il abjura l'erreur sur les instances de ses amis Juste Lipse et le père jésuite van Schoondonck. Il partit pour Rome en 1600, et y fut, pendant six ans, l'hôte du cardinal Barthélemy Cécilius, à l'intervention duquel il obtint sa prébende canonique. Fort versé en latin et en grec et auteur d'une description de médailles romaines ; doyen de la confrérie en 1623. Il décéda en 1655, âgé de 85 ans. On le rencontre à maintes reprises parmi les dignitaires de la Sodalité des latinistes. Il fut également proviseur de l'hospice des Sept Douleurs, rue Mutsaert.

72. D. Ludovicus Clarisse. A<sup>o</sup> 1612.

Lors de sa promotion comme doyen, en 1622, on le dit échevin en service actif. C'est lui probablement qui fut amman de 1630 à 1633, chef-homme de *l'Olyflak* de 1624 à 1629, et préfet de la Sodalité des latinistes en 1631.

73. D. Joannes Wouwerius. A<sup>o</sup> 1613.

Jean vande Wouwer, né en 1576, étudia à Louvain, où il habitait chez Juste Lipse dont, plus tard, il fut un des exécuteurs testamentaires. C'est à ce titre qu'il soigna la publication des œuvres posthumes de ce savant. Il visita la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne et, à son retour à Anvers, devint échevin, commis des finances et conseiller à la cour des comptes à Bruxelles. Philippe IV le créa chevalier, lors d'une mission à la cour de Madrid, dont l'Infante l'avait chargé. Il était allié à Marie Clarisse, et mourut le 23 septembre 1625. On trouve son nom parmi les dignitaires de la Sodalité des latinistes, et chez les Romanistes il assumait la charge de doyen en 1619. Van Dyck fit son portrait.

74. D. Petrus Pascasius de Decker. A<sup>o</sup> 1614.

Chevalier et seigneur de Monteleone, Zevenbergen et Ranst. Il était allié à Cornélie-Marie Houtappel, décéda en 1667, âgé de 82 ans, en son hôtel rue du Couvent, et fut inhumé à St-André. Le château de Zevenbergen à Ranst était sa propriété. Ses confrères romanistes l'élevèrent deux fois à la dignité de doyen, en 1624 et en 1651.

75. Dominus Michael Boot. A° 1614.

Introduit dans la confrérie par P.-P. Rubens, tout comme le précédent, il en devint doyen en 1618. C'est fort probablement l'ancien trésorier et échevin de ce nom qui décéda en 1629, et qui fut inhumé à Notre-Dame. On le rencontre chez les Latinistes, en 1615, en qualité de conseiller.

76. De Eerw. Heer Zeghers van Hontsum, Licenciaet inder Godtheijt, Canonick ende Pœnitentier der Cathedrale Kercke, alhier. A° 1615.

Plusieurs fois dignitaire chez les Latinistes, et chef spirituel des réthoriciens les *Violieren*. Auteur d'un traité sur l'origine de l'institution des Béguines. Il trépassa en janvier 1643, et fut enterré à Notre-Dame. La charge de doyen de la confrérie lui fut dévolue en 1629.

77. D. Ferdinandus Helmans. A° 1615.

Négociant d'origine milanaise et échevin qui habitait la place de Meir. Ferd. Helman décéda en 1617, et fut inhumé à St-Jacques, où un monument funéraire perpétue encore son souvenir.

78. D. Paulus Halmaele. A° 1615.

Il est qualifié d'ancien échevin en de trésorier en service, lorsque ses confrères l'élurent doyen pour l'année 1620. Il fut en effet dix fois échevin et, en outre, en 1626, doyen de la gilde de St-Hubert, et l'année suivante, chef-homme des *Violieren*.

79. D. Sebastian(u)s Daems. A° 1615.

Il était licencié en l'un et l'autre droit lors de admission, et fut promu doyen en 1626. Amateur d'art, il entra en 1620, chez les *Violieren*. Il était seigneur de Dion-le-Mont et d'une dizaine d'autres localités. Fils du chevalier Pierre et d'Isabelle de Witte, il décéda sans avoir contracté d'alliance.

80. D. Franciscus de Robiano. A° 1616.

Doyen en 1621. Les comptes de la confrérie ne fournissent aucun détail qui nous permettent une identification absolument certaine.

81. D. Cornelius van Reynegem. A° 1617.

Fut élu en cette année chapelain de la confrérie. Il résulte d'une inscription sur un vitrail dans la chapelle des Victorines, longue rue Neuve, qu'il était docteur en théologie, chanoine et doyen de la

collégiale de St-Adrien, à Naeldwyck, et confesseur de la communauté.

82. Rogierus Clarisse. A<sup>o</sup> 1618.

*Sr Rogier Clarisse de Jonge*, admis en cette année, devint doyen en 1629. On le dit décédé en 1636. On trouve un nom identique chez les maîtres de la chapelle du St-Sacrement à la cathédrale. chez les Latinistes et parmi les réthoriciens de l'*Olijftak*, mais nous n'oserions prétendre que tout cela s'applique au romaniste qui nous occupe.

83. Franciscus Snyders. Junij anno 1619.

Peintre animalier bien connu. Doyen en 1628.

84. D. Carolus De Tassis. A<sup>o</sup> 1619.

*Joncker Charles de Tassis*, admis en 1620, fut promu doyen en 1631. C'est tout ce que les comptes relatent. On peut néanmoins le considérer comme étant le fils de Charles, mort en 1610, et de Catherine de Secliers, décédée vers 1605. Il appartenait, à n'en pas douter, à la famille des maîtres de poste.

85. D. Alexander Goubau. Junij 1621.

Fut élu *consul* pour la première fois en 1633. Ce titre remplace dorénavant celui de *doym*. En 1660, il l'est une seconde fois, et à cette occasion, il est qualifié de chevalier. Il s'agit donc bien ici du chevalier Alex. Goubau, seigneur de Gyseghem et Mespelaer, et plusieurs fois bourgmestre.

86. Helman Cobbe. Junij 1622.

Doyen en 1627, et décédé en 1638. Un Herman Cobbe fut marguillier de St-André en 1634. Peut être le même personnage

87. D. Martinus Luntsenius. Pastor S. Georgij. A<sup>o</sup> 1623.

Martin Leunckens, licencié en théologie, fut nommé curé à St-Georges, le 10 novembre 1610, par le chanoine van Hamme, alors hebdomadaire du chapitre cathédral d'Anvers. Avant sa venue à Anvers, il était curé de St-Michel, à Louvain. Il mourut en 1637.

88. P. Petrus Scholiers. A<sup>o</sup> 1623.

Pierre Scholiers, fils de David et de Jeanne Celosse, naquit à Anvers en 1582. Son grand-père, issu d'une famille patricienne de Nüremberg, s'était fixé en notre ville vers 1530. Il étudia à Louvain, mais ce ne fut qu'en 1612, donc à l'âge de 30 ans, qu'il conquist le grade de licencié en l'un et l'autre droit. Il partit ensuite pour l'Italie,

en compagnie du duc d'Aerschot, et y séjourna six ans. A son retour il se maria avec Anne Lamberti et alla se fixer à Louvain, où il fut en relations constantes avec les Puteanus, les Corselius et autres savants. Retournant derechef à Anvers il y devint plusieurs fois échevin et, en 1623, fut reçu chez les Romanistes qui l'élurent consul en 1634. Dans le registre de la confrérie il rédigea en italien le compte ou rapport de sa gestion. Pierre Scholiers jouissait d'une opulente fortune : il était propriétaire d'une campagne à St-Willibrord et d'un château fortifié et de vastes terrains s'étendant aux pieds de la citadelle, du côté de St-Laurent. Il mit ce dernier bien, qui est connu sous le nom de *Ballaer*, durant sept ans, à la disposition de l'autorité militaire. Il habitait la longue rue de l'Hôpital, au *Postmeestershuys*, et y décéda, après avoir fait une cure à Spa, le 16 novembre 1635. Il fut inhumé à la cathédrale.

89. D. Gregorius Maximiliano Happaert, Canonicus Antverprien. 1624.

Fut élu consul en 1640. On lui attribue alors le titre de chapelain honoraire de la Cour. Chef-homme, en 1648, de la confrérie de St-Yves.

90. D. Guilielmus Pomereux. 1624.

Il s'agit ici de Guillaume Despomeraux, allié à Catherine van Hove, qui fut trésorier, plusieurs fois échevin et, finalement, bourgmestre d'Anvers. En 1649, il acheta la seigneurie de Hove. Il fut élu consul des Romanistes à deux reprises, en 1632 et 1661.

91. D. Bernardo van Eyewerven, Heere van Walburch etc. A<sup>o</sup> 1626.

Négociant anversois qui acheta la seigneurie de Walburch à St-Nicolas, en 1618, pour une somme de 35.000 livres. Il dirigea la confrérie à titre de consul en 1630.

92. D. Nicolo de Respaigne. A<sup>o</sup> 1629.

Egalement négociant qui, en 1609, acquit la seigneurie de Schooten, et qui occupait, au marché au Bétail, l'immeuble *De groote gulde Poort*. Ses deux fils furent anoblis en 1661. En 1623, il fut reçu chez les *Violieren* à titre d'amateur et, en 1635, assuma la charge de consul chez les Romanistes.

93. D. Guilielmus de Caluwaert. 1631.

Son nom, lors de son élévation au consulat, en 1636, est orthographié *Guillmo de Calvart*. Un personnage portant le même nom entre à l'*Olyftak* en 1615, et y fut proclamé prince en 1628-29. Un *Willem Calvaert* fut chef-marguillier à St-Jacques en 1613. Y aurait-il relation entre ces divers personnages ?

94. D. Gerardi Segers. 1631.

Peintre amplement connu. Elu consul en 1637.

95. D. Henricus Walravens, Canonicus Antverpiensis. A° 1633.

Originaire de Leeuw-St-Pierre, protonotaire apostolique, archiprêtre du district et président du Séminaire d'Anvers pendant 23 ans. Fut consul en 1639, et décéda le 28 décembre 1649. Enterré à la cathédrale.

96. D. Ludovicus Doncker. Anno 1633.

Proclamé consul de la confrérie en 1638.

97. D. Guilielmo van Schuyt. A° 1635.

Son décès se trouve mentionné au compte de 1650.

98. D. Jean Maria Charles. A° 1636.

Lors de son élection comme consul en 1641, on lui attribue le titre de gentilhomme de la cour de SonAltesse royale le Prince Cardinal. Il assumait une seconde fois les mêmes fonctions en 1662. Il est fait mention de son décès au compte de 1670.

99. D. Henrico vander Goes. A° 1636.

Fils de Jeanne et de Catherine Scholier. Il faisait le commerce des tapisseries, fut reçu, en 1625, à St-Luc, à titre d'amateur et, en 1627, entra à l'*Olyftak*. Il mourut en 1641, au cours de son consulat. Au compte de cette année il est désigné sous le nom de *Signore Henrico van der Goes de Pietro*.

100. D. Guilielmus Lancelots. A° 1637.

Il décéda l'année suivante.

101. D. F. Pascasius vanden Cruyce. A° 1638.

Consul à deux reprises, en 1642 et 1663. Lors de son décès, mentionné au compte de 1679, il est qualifié d'ancien bourgmestre. Il s'agit bien donc ici du chevalier Fr.-Pasc. van den Cruyce, seigneur d'Aertselaer, Cleydael et autres lieux, premier bourgmestre en 1656.

102. D. Lucas Lancelots. A<sup>o</sup> 1638.

Fils de Corneille et de Catherine de Wael, Docteur en droit civil et canon, amateur d'art, et consul des Romanistes en 1643. Il fit également partie des *Violieren*, qui le proclamèrent prince en 1641.

103. D. Albertus Rubens. A<sup>o</sup> 1640.

Est qualifié, lors de son entrée, de secrétaire de Sa Majesté en son Conseil privé. Fils de Pierre-Paul, né en 1614, et allié à Claire del Monte. Il servit la confrérie en qualité de consul en 1646 Il décéda en 1657.

104. D. Franciscus Goubau. A<sup>o</sup> 1641.

Probablement Franç. Goubau, seigneur de Triest et receveur général des domaines de S. M.; allié à Isabelle van den Broeck. Il assumait la charge de consul en 1644.

105. D. Aloysius de Bois. A<sup>o</sup> 1642.

Il s'agit ici de Aloïs du Bois, négociant, seigneur d'Aissche-en-Refail et de Walhain, fils d'Egide et de Marie Tholinx, et allié à Anne de Heuvel. En 1641, il devint propriétaire de l'*Arensdhof* à Deurne et d'un grand immeuble longue rue Neuve, actuellement le siège du *Lloyd royal Belge*. Il fut élu consul en 1645, mourut en 1651, et fut inhumé à la cathédrale.

106. D. Richardus Wacke, Pbr. A<sup>o</sup> 1643.

Cet ecclésiastique nous semble être le fils de Lionel Wake, négociant anglais établi en cette ville, et de Mary Thorney. En ce cas il aurait été baptisé à Ste-Walburge, le 28 septembre 1607.

107. D. Arnout Lunden. A<sup>o</sup> 1648.

Aucun détail ne nous permet une identification quelque peu certaine.

108. Dominus Jacobus van Eyck. A<sup>o</sup> 1647.

Le décès de *Jacomo van Eycke, dienende schepen*, signalé au compte de 1680, nous met donc en présence de l'opulent négociant qui, en 1660, acheta l'hôtel de feu P.-P. Rubens. Il était allié à Cornélie Hillewerven, et fut chef-marguillier de St-Jacques de 1667 à 1674. Les Romanistes l'éluèrent consul en 1664.

109. Dominus Joannes vanden Hoecke. A<sup>o</sup> 1648.

Artiste-peintre, né en 1611, fils de Gaspard et de Marguerite van Leemput, élève de son père et de Rubens. Il revint d'un long voyage

en Italie et en Allemagne, en 1647, avec le titre de *schilder van de Camer van sijn Hoogheid*. C'est ainsi qu'il se trouve mentionné dans les écrits de la confrérie, lorsque, en 1650, il en fut élu consul. Il avait épousé Claire van Woonsel et décéda en 1651.

110. Dominus Joannes Fyt. A° 1650.

Peintre animalier de grand renom et élève de Fr Snyder. Il était fils de Pierre et d'Ester de Meere. et vit le jour en 1611. Franc-maître à St-Luc en 1630, et allié à Jeanne-Françoise van den Zanden. Il voyagea en France et sans doute en Italie, puisque les Romanistes le reçurent en 1650. Elu consul en 1652, décédé en 1661, et enterré à St-Michel.

111. Dominus Geerbrandt Fredericks. A° 1650.

Il remplit à trois reprises les fonctions de consul : en 1653, 1665 et 1681. Ce fut le dernier dignitaire de la première période d'existence de la confrérie. Aucun détail précis nous permet de l'identifier avec l'ancien échevin de ce nom, qui avait épousé Jeanne-Marie Marcquis, et qui occupait le *Oud Schermersshuys*, rue des Arquebusiers.

112. D. Joannes del Plano. A° 1651.

On le dit seigneur de Welle et échevin de la ville, lors de sa promotion au consulat en 1656

113. D. Joannes Franciscus Carrena. A° 1651.

Gentilhomme d'origine milanaise qui assuma les fonctions de consul en 1654 et 1667. Les données que fournissent les comptes sont insuffisantes pour en dire plus.

114. R. D. Abrahamus Meys, Pbr. A° 1652.

Ce prêtre qui avait le grade de licencié en théologie, décéda le 16 juillet 1664, et fut enterré à Notre-Dame. Consul de l'association en 1655.

115. D. Gaspar Charles. A° 1653.

Il assuma la charge de consul en 1657.

116. D. Joannes Knudden. A° 1653.

Fut deux fois consul : en 1658 et 1666.

117. D. Balthasar de Cordes. A° 1654.

Ecuyer, trésorier et plusieurs fois échevin de la ville; allié à Marie-Béatrix della Faille, décédé le 16 novembre 1674, et inhumé à la cathédrale. En 1661, il acquit l'hôtel van Immerseel, longue rue

Neuve et, en 1669, fut doyen de la gilde de St-Hubert. Il dirigea deux fois la confrérie : en 1659 et 1668.

118. D. Justo Paulo Bolgaro. A° 1654.

119. D. Jacomo Franc<sup>co</sup> Roelants. A° 1664.

Lors de son élection comme consul, en 1670, il lui est attribué le titre de seigneur de Boutersem.

120. D. Alexander della Faille. A° 1664.

D'après les comptes il portait les prénoms d'Alexandre-Philippe, et était le beau-frère de Balthazar de Cordes, mentionné ci-haut. Il fut promu consul en 1669, et trépassa en 1698. Il fit don à la confrérie d'une pièce de musique.

121. D. Ignatio Carrena. A° 1666.

Fils de Jacomo-Antonio, seigneur de Burcht et de Zwijndrecht. et fondateur de la chapelle St-Charles Borromée, à St Jacques. Ignace hérita de la seigneurie de Burcht, qu'il vendit, en 1685, aux van Colen. La dignité de consul lui fut dévolue en 1671.

122. D. Dionisius Potteau. A° 1667.

D'une famille originaire de Carnin, près de Lille. Fils de Denis et d'Anne van den Heuvel, qui habitaient la place de Meir. là où s'élève actuellement l'hôtel Oesterrieth. Il se maria avec Sara-Antonine le Candele, fut reçu chez les *Violieren* en 1665, et élu consul des Romanistes en 1672.

123. D. Joannes La Flie. A° 1667.

Fils de Jean et de Marie Moerentorf et né en 1633. Il partit en 1656, pour l'Italie et la Terre sainte et délaissa une relation manuscrite de ce voyage. A son retour il s'allia à Marie Bosschaert, fut échevin et trésorier de la ville à diverses reprises. Consul de la confrérie en 1673, et mort le 16 juillet 1692.

124. D. Pascasius Ignatius vanden Cruyce. A° 1668.

La mention de son décès, le 13 août 1713, nous apprend qu'il portait les prénoms de Pascal-Ignace-Philippe. Il était fils unique de François-Pascal, cité au n° 101, et remplit à maintes reprises les charges de trésorier et de bourgmestre d'Anvers. Il dirigea la confrérie en 1674, à titre de consul.

125. D. Franciscus de Cordes. A° 1668.

Les comptes disent Lancelot-François de Cordes, seigneur de

Wichelen. Consul en 1675. On le dit encore en vie en 1716, lors de la reconstitution de la confrérie.

126. D. Joannes Jacobus de Cachoupin. A° 1668.

Il est consul en 1676, et on le nomme alors Jean-Jacques de Cachopin de Laredo, seigneur de Calloo. Nous pouvons donc reconnaître en lui le fils de Thomas, avocat à Malines et drossard de Zevenbergen, et d'Alexandrine van der Goes. Il aurait hérité en 1662, de son oncle, le chevalier Jean-Baptiste de Cachopin de Laredo, la seigneurie de Calloo, que celui-ci avait acquise en 1547. Son décès est renseigné au compte de 1679.

127. D. Joannes Franciscus Gouban. A° 1668.

Il est mentionné dans les comptes comme étant seigneur de Triest, Bossval, la Loo, etc. et remplit les fonctions de consul en 1677. Fils de François, seigneur de Triest et receveur général des domaines de S. M., et d'Isabelle van den Broeck, il s'allia à Marg. Céc.-Cath. Gerardi. Il décéda en 1686. Le château *Scaldisburg*, à Hoboken, était sa propriété.

128. D. Joannes Gansacker. A° 1669.

Identification impossible faute de données.

129. R. D. Jeronimus Brugmans, Pbr. A° 1669.

Licencié en droit canon et civil ; chanoine à St-Jacques depuis 1672 ; doyen du chapitre en 1680, et fondateur, en 1692, d'une 18<sup>e</sup> prébende. Lorsqu'il fut appelé au consulat de la confrérie, la plupart de ces titres lui sont accordés. Il mourut le 24 juin 1700, et fut enterré en la prédite collégiale. De 1688, jusqu'à sa mort, il possédait la campagne dite *Jongelinckshof* à l'avenue du Marcgrave.

130. D. Joannes Battista Morisses. A° 1761.

Aumônier et à plusieurs reprises marguillier à St-Jacques. Il était allié à Cornélie Couvrechef, décéda le 5 mars 1710, et fut enterré en la dite église. Il assumait la charge de consul en 1679.

131. D. Joannes van Woonsel. A° 1671.

Son admission fut la dernière de la première période de l'histoire des Romanistes. Ce fut le dernier consul qui, en 1680, reçut ses confrères chez lui et leur servit le repas traditionnel. Il est qualifié d'échevin lors de son entrée dans la confrérie, et doit être décédé avant 1716, car ce fut son frère François qui, en cette année, remit, à

l'évêque d'Anvers, les archives, l'argenterie et les panneaux de Rubens, qui avaient été gardés dans la famille.

132. Petrus Josephus, Bischof van Antwerpen. 1716.

Pierre-Joseph de Francken-Sierstorff, XII<sup>e</sup> évêque d'Anvers, de 1711 à 1727. A titre de consul il dirigea la confrérie la première année de sa reconstitution.

133. Juan Pedro van Bredael (1716).

Peintre qui, après avoir fait un voyage en Italie, fut reçu à St-Luc en 1680. Il était fils de Pierre, également peintre, et d'Anne-Marie Veldener, et naquit en 1654. En 1680, il fut promu capitaine de la garde bourgeoise ; en 1689, doyen de St-Luc ; en 692, marguillier à St-Georges ; en 1718, consul des nouveaux Romanistes et en 1729, chef-homme de la confrérie des Loretains. Il décéda dans un âge avancé en 1745, et fut enterré à St-Jacques.

134. Joan. Pepin van Eeckeren, priester (1716).

Chanoine et docteur en l'un et l'autre droit, qui décéda en 1739, à l'âge de 82 ans. Il fut enterré à St-André, dans le caveau des van Eeckeren, maîtres généraux de la monnaie, dont il était un des descendants. Il fut consul en 1729, mais quitta la confrérie deux ans après.

135. Jacques Douglas dict Schot (1716).

Il accepta la charge de consul en 1722. Identification impossible toute autre donnée faisant défaut.

136. Abraham Godyn (1716).

Peintre dont on ne connaît qu'une œuvre, une *Sainte Trinité* exécutée en 1712, pour la chapelle de la maison des orphelins, au marché aux Chevaux. Apprenti à St-Luc en 1679-80, il est reçu maître en 1711-12. Martin Joseph Geeraerts fut son élève. En 1723, lorsqu'il fut élu consul, on lui accorde de titre de peintre de la chambre de S. M. impériale et catholique.

137. Jordaen van Herck, stato in Roma 1690. (1716).

Fut consul en 1724. Son décès est renseigné à l'année 1741. Nous croyons qu'il habitait le canal au Fromage.

138. Jan Cornelis de Wilde (1716).

Décéda le 28 novembre 1720. C'est tous ce que nous apprennent les comptes.

139. Joannes Baptista Coeck, stato in Roma 1714. (1716).

Il remplit deux fois la charge de consul : en 1731 et 1747. La première fois on le dit être ancien échevin, la seconde fois échevin en service actif. Un J.-B. Coeckx, licencié en l'un et l'autre droit et échevin, devint chef-homme des Loretains en 1745 ; son portrait peint se trouvait jadis à l'hospice St-Julien. C'est, à n'en pas douter, le même personnage.

140. P. H. Goos, canonicus capitularis basilicæ Marianæ Antverpiensis, fui Roma anno sancto Jubilei 1700. (1716).

Fils de Pierre, secrétaire de la ville, et de Jeanne-Isabelle Vecquemans. Le 22 juin 1695, il fut nommé chanoine à St-Jacques et, le 24 septembre 1712, il passa en la même qualité à Notre-Dame.

141. A. Geelhand, canonicus Antverpiensis, anno 1714 fui Roma. (1716).

Nous ne trouvons de lui que la date de son décès, soit le 9 avril 1731. Cette date coïncide avec celle de la mort de Chrétien-Louis Geelhand, licencié en droit canon et civil, protonotaire apostolique et chanoine de la cathédrale. Peut-être le même ecclésiastique.

142. Mathias Henriquez de Miranda (1716).

Consul de la nation portugaise, qui devint chef-homme des Loretains en 1709. Son portrait peint existait encore à l'hospice St-Julien en 1853.

143. A. du Bois de Vroylande, sono stato in Roma. A<sup>o</sup> 1696. (1716).

Il fut consul en 1726, et signa à cette occasion *Arnoldo Du Bois de Walhein*. Son décès est renseigné au 2 ou 4 mai 1745. Il s'agit donc bien du chevalier Arnold-Martin Louis, seigneur de Walhain. Vroylande et Rosenberg, fils de Louis et Mar.-Anne van Horenbreeck, qui s'allia à Marie-Catherine Vecquemans et qui, dit-on, fit construire l'hôtel longue rue Neuve, actuellement les locaux du *Lloyd royal Belge*.

144. Jean Joseph Vecquemans (1716).

Ce *Edelen Heere Baron* fut consul en 1717 ; une messe de requiem fut dite à son intention en septembre 1719. Nous nous trouvons donc en présence de Jean-Joseph, baron Vecquemans et de la Verre, bourgmestre en 1696, et anobli en 1697. Il était fils de Georges et de

Cath.-Isab. Lunden, et s'était marié avec Reine-Marie van Horenbeeck.

145. Michel Gillis, sono stato in Roma 1683. (1716).

Il fut consul en 1721, et décéda le 19 octobre 1748, à l'âge de 93 ans. Il avait épousé Marie Bouwens et, en secondes noces, Anne-Christine van Heurck. Il fut aumônier et administrateur de la chapelle de la Vierge à la cathédrale, où il fut enterré. Il habitait la rue Zirk.

146. P. J. Devlieghere, p. i. u. L. (1716).

Paul-Joseph de Vlieghere, licencié en droit canon et civil, proto-notaire apostolique, était fils de Paul et de Marie de Mont, dit de Brialmont. Il avait hérité en 1702, la maison *Het Casteel van Ryssel*, courte rue Neuve, ainsi que la campagne *Het Scholiershof*, à St-Wilibrord. Il mourut vers 1741.

147. Alessandro van Bommel, sono stato in Roma l'anno del Jubileo 1675. (1716).

Ancien aumônier et consul en 1719. Sans autres détails.

148. Jacobus Dominicus Carena, Canonicus insignis Ecclesiae St Jacobi (1716).

En 1693, n'étant encore que sous-diacre, il fut nommé bénéficiaire de la prébende canonique fondée à St-Jacques, par son aïeul Jacomo-Antonio Carrena, dont il augmenta largement la dotation. Il décéda le 15 mars 1721, et fut déposé dans le caveau de ses ancêtres, chapelle St-Charles Borromée, en la même collégiale.

149. Ferdinandus Antonius Vecquemans, stato in Roma 1710. (1716).

Fils du baron Jean-Joseph, dont mention au n° 144. Il occupait un hôtel longue rue de l'Hôpital.

150. Joannes Baptista Geeraerts (1716).

Les écrits des Romanistes ne signalent que son décès en 1726.

151. Pascal Juan Augustin van den Cruyce, stato in Roma. A° 1700. 1718.

Consul à deux reprises : en 1728 et 1744. Il est qualifié d'abord de seigneur d'Aertselaer et d'ancien bourgmestre de la ville, ensuite de conseiller et trésorier général des Etats de Brabant dans le quartier d'Anvers. Il fut en 1726, chef-homme de la *Confraternitas Sancti*

*Yvonis*, et remplit durant de longues années la charge de chef-marguillier à St-Jacques ; il décéda, d'après une annotation au registre des Romanistes, en 1757.

152. Joannes Jacobus Moretus, sono stato in Roma. Anno 1715. 1718.

Il assuma deux fois la tâche de consul, en 1732 et 1746, et décéda en 1757. C'est donc bien le fils de Balthasar et d'Anne-Marie de Neuf, licencié en l'un et l'autre droit, aumônier et échevin à plusieurs reprises. Il avait épousé Thérèse Schilder, mourut le 5 septembre 1757, et fut inhumé à la cathédrale. Son buste se voit encore à la cour du Musée-Plantin.

153. Jan August. van Hove, 1719.

Les archives de la confrérie ne fournissent aucune indication précise permettant d'identifier ce membre.

154. M. C. Moens. 1719.

Michel-Constantin Moens était fils de Michel et d'Anne-Marie Peeters, demeurant rue l'Amman, 3. Son décès est signalé au 25 août 1721.

155. Gio. Fran<sup>co</sup> vander Elst, sono stato in Roma. A<sup>o</sup> 1715. 1719.

Il s'acquitta des fonctions de consul à quatre reprises, en 1734, 1748, 1751 et 1752, et décéda le 16 août 1770. C'est tout ce qu'on relate de lui.

156. Jacomo Tyssens. 1720.

Sans autres détails. Les *Liggeren* de St-Luc renseignent un Jacobus Tysens reçu maître-peintre en 1700-1701. Serait-ce le même ?

157. Lucas Janssens. 1720 in Roma. 1721.

Consul à deux reprises : en 1735, et 1749. Il décéda le 15 juin 1750. D'autres renseignements font défaut.

158. Philippus Albertus Vecquemans. 1722.

Fils de Jean Joseph Vecquemans, baron de la Verre, et de Reine-Marie van Horenbeek. Son décès est annoté au 23 juin 1727.

159. Paul Jacques Baron de Cloots, sono stato in Roma. Anno. 1695. 1722.

Il fut élu chef de la confrérie, mais décéda au cours de son consulat, soit en 1725. Riche armateur d'Amsterdam, que le marquis

de Prié, gouverneur général, avait décidé de venir se fixer à Anvers. pour y organiser la navigation sur la Chine. Il épousa Jeanne de Pret, et acheta avec elle la terre de Schilde. Son enterrement eut lieu au chœur de St-Georges. Il occupait l'hôtel Mayer-van den Bergh, au coin des longue rue de l'Hôpital et d'Arenberg.

160. P. Verbuecken, sono stato in Roma. Anno 1698. 1722.

Lors de sa nomination de consul en 1726 (pour 1727), ont lui attribue les titres de chevalier, conseiller et trésorier général des Etats de Brabant au quartier d'Anvers. Une messe de requiem fut dite en 1735. Peut avoir été doyen de la gilde de St-Hubert en 1731.

161. Gio. Marino de Ghelthof, stato in Roma. Anno 1702. 1726.

S'acquitta de la charge de consul en 1730 et 1745. Il était fils de Juan-Jacomo et de Constance Cornelis. Il était propriétaire de la campagne *De Torontjes*. à Berchem, décéda le 30 septembre 1746 et fut enterré à St-Jacques dans le caveau de ses parents.

162\* Christiano L. Geelhand.

Estannoté comme ayant rempli la charge de consul en 1729. Il signe simplement *C. L. Geelhand*. Peut-être un double emploi avec le n° 141.

163\* Balthazar Moretus. 1729.

Consul en 1736. Sans doute Balthasar-Antoine, fils de Balthasar, décédé en 1730, et de Jacqueline de Mont, dit de Brialmont; en ce cas il serait mort le 15 décembre 1762.

164. Peeter de Man. 1730.

Ancien échevin dit le compte 1730, dans lequel est mentionnée sa nomination de consul pour 1731. Une messe de requiem fut dite en 1737.

165\* François J. Van der Borch. 1733.

Ses prénoms étaient François-Joseph. Fils de François et d'Anne-Marie Moens, sœur de Michel-Constantin, mentionné au n° 154 Il fut consul en 1737 et 1750.

166\* Arnoldus du Bois, 1736.

Consul à deux reprises : en 1741 et 1755. La 1<sup>re</sup> fois il est désigné sous les prénoms de *Arnoldo-Henrico*, la fois suivante, *Arnoldo Du Bois De Vroylande*. Il nous semble donc être le fils de Arnold-Martin-Louis et de Marie-Catherine Vecquemans, renseignés au

n° 143. En ce cas il se serait marié avec Cath.-Louise-Jos. van Colen, et serait devenu propriétaire de l'hôtel longue rue Neuve,<sup>94</sup> et du château de *Zorgvliet*, à Hoboken. Son décès aurait eu lieu en 1757.

167\* Joan. Bap(tis)ta Beeckmans. 1737.

Il n'est fait mention que de son élection au consulat en 1738 et 1739.

168\* Pedro Francisco Van Kessel. 1739.

Consul en 1740. En 1750, il se trouvait à Rome.

169\* Joan. J. Van Kessel. 1742.

Consul l'année même de son admission. Frère du précédent.

170\* Henricus Ignatius Bex, canonicus. 1744 (?)

Chanoine à la cathédrale. Assuma la charge de consul à six reprises : en 1743, 1762, 1764, 1767, 1768 et 1769. Il fut en outre chef-homme spirituel des Loretains, depuis 1741 jusqu'au 31 mai 1792 date de son décès. Il fut enterré au cimetière du Kiel. En 1753, son portrait peint se trouvait à l'hospice St-Julien.

171\* Joannes J. Du Bois. 1747.

Une messe de requiem fut dite à son intention en 1750. Il s'agit probablement ici de Jean-Joseph du Bois, chevalier de St-Jacques et colonel à Bologne, donc le fils d'Arnold-Martin-Louis (n° 143) et le frère d'Arnold-Henri (n° 166).

172\* Simon Joseph Carel De Neuf D'Aische.

Fils de Simon-Charles et de Marie-Susanne van Colen. Il était seigneur d'Hoogelande, et s'allia à Philippine-Joséphine du Bois, dame d'Aische et de Walhain. Lors de son consulat, en 1756, il occupait l'hôtel Kums, au marché aux Chevaux. Il décéda le 3 novembre 1793.

173\* Mathias D'Henssens.

Consul en 1757.

174\* Jacques J. De Pret.

Consul en 1758. Peut-être l'ancien échevin qui décéda en 1781.

175\* Petrus Andreas Josephus Knyff, canonicus graduel.

Chanoine à la cathédrale, licencié en droit canon et civil, proto-notaire apostolique et insigne bienfaiteur de la confrérie des Loretains. Son portrait et ses armoiries furent dessinés dans le livre d'or

de cette association par Ant. Overlaet. En 1766, également doyen de la gilde de St-Hubert et consul des Romanistes en 1759. Il possédait une galerie de tableaux que l'archiduc Maximilien-Joseph visita en 1774. Il mourut le 22 avril 1784, et fut enterré à la cathédrale, dans le caveau de la famille Verbist.

176\* Vicomte de Robiano.

Le comte Jean-Joseph de Robiano, seigneur de Béssem, Buecken et autres lieux, conseiller et receveur des Etats de Brabant, fut consul de la confrérie en 1760, et en 1773, chef-homme des Loretains. Il était allié à Jeanne-Marie de Lippens. Nos annales font mention de lui à l'occasion des statues de neige qui furent modelées en cette ville en 1772. Il en fit graver 24 reproductions et les réunit en un recueil.

177\* Theodoor van Moorsel.

Chef-homme des Loretains de 1760 à 1773, et consul des Romanistes en 1761. Il avait épousé Susanne-Marie van Scharenborgh, mourut le 15 juillet 1773, et fut inhumé à St-Jacques.

178\* C. E. J. Della Faille.

Son nom se présente pour la première fois au compte de 1761. Charles-Emmanuel Joseph, fils d'Emmanuel della Faille de Labistrate, fut consul en 1765 et 1766. Il habitait la rue d'Arenberg et mourut célibataire.

179\* Jan Baptista Cornelissen.

Il fut consul en 1763. Aucun détail précis ne permet de dire que ce fut J. B. Cornelissen, seigneur de Schooten et ancien bourgmestre (1703-1792) ou son fils, également Jean-Baptiste, qui naquit en 1733.

180\* ...Della Faille.

181\* Petrus Andreas Sledde. 1767.

Il assumait la charge de consul durant 15 ans, de 1771 à 1785, dernière année d'existence de la confrérie. Il garda les archives et à la date du 1 juillet 1794, il recommanda, en une note dûment signée et inscrite au dernier feuillet du registre aux comptes, de les remettre aux marguilliers de St-Georges.

182\* P. Happaert. 1768.

Sans autre indication si ce n'est qu'il fut consul en 1770,

183\* ...Gilman. 1775.

184\* ...della Faille. 1775.

185\* Ridder Van de Werve. 1776.

*D'heer chevalier van de Werve* décéda en 1780.

186\* ...Van Ertborn. 1776.

187\* Jacobus Thomas Joseph Wellens, bisschop van Antwerpen. 1778.

XVII<sup>e</sup> évêque d'Anvers, nommé en 1776, et mort en 1784. Il figure pour la première fois au compte de 1778, comme ayant contribué aux dépenses de la confrérie. En la même année on fit peindre ses armoiries.

188\* ...Du Bois. 1778.

189\* de Hornes, secretaris vanden Bisscop. 1778.

Un des secrétaires de l'évêque Wellens se nommait N.-J. de Hornes de Geldorp ; il s'agira donc bien de celui-ci.

190. A. de Neuf d'Aische, comtesse d'Oultremont de Wgt., sono stato in Roma 1781. 1782.

Il est question ici d'Anne-Henriette-Marie-Josèphe-Antoinette de Neuf d'Aissche, née le 27 janvier 1757, fille unique de Simon-Joseph-Charles et de Philippine-Joséphine du Bois, mentionnés au n° 172. Elle s'allia d'abord à Théodore-Joseph-Laurent van de Werve et, en secondes noces, au comte Charles-Jacques-Pierre Ignace d'Oultremont de Wégimont. Elle décéda le 3 janvier 1832, âgée de 73 ans, étant veuve depuis 1802, en son hôtel, marché aux Chevaux (hôtel Kums).

191. Petrus Josephus Carolus Meyers ; sono stato in Roma

Fils de Joseph, originaire de Rotterdam, et seigneur de Haelen et Grevenbroeck, et d'Isabelle-Joséphine Ullens.

192. J. Metdepenningen, Canonicus basilicæ B : M : V : , cathedralis habituari. Roma a 1 octob. 1870 ad 21 Maii 1781. Inscriptus 1782.

193. Giov. Car. Metdepenningen ; sono stato nell' Alma Hilla di Romæ nell' Anno 1781. 1782.

194\* ...d'Oultremont. 1782.

*D'h: C.d'Oultremont* au compte de cette année. Sans doute le comte Charles-Jacques-Pierre Ignace, mentionné au n° 190, et décédé le 25 mars 1802. Il jouissait d'une opulente fortune et de ce chef fut taxé à fr. 150.000,— dans la contribution de guerre de 1794. Ce fut le dernier membre de la confrérie qui, en 1785, tomba pour ne plus se relever (1).

(1) Sources de cette partie de notre travail :

*Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.* — AUG. THYS. *Bulletin de la propriété.* — *Bulletin des Archives.* — PAQUOT. *Mémoires littéraires etc.* — F. DONNET, *Het jonstich versaem der Violieren ; Les exilés anversoïis à Cologne ; Les imprimeurs Trognésius ; Notice sur la chapelle du T. S. Sacrement etc. ; Notices historiques et archéologiques sur la province d'Anvers, etc.* — F. JOS. VANDEN BRANDEN, *Geschiedenis der Antwørsche Schilderschool.* — *De Liggeren van S. Lucas'gilde.* — P. VISSCHERS, *Sint Juliaensgasthuis te Antwoerpen.* — EM. DILIS, *De rekeningen van de rederijk. kamer den Olyfstak.* — EDM. GRUDENS, *Le compte moral des hospices d'Anvers ; Un tableau d'Abraham Godyn ; De Sint Huibrechtsgilde en hare genooten.* — DE L'ESCAILLE, *Extract vuytten handtboeck van Peter Gerardi.* — FR. VERACHTERT, *Généalogie de P.-P. Rubens.* — STAES, *Antwoerpsche reizigers.* — VAN DER STRAELEN, *Geslachtboom der familie Plantyn.* — P. GÉNARD, *L'hôtel des monnaies.* — V. JACOBS, *De confrérie van St-Yvo en haar jaarfeest.* — STOCKMANS, *Geschiedenis der gemeente Berchem ; Het hof van Wolfscate, etc.*

## ANNEXES.

### Acte constitutif et statuts.

Wy Henrick t Serraerts Schouteth der Stadt van Antwerpen ende Marckgrave des lants van Rhyen, ende wy Borgermēren Schepenen ende Raidt vander zelver stadt van Antwerpen, Doen condt eñ kenelyck allen den gheenen die dese Lrēn zelen sien oft hoiren lesen, Dat alsoo de Dekē Ouderman ende gemeyne Supposten vande gulde oft confraterniteyt van St Peeter eñ St Pauwels binnen der stadt van Antwerpen aen ons by requeste haddē te kennen gegeven, hoe dat sy Suppliañt ende hunne voorsaten van inden jare XV<sup>e</sup> Tweentseventich hadden opgericht ter eeren Godts eñ ghedenkenisse der voors. heyligen apostelen zekere broederschap oft Collegie genaempt de Confraterniteyt off gulde van St Peeter eñ St Pauwels, van zeker getal van persoonē die de reliquien vande voors. heylige Apostelen personelyck te Roomen hadden besocht, hebbende de voors. Supplianten ghedurende den zelven tyt Jaerlycx doen celebrerē eene solempnele misse in des heylichs Sacrañ. Capelle tonser liever vrouwen alhier, ipso die santorum Petri et Pauli ende zedert de reconciliatie deser stadt het selve Insgelycx gecontinueert ende dieversche personen in plaetse vande absente ende affgestorvene inde voors. broederschap aengenomen, ende met gemeyne advise geconcipteert zeker statuten ende ordonnantien. Maer alsoo sy Supplianten verstonden niet geoirloft te wesen eenige Collegien binnen deser stadt opgerecht te mogen worden sonder voorgaende consente van ons, wesende tzelve den Supplianten oock van noode omme te vercrygen confirmatie vander

geestel. Overicheyt. Dat oock eenige vande Supposten der voors, gulde naemaels soude mogen swaericheyt maken omme de zelve ordonñ. te achtervolgen ende penen ende de breucken daer Inne begrepen te betalen onder tdecxel dat de voors, broederschap ende ordonñ bij ons niet en zouden zijn geaprobeert ende toegelaten. Ghemerckt oock dat het voors. broederschap egeene nyeuwicheyt en Is al hebben de diergelycke gulde van St-Peeters ende St Pauwels in voorleden tyden binnen deser stadt in vigeur geweest ende dat de zelve haer Capélie binnen St-Joris kercke alhier ende oock alle Jaren haren omme ganck oft particuliere processie des Sondaeghs nae Petri et Pauli heeft gehad. De welcke daer naer omme de menich fuldige omme ganck is gevuecht ende gecombineert met St-Joris omme ganck inde welcke de beelden der voors. apostelen sanctorum Petri en Pauli mede werden omme gedraghen de voors. Guldebroeders processionaliter mede gaende. waer aff die versche personen seer goede memorie waren hebbende. Zoo was het selve door de voorleden troubelen achtergheblevē ende gediscontinueert geweest, allen dwelck gheconsidereert, hadden daeromme gebeden oitmoedelijken de voors. Supplianten, Ten eynde dat ons gelieven wilde de voors. gulde off broederschap sanctorum Petri et Pauli hyde suppliañ geredresseert wederoñne te admitteren ende de punten byden Suppliañ tot onderhout vande selve Gulde geconcipteert te aggreeren ende approberen by acte off andere provisie daer toe noodich wesende. Ende want wy hadden gecommiteert zekere Commissarisen die heur op tgene voors. is souden informeren ende van als aen ons rappoirt doen. Soo eest dat wij gehoort hebbende het rappoirt vande voors. Commissarisen geordenneert ende gestatueert hebben, ordonneren ende statueren mits dess. de punten ende articulen volgen. In den Iersten dat niemandt inde voors. Gulde Sanctorum Petri et Paul en sal mogen worden aengenomen noch geadmitteert dan deghene die personaliter in alma urbe Roma hebben besocht de Reliquien vande voorñ heyligen apostelen patroonen deser Gulde daeraeff sy gehouden zelen zyn behoorlycke kennelyckheyt te doene

aenden Deken Ouderman ende den meeste getale vanden Supposten. Item dat de voors. Confraterniteyt oft Gulde niet en sal mogen exederen het getal van vyventwintich personen, maer zoo wanneer imant vande Guldebroeders sal commen afflyvich te worden zal den Deken van dyen Jare inde plaetse off plaetsen mogen surrogeren ende aenveerden alsulcken persoon off personen als hem met advyse van zynen Ouderman ende den lest affgegaen Decken goetduncken ende gelieven zal. welcken aengenomen Guldebroeder oft broeders voor hen incomgelt zullen gehoudē wesen te betalen Drye gulden eens ende eenen gulden voor den Cnaepe, daermede zy voor dyen Jare zullen gestaen. Item dat alle de Guldebroeders nae voorgaende wete van wegen des Dekens by den Cnaepe te doene, zullen schuldich ende gehouden zyn Jaerlycx ipso Die sanctorum Petri et Paulo te compareren in onser liever vrouwen kercke inde Capelle vanden heyligen Sacramente ende te hoiren de solempnelle misse die aldaer gedaen sal worden ende offeren naer onder gewoonten, Op de verbuerte zoo wie niet en compareert van thien stuyvers, ten waere iemant vuyter stadt off sieck waere ende daer aff hem behoorlyck dede excuseren. Sullen insgelycx gehouden zyn ter selver plaetsen des anderen Daeghs te commen hoiren de misse van Requiem de welcke voorde overledene Guldebroeders gedaen zal worden, ende aldaer te offeren, Opte pene als voor, welcke penen opt verclaren van den Cnaepe alleene gemaent eñ geexcecuteert zelen worden als wanneer oock de Guldebroeders die ter maelyt alsdan zyn zelen gehouden zelen zyn over maelyt te lesen de profundis. Item wanneer Iemant vande Guldebroeders afflyvich quam te worden zullen alle de Guldebroeders gehouden zyn metten lycke te gaen daer toe hyden cnaepe ontboden zynde Opde verbuerte van Sesse stuyvers eñ zal de weduwe off de erfgenamen van afflyvigen gehouden wesen te betaelen tot behoeff van broederschap drye guldenen Ten waere den Deken eñ Ouderman de zelve zomme gelieffde te modereren wuyt oirsaken vanden sobere state van sterffhuysse. Ende zal den Deken tot eenigen bequamen dagen naer

de begraffnisse vān afflyvigen Guldebroeder gehouden zyn te doen doen tzynder eñ zyne Oudermans pñtie een misse van requiem voor de ziele desselfs afflyvigen eñ daer aff tinsumeren alle de Guldebroeders omme de zelve misse te commen hoiren die tzelve genegen zal zyn. Item off eenigen Guldebroeder hem waere metter woonste wuyt dezer stadt vertreckende off wuyter Guldē begèerde te scheyden zal schuldich eñ gehouden zyn te betaelen gelycke Drye gulden Ten waere mits redenen voors. de zelve zomme werde gemodereert. Item indien iemant vande voors. Guldebroeders hem niet en wilde reguleren volgende de ordonnantie van deſſ gulden off hem daer tegens met rechte off kyvagie waere opponerende off bevonden werdde onnut off infaem eñ daeromme by den Deken met advys vān Ouderman eñ den meestendeel vande gemeyne Guldebroeders werde (gedwongen) vande voors. gulde (te) verlaten, zal alsulcken verlaten Guldenbroeder tot behoeff vande Gulde moeten betalen drye guldenen eens boven noch zyn behoorlycke jaercosten eñ andere penen off bruecken daer inne hy zoude mogen vervallen wesen. Idem sal den Deken jaerlycx met gemeyne voyse vān Guldebroeders met billietten worden gecosen ten zelve Dage Sanctorum Petri et Pauli naer de misse ter plaetsen daer den affgaende Deken best duncken sal ende een eerlyck maelyt sonder grooten coste voorde voors. Guldebroeders zal hebben doen bereyden, eñ sal den zelve keuse geschieden ten tyde vander maelyt voor het opdienen vān keese off fruyte. Ende off inden keuse de voysen quamen te steken off gelycke te vallen zal de voys vān afgaende Deken gerekent worden voor twee voysen eñ zal alsulcken affgegaen Deken daer nae gehouden wezen den nyeuwen gekoren Deken over (te) leveren alle de ordonnantien stucken brieven eñ munimenten eñ alle andere zaken der Gulde toebehoorende off by tyde toebehoiren die daer aff voorts gehouden zal wezen te verantwoirden. Eñ zal den nyeuwē gecoren Deken zelvertyt tot hem mogen kiezen ende nemen wyte zelve broederschap eenen bequamē persoon tot zynen raidt en Ouderman, ende daer naer zal de affgaende Deken over tafel

doen voorlesen de statuyten en ordonnantien ende aggregatien en der zelve tyt de Guldebroeders vermanen de zelve te willen in alle minnelyckheyt te onderhouden. Item off tusschen eenige Guldebroeders opde maelyd eenige questie of twist quame te geryzen zullen de zelve personen hem different laten beslissen naer tseggen van Deken en Ouderman Op de pene van drye guldenen, en de voors pene van drye guldenen genamptiseert hobbende, zal voorts mogen gehoirt worden voor mynen heeren Borgermeesters en Scepenen, ten koste van ongelucky, gelycke drye gulden sal verbeuren de gene die iemanden van Guldebroeders zal injurie seggen off oirsaecke wesen van eenich gekyf off twist inde maelyd off daerna inde vergaderingen vanden Guldebroeders, off soo vele min off meer als men bevinden zal te behoiren nae gelegentheyt vander zaken. Item zal de voors maelyd worden becosticht by den Deken den welcken in subsidie vande zelve eenen iegelycken Guldebroeder znl schulich en gehouden zyn corts naedecreatie vanden nieuwen Deken gereet te betalen drye guldenen eens, tzy zy compareren off nyet Ten eynde den cost nyet te vergeeffs gedaen en worde Ten waere iemant door legitime oirsaecke hem moeste ab-enteren, in welcken gevalle hy contribuieren zal Dertich stuyvers maer ontboden zynde ter congregatie ende nyet comparerende sonder geexcuseert te zyn sal schullich zyn te betalen de voors drye guldenen. Ende zal nyemant van de Guldebroeders totte maelyt mogen nooden offe medebrengen iemant vreemts ten waere iemant en die oock in alma urbe waere geweest en hy daer vore wilde betalen en hy daer toe hadde consent van Deken de welcken Deken sonder zyn n cost maer eenen goeden vrient en sal mogen medebrengen. Item zal een iegelyck vande Guldebroeders tot subventie vande solempnele misse en andere oncosten (daer onder begrepen twee guldenen, voor den knape vande voors. gulde) schullich zyn te betalen in plaetse van jaer costen thien stuyvers, en en sullen de voors. Deken Ouderman of Guldebroeders extra ordinaire nyet mogen vergaderen ten coste vande Gulde sonder wettige en pregnante redenen. Item des anderen daeghs vander

maeltyt naerde misse van Requiem sal den affgaenden eñ nieuwen Deken elck met hennen Ouderman ter plaetsen daer de maeltyt geschiet is commen affrekenen eñ calculeren de costen vande voorgaende maeltyt ende jare, alwaer een iegelyck vande voors. Guldebroeders zal mogen commen tot zynen coste sonder iemant anders te mogen medebrengen als vore, waer inne d'absenten nyet en sullen gehouden zyn te gelden. Alles by provisie eñ ons gereserveert het meerderen eñ minderen, interpreteren, veranderē, breken en te nyete doen zoo wanneer ons dat goet duncken eñ gelieven zal. Sonder argelist eñ des toirconden hebben wy Henrick tserrarts voorgenoempt onsen eygen segel eñ wy Borgermēren Scepenen eñ Raidt bovengenoempt den segel ten saecken der voorñ stadt van Antwerpen dese jegenwoirdige doen aenhangen opten Sessentwintichsten Juny int iaer ons heeren als men screeff Duyzent CCCCC ende tweentneghentich. Ondeteeckent G. Kieffel.

Ghecollationeert tegens d'originle is bevonden daer mede accorderende by my Secret<sup>s</sup> der Stadt van Ant<sup>pen</sup> den Xiiij<sup>en</sup> Novemb<sup>r</sup> 1595.

G. KIEFFEL.

### Le service religieux en 1623.

In den eersten aent Luyen vande groote Clock eñ tweemaels de clock genaemt Maria, als rechten betaelt	ijj guld. viij sts.
Item voordn beijaert	j guld. üij sts.
Voor salaris aen ses der Stadt speellieden die plagen te hebben elck x sts, eñ nu nemen xv sts	üij gul. x sts.
Voor den organist die plach te hebben xx sts eñ nu neemt	ijj gul. viij sts.
Voorden orgelblaser	ix sts.
Voor de Sanghers dertien gerekent, voorde misse met twee choren gesongen, het Loff eñ twee dobbel motetten, t̄s	ix guld.
Voort recht van de cappel aeñ m̄s van den heylig. Sacramente, by accort van outs	v guld.
Voorden cnaep vant hangen van tapyten eñ een stoop biers	xxx sts.
Voor het veijl te hangen een dobbel cruys boven den altaer tot bynaet halfde cappelle	xxx s-s.
Voor de croonen daeraen te hangen	ijj guld.
Voor de capel met meijen te besteeken eñ met bloemen te bestroeijen tsamen	xxx sts.
Voor twe rosenhoeijen voor de H. Apostelen	viij sts.
Aende flambeaux die gebrant hebben geduijrende de misse eñ het loff neemt de cnaep	xxx sts.
. . . . .	. . . . .

### Le repas de 1593.

Inden eersten soo heeft den voors. Deken met m<sup>r</sup> Jan van Kieboom, out deken, ende andere, int aenbesteden van maeltyt en proeven van wyn totter maeltyt int Vliesken betaelt ij gūl. ixsts.

Item alzo den Deken rendant de maeltyt heeft aenbesteedt aen den weert int Vliesken voor xxx sts. elcken persoon sonder den wyn, zoo heeft deselve Deken voor xxij personen betaelt xxxij gūl.

Item voor sesse knechten de twee gerekent voor een persoon betaelt iij gūl. x sts.

Item voor xxxvj potten wyns tot xiiij sts. den pot betaelt xxxv gūl. iij sts.

Item aen Hans den concherge int buys van Fockers alhier, voor dat hy ons de plaetse inden selven huysse tot de maeltyt heeft geleent en tot meyen blommen en gebruyck van huysraet, gegeven voor een drinckpen ij gūl. x sts.

Item des anderen daechs, pnt den Deken. out deken, cappellaen, van Kieboom, Meyer, Schoyt, Mansdale en Razieres, boven den ouden cost en aen wyn int Vliesken verteert ende betaelt xj gūl. xiiij sts.

#### *In margine :*

Wordt geroyeert als der gulden int generael niet raekende, behouden den deken rendant syn verhael op syne mede gelachsgenoten.

Item alzo den weert int Vliesken in het opnemen vande rekeninge hem seer was beclagende dat hy door het goet tractement by hem ten tyde van maeltyt gedaen, niet en conste toecomen oft hem onthouden sonder syn groote schade, zoo heeft den Deken met advyse van voors. personen alnoch toegeleyt en betaelt de somme van xxij gūl.

#### *In margine :*

Wordt gepasseert sonder dat tselve sal worden getrocken in consequentie.

## Le repas de 1595

---

Aen hamelen vlees	vj gūl. iij sts.
Aen Calf vlees	iiij gūl. xj sts.
Aen twee quatier Lamsvleesch	ij gūl. xvj sts.
Voor twee gerooete tonghen	j gūl. iiij sts.
Item aen kieckenen, capoenen eñ quackelen tsamen betaelt	vij gūl. xij z sts.
Aen broot	ij gūl. xvij sts.
Aen een braedtvercken	j gūl. viij sts.
Aen fruyt, boonen, criecken, erten, artichocken, rapen, radijs, steckelbesien, vleescheruyt, kaes eñ andere... tzamen betaelt.	iiij gūl. xiiij sts.
Aen banquetstuyckere eñ marcipeynen tzamen gegeven ende betaelt de somme van	vj gūl. iiij sts.
Aenden pasteybackere, als aen amandeltaerten, kerstelingen ende eēn groote taerte, tzamen betaelt	vij gūl. ij sts.
Item aen 27 1/2 potten rooden franssen wyn ge- geven ende betaelt de somme van	xvj gūl. x sts.
Aen Adriaen die Cnape vande capelle van ons lieff vrouwen kercke, voor synen dienst vande tafel gedient te hebben	j gūl. iiij sts.
Item aen hout, boter, bier, olie, azijn ende an- derecleynicheyt tsamen betaelt.	<i>vacat</i>

---

**Le repas de 1596.**

*Ander Witgeven totter maelyt,*

Voor 8 pondt 1/4 salm, a raison van 12 sts tpondt	iiij gūl. xix sts.
Item aen dry stucken steurs	ij gūl. ij sts.
Item aen abberdaen ende pladdys	j gūl. xiiij sts.
Item aan twee tonghen, een terbot, twee groote karpers en een palinc, tsamen	iiij gūl. xvij sts.
Item aen seshien pont boters tzamen totter tafel ende verbesicht	iiij gūl. ij z sts.
Aen 25 eyeren betaelt	xiiij sts
Item aan twee groote snoecken, twee wingen, twee andere middelbaer carpers, gebraden en vier baeskens tzamen betaelt	iiij gūl. xixz sts.
Item aan cruyt, suyckers, kappers, olie, azyn, araengieappels, pruymen, limoenen, tzamen betaelt	iiij gūl. xvij z sts.
Aen citroenen, rapen, erten, stekelbesien. alti- chokken, salaet en andere groenicheyt tzamen betaelt	j gūl. xviiij z sts.
Voor twee kerstelingen	j gūl. viij sts.
Item aen dry marcipainen, banquettsuycker, biscuit, annys, lrēn, postillen annys saet ende andere cleylicheyt	vj gūl. xvij st.
Item aen Colen en hout tsamen betaelt	xix sts.
Aen alderley fruyt tzamen	xviiij z sts.

Aen de Cokinne ende Adriaen den enape, tsamen gegeven	j gūl. xv sts.
Ilem voor 28 1/2 potten rooden wyn, de 12 tegens negen sts. eñ de reste tegens elf stuyvers, compt tzamen	xiiij gūl. ix z sts.
Voor dry eñ halff potten Spaenschen wijn tzamen	ij gūl. ij sts.
Item aan eenen timmerman vande tafel aan mal- kanderen vast te maken ende andere dienst bij hem gedaen	ij z sts.
Item aen bier ende broot in twee maelyden geconsumeert	iiij gūl. xj sts.
Item aen eene vrouwe die welcke inde kokene eñ maelyt de twee daghen gedient eñ geschommelt heeft gehad	xij sts.
Des anderen daechs, ultima Juny, inden onbyt vande reliquen van het overschot, mynē heere den borgerm <sup>r</sup> Etten, Breusingem, de Meyere, Bie, m <sup>r</sup> Guille van Broecke, Loys de Huldere, Schoyte, Fossa, Mansdale, Boghe, Nicolaes de Vilers, Corne- lis Hoeck, is geconsumeert, ierst aen drye eñ een half-potten wyns tegens ix sts	j gūl. xjz sts.
Item aen seven potten biers xvijz sts., ende voor vijz sts. broot, is tzamen	j gūl. vz. sts.
Voor vier pondt criecken	ij z sts.
Voor de huringe van 18 eetmessen betaelt	vij z sts.

### Les statues des SS. Pierre et Paul.

Alzoo by gemeynen advyse van alle de Guldebroeders deser Gulden, eñ oock ter instancien vande meesters van heylige Sacraments capelle tonser Liever Vrouwen alhier, is geordineert geweest, dat van wegen eñ tot coste deser Gulde soudē worden gemaect twee beelden *Sanctorum Petri et Pauli* om gestelt te worden op den autaar van voors. capelle gelyck de selve op den name vande voors heylige apostolen, by mynen Eerweerdige heere h<sup>r</sup> *Lerinus Torrentius*, Bisschop van Antwerpen oock is gewyt geweest, soo heeft den Deken rendant in desen tot het vervallen van de oncosten verwillicht de Guldebroeders deser Gulden om daer toe te geven gelyck hier navolght,

In den eersten heet den Deken Rendant in desen totte voors. figuren *Sanctorum Petri et Pauli*, van houte iijz voeten hooge gemaect by Robrecht ende Hans Nolen, geboren van Utrecht, gewillichlyck geconsenteert ende gegeven de somme van v gūl.

#### *Les autres donateurs furent :*

M <sup>r</sup> Andries van Breusigem	iij gūl.
Jan Vincentio Fossa	vij gūl. x sts.
Elias de Bie	iij gūl.
Joncker Henrick van Etten	ij gūl.
M <sup>r</sup> Guillam de Campo	iij gūl.
Joncker Cornelis Schoyt	ij gūl. iij sts.
Geerart de Craem <sup>r</sup>	iij gūl.
Jan Manuaert	v gūl.

Thiburtio Corradini, wachtm <sup>r</sup>	x gūl.
Ascanio Corradini	vj gūl.
Loys de Heuldere	j gūl. x sts.
Cornelis van Mansdale	ij gūl. x sts.
Jo <sup>r</sup> Nicolaes de Meyere	iiij gūl.
Mr Jan van Kieboome	v gūl.
Mr Cornelis Hoeck	iiij gūl.
Mr Guillam van den Broecke	iiij gūl.
Nicolaes de Villers	ij gūl. x sts.
Stephanus Hercules	j gūl. x sts.
Jaspar van Holvelt	j gūl. x sts.
Jo <sup>r</sup> Anthonis van Berchem	v gūl.
Artus de Razieres	v gūl.
Dominicus Brant, knaep	iiij gūl.

Item betaelt voor het maken vande twee beelden *Sanctorum Petri et Pauli* ende voor het hout daer toe geleverd byden voors. Robert ende Hans Nolen de somme van l gūl.

Item betaelt voor het stofferen ende schilderen vande voors. beelden vij gūl. vj sts.

# Le Brabant protohistorique et légendaire.

---

« Le vieux Cotta parlait ainsi avec sérénité. Il venait d'étudier un nouveau modèle de galère et d'achever le sixième livre de son histoire des Carthaginois. Sûr de n'avoir pas perdu sa journée, il était content de lui et des dieux. »

A. FRANCE, *Thais*.

Ceci n'est ni un dictionnaire de géographie historique ni une proto-histoire des localités brabançonnes. Ce sont de simples notes sur la topographie, la toponymie, les stations pré- et proto-historiques, les nécropoles, les bois sacrés, les légendes, les pèlerinages, les voies antiques, le folklore, les fouilles effectuées et les trouvailles faites. Nous les avons compilées patiemment en lisant personnellement depuis une vingtaine d'années les 850 ouvrages énumérés à l'index bibliographique et auxquels renvoient les nos entre parenthèses.

Ces notes, prises en vue des fouilles que nous n'effectuerons (hélas) jamais, seront peut-être utiles à nos successeurs. Nous y avons un peu ajouté du nôtre (bien peu). Bref c'est un carnet du fouilleur, contenant quelques jalons et des repères, qui dispensera de recourir à quantité d'ouvrages historiques spéciaux difficiles à rassembler.

Leur seul mérite est d'être concis, groupés par commune et d'indiquer les sources bibliographiques auxquelles elles sont puisées. Nous espérons qu'elles seront de nature à mieux faire connaître la Belgique ancienne.

Une trouvaille isolée ne constitue qu'une faible base d'induction. Une série de découvertes analogues, dans une région déterminée, permet de dégager certains faits. Mais lorsqu'on associe aux fouilles, le folklore, la toponymie, la topographie, on retrouve des chaînons qui permettront de relier la préhistoire à l'histoire.

Ce sera donc un essai d'inventaire des découvertes anté-romaines, romaines, saxonnes, frankes, avec des commentaires sur les endroits des anciens habitats.

Un travail de ce genre n'est jamais complet. Chacun dans sa région, y ajoutera de nombreux addenda. Il s'adressera donc surtout au grand public des abonnés de nos annales.

Sans doute, dans l'ensemble de nos notes il reste beaucoup d'ivraie à éliminer. Tout ce que les MOLANUS, GRAMAYE, WICHMANN, MENSON-ALTING, WENDELINUS et autres GEROPUS BECANUS ont écrit, doit être soumis à une saine critique. Mais c'est à tort, que l'on rejette en bloc ce que ces anciens ont avancé. Ils ont recueilli, et c'est là leur mérite, les traditions qui avaient cours à leur époque. On ne les acceptera que sous bénéfice d'inventaire, avec la valeur relative que leur donneront d'autres facteurs.

Nous enten lons par Brabant, l'ancien Brabantia, compris de l'Ouest à l'Est, entre l'Escaut et la Meuse, et du Nord au Sud, entre la Meuse et la frontière linguistique, tel que le figure ISFRIDI THYS dans sa *Veteris Belgii status (comm. royale d'hist. VIII, 1844)*. Nous sommes parfois sortis de ces limites, afin de pouvoir citer des faits, qui nous ont paru intéressants.

« Nos annales, a dit CH. FAIDER, (*Etudes sur les constitu-*

*tions nationales*) doivent continuer à comprendre les provinces, que la diplomatie nous a arrachées. L'histoire supprime ces frontières, capricieusement tracées par l'orgueilleuse fantaisie des Ministres d'Etats étrangers et des généraux victorieux. »

Ces notes, lorsqu'elles seront complétées par celles d'une foule de correspondants, constitueront un utile commentaire à la carte archéologique du pays, dont la confection fut confiée en 1842 à la classe des lettres de l'Académie et qui n'est pas encore éditée en 1922.

**Aalburg** (Brabant septentrional). Au N. d'Heusden, sur la Meuse. Est cité en 889 dans une donation de l'empereur ARNULF à GEROLF, père du comte DIRCK DE HOLLANDE. Alburch en 889 et 983, Albure et Alburch en 1108, Alborch en 1179, Aleburke en 1205, Aelborgh en 1175, Alborch en 1298, semble signifier *Castrum, burg, près de l'eau, aa, ou Castrum à Ale* (nom Frison ?) Il existe un Aelburgh au Danemark. Le roi LOTHAIRE II confirme l'abbaye d'Elten, dans la possession de ses biens à Olborch en 1129. En 1131 l'église d'Alburch et les dîmes de Babilonia (*Babilonienbroek*) sont cédées à l'abbaye de St-Trond (182).

D'après HEDA, l'ancien Babilonia serait Aalburg (218). Il s'agit en réalité des polders dits *Babilonienbroek*, situés au N. de Meeuwen, dits *het oud land*. D'après la tradition, l'église d'Aalburg, démolie en 1614 et dédiée à St-Trudon, aurait été édifiée par les païens, et St-Willibrord y aurait prêché la foi. Il est probable que l'église de St-Trudon a remplacé un temple païen. (535). Près du *driesprong* se trouve le *heilig putje*, puits saint. Ce puits a été fermé en 1849.

**Aalst-lez-Eindhoven**. (Brabant septentrional). En 711 *locus Haestaos in pago Texendriae super fluvio Inudmala* (sur le Dommel) dans la donation du moine ANSBALDUS, fils de WIGI-

BOLD, de ses biens allodiaux sis à Aalst, à St-WILLIBROD (535). Il y est question de *hochofinnas*, que WAITZ traduit par hauts-fourneaux, mais que VANDER KINDERE (*Introduction*) interprète plus exactement par *hooge veenen*, hautes fagnes, marais ou lacs dans un pays élevé, ce qui est le cas à Aalst-lez-Eindhoven. Halosta en 814, Alisti et Alaste en 980, Halst en 1205 (218).

Aalst pour Aalsté ou Aelstede signifie *stede van Aal of Ale*, ferme du nommé Aal (26). Les *Kabaulers* y ont résidé. (*Ons Volksleren*, 1894, p. 114.) Au S. du village le *Wittenberg*, colline blanche, près du *Galgeven* et du *Galgeberg*, mare et colline de la potence, où l'on peut rechercher une nécropole antique.

**Aalst ou Aelst.** (Limbourg Belge). Tumulus Belgo-romain. Objets romains et Franks. (3) Une voie antique y passe. Monnaies romaines et Frankes (collection GRUOTH) (303) Cf. Aelst St-Pierre (lez-Gand) ; Aelst-lez-Hougaerde ; Aelbeke (Flandre occidentale) ; Aelstgoed-lez-Eecloo ; etc.

**Aalst, Alost.** (Flandre orientale). En 868-69 *Alostā, in pago bragbattensi*. (313) Aalst, Alisti en 983. Alaste au IX<sup>e</sup> S., Halosta en 814, Eleste en 1050, de *Alisti*, de *Alisa*, *die erle*, *else*, aulne ? (542).

On a attribué un *triens* du monétaire *Rimoaldus*, de l'époque Mérovingienne, à Alost, mais cela est douteux d'après SERRURE, (536).

Les monnaies frappées à Alost depuis le XII<sup>e</sup> S. portent *Moneta Alostensis*, *Alostesis*, *Alosten*, *Aloten*, Alost (536).

Capitale de la Flandre Impériale.

Le château d'Alost aurait été construit en 411 par les Goths. L'église en 870 par le Comte Rodolphe. Le castrum d'Alost est cité en 870.

La succession des comtes d'Alost commence en 1046, date de la destruction du château d'Eenham.

Le comté d'Alost comprenait une grande partie de l'ancien *Brabantum* et comptait 162 villages, Alost, Ninove avec l'abbaye de St-Corneille des Prémontrés, Grammont avec l'abbaye de St-Adrien de l'ordre de St-Benoit, Beaupré avec l'abbaye des femmes de l'ordre de Citeaux, la principauté de Gavre et le marquisat de Lede, (327).

Il subsista sous six comtes jusqu'en 1175, et fut réuni à la Flandre. (641).

Possédé au XI<sup>e</sup> S. par la maison de Gand, dont un descendant laisse ses biens, en 1166, à son oncle PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre.

La terre d'Alost fut appelée Flandre Impériale, parce qu'elle relevait de l'Empire.

Ceux d'Alost furent affranchis en 1175, par PHILIPPE D'ALSACE, du droit du *meilleur catheil* et de *morte-main*. Le meilleur *catheil* ou *cathe*n était le meuble le plus précieux de la succession qui revenait au seigneur. Les héritiers pouvaient le retenir en coupant la main du mort et en l'offrant au seigneur en signe de servitude.

Les nobles et les ecclésiastiques étaient exempts du droit de *morte-main* (641).

St-LIEVIN, dans une lettre, atteste qu'il trouva une culture déjà perfectionnée dans le pays d'Alost (422).

On cultive de toute antiquité le houblon, *humulus lupulus*, aux environs d'Alost (612).

Près du pont de l'écluse, une amphore romaine. Médailles de VESPASIEN et de DIOCLETIEN. Des silex taillés et des monnaies gauloises en or. (DE BAST p. 428).

Au VII<sup>e</sup> S. lors d'une inondation de la Dendre, on vit une image de la Vierge flottant sur des cep̄s de vigne. On la recueillit, et dès ce moment l'eau reprit son ancien niveau. A cet

endroit St-AMAND bâtit une chapelle en 681, appelée *O. L. V. ter druiven*. (507)

Aux alentours d'Alost existent 5 pèlerinages où l'on invoque St<sup>e</sup> CATHERINE contre la maladie dite *St<sup>e</sup>-Katrienewiel* (Herpès circiné) qui a une forme circulaire.

Pèlerinage à Burst, entre St-JOB et *Zweendriesch*, par la drève du *Kasteel der verdoemenis* (château de la damnation) où il y a des apparitions diaboliques. (483) Pèlerinage dansant comme à Russon (3 pas en avant et 2 en arrière).

Ceux d'Alost sont appelés *de Ajuinen*, *de Draaiers* en *de Witvoeten*.

D'après GRAMAYE, les Alostois n'étaient soumis à aucune imposition, d'où le nom *de Witvoeten*, pieds blancs. On dit que les chevaux aux pieds blancs sont exempts de péage. (393)

Ceux d'Alost sont en guerre avec les habitants de Ninove et de Termonde.

**Aarle-lez-Helmond.** (Brabant septentrional). En 1249 *Arlech* (218), jadis *Aarloë*, *loë* ou *loo*, lucus ou bois sacré sur l'aa, eau ? Ancien pèlerinage à *O. L. V. van Aarle in 't Sant*. GRAMAYE y a vu, en 1609, des monnaies romaines y découvertes (418). En 1864, monnaie de POSTRUS portant *Pietas Equitum*. (535) A Aarle-Rixtel, lieu-dit *de Hel*. (21)

Entre Aarle et Lieshout lieux-dits *het ragevuur* (purgatoire), *de hemel* (le ciel), *moleneind* (terminus du moulin) où une nécropole à incinération est à rechercher.

**Aarsole** (Flandre occidentale). Il y existe un *duivelspul*, puits du diable, où sonne une cloche la nuit de Noël. (349) Indice de l'existence d'une nécropole antique qui est à rechercher au hameau *Baudeloo*, qui est un lucus ou bois sacré..

**Achel.** (Limbourg Belge) *Hacchala* chez WENDELINUS. Cimetière gallo-romain au *Hoefskens* ayant produit une *Lagena*, trois urnes, une jarre, un vase plat etc. (Vente C. BAMPs) (220)

Fragment de hache ou nucleus en grès silicieux (collection SNEYERS) (2) VAN DESSEL y signale un tumulus belgo-romain et des antiquités romaines. Fragments de cottes de mailles. (175). Eglise dédiée à S. S. MONULPHE et GONDULPHE. Au N. E. du village *het fort*, le castrum. Antique château de GREVENBROECK, l'une des principales forteresses du pays de LOOZ, démantelé en 1702. (496) Au N. de l'église *den hondsbosch*, le bois du sacrifice, et *aan den wittenberg*, la colline blanche, existent trois mares dans lesquelles on entend sonner une cloche à minuit à la Noël. (204) D'autres lieux-dits comme *het loo*, *de Mortel*, *de heksendans*, la danse des sorcières, *Keizersbosch*, bois de l'empereur, *Wolfsven*, mare du loup, *beverbeek*, ruisseau des castors, révèlent l'existence d'un bois sacré avec nécropole. A 15 m. à l'E. de l'église, chapelle de *O. L. V. in den Nood*, Notre Dame dans la peine. On s'y rend en pèlerinage pour combattre le mauvais temps, les contrariétés. (172)

**Acht.** (Brabant septentrional) Au *leemkuil*, puits à argile, en 1900, urnes antéromaines envoyées par l'instituteur au musée de Bois le Duc. Au *Achte heide*, (derrière la bruyère) en 1900, urne antéromaine avec ossements, au musée de Bois le Duc.

**Aduatua** de César, appelée par VON GOELER *Vatuca* ou *Ratuca*, *Varuca*, *Varuta* ou *Baruta*, devient *Voroux*, chez BOVY ; *Waroux*, chez H. THOMAS ; *Falaïs*, chez GAILLARD ; *Gembloux*, chez FRERET ; *Maestricht*, chez BOUILLE ; *Embour*, *Wandre*, *Mortroux*, *Julémont*, *Fauquemont*, *Fouvon-le-Comte*, *Aix-la-Chapelle*, *Juliens*, *Rolduc*, *Huy*, *Gressenich*, *Wittem*, *Groesbeek*, *Houthem-lez-Gronsveld* chez d'autres auteurs cités par A. WAUTERS (317.) (Voir Tongres.)

On a aussi proposé Virton, Embourg, Limbourg, Wittem, Voroux, Wandre, Aix, Julémont, etc, etc. (626.)

L'opinion générale est qu'il sagit de Tongres. Cependant le camp de Sabinus et de Cotta était à 2 1/2 jours du Rhin (une

journee = 7 lieues), soit à environ 18 lieues du Rhin. Il semble aussi que le camp se trouvait entre le Rhin et la Meuse ?

D'après RUSSEL (*Public. de la Société de Maestricht*, 1864, p. 42.) Aduatuca se serait trouvé au hameau de Houtem sous Gronsfelt, où aboutissent diverses routes militaires.

Le lieu où était situé l'*oppidum* ou les Aduatiques résistèrent à César reste indéterminé.

DESROCHES le situe à Namur, malgré l'avis du père DE MARNE qui avait réfuté cette opinion. D'autres placent la forteresse à Bois-le-Duc, à Anvers, à Tongres, à cause de la ressemblance du vieux nom de cette ville *Aduatuca Tongrorum*. BORGNET se prononce pour le camp d'Astedon-lez-Namur. NAPOLEON désigne Fallais, sur la Méhaigne. (RENARD, *Hist. de Belg.* p. 426.)

NUENARIUS dans *Galliæ Belgicæ commentariolus*, (1530,) place Aduatuca à Waroux. FOULON et WENDELINUS lisent *vatucam* et le placent à Wittem. POLAIN place l'Aduat, l'*oppidum* à Namur et l'Aduatuca *Castellum* à Tongres. DE VEITH place Aduatuca à Limbourg-Dolhain. DE GÖLER cherche *Aduatuca* à la droite de Meuse, au mont Falize-lez-Huy et le *Castellum Aduatuca* à Eupen ou Limbourg. DE COHAUSEN le place à Embourg.

D'après A. DE NOÛE, (270) Tongres est *la seule* Aduatuca.

Aduatuca, dit CESAR, se trouvait presque au milieu du pays des Eburons. (*Fere in mediis Eburonum finibus.*) Liv. VI§ 32.

On aura beau torturer les textes, dit HARROY, (431) cela est vrai pour Limbourg, faux pour Tongres. Cependant CESAR parle d'une *Aduatuca* et d'un *oppidum Aduatucorum*.

Si Tongres n'est pas l'*Aduatuca* de César, elle est au moins l'*Aduatuca Tungrorum* des itinéraires.

Ce nom serait rappelé dans un lieu-dit près de Waremme :

*Autuaxhe* où existent des substructions romaines et dans *Atiech* cité par FRERET comme existant près de Tongres.

Remarquons à ce propos que le lieu-dit en question se prononce à Waremme : *haute wêche*, qui est le flamand *hooge weg* — haute chaussée. A cet endroit le capitaine J. STROOBANT a récolté des silex néolithiques et découvert des fonds de cabanes.

Il y a encore les monnaies (nombreuses à Tongres) à la légende A VA V CIA. (618).

C'est Namur qui semble le plus conforme à la description que donne CESAR.

D'ANVILLE la situe à Fallais.

DE MARNE incline pour Tongres.

La plupart des auteurs ont confondu. *Atuatuca*, forteresse des Aduatiques, est *située dans le pays des Eburons*. Or sous AUGUSTE, les Eburons étant remplacés par des Tungres, il s'en suit que l'*Atuatuca* et l'*Atuatuca Tongrorum* désignent tous deux Tongres.

L'*Atuaticorum oppidum* dont parle CESAR au II<sup>e</sup> livre chap. 29, correspond à Namur.

Sur cette question cf. DEWEZ (641).

**Aduatiques**, signifierait *les terribles* d'après LEO, *Malbergsche gloca* I, 54.

Sur l'étymologie d'*Aduatici* cf. ULRIC et PAQUAY (668).

D'après GLUCK, *aduatuci* signifie en celtique, *audacieux, belliqueux*.

Terme générique dit de *Vlaeminck* (611) qui signifie *praesidium*, du vieux saxon *atwachteric* ou de l'Anglo-saxon *At-veaht-ig*.

Signifie, d'après DE CORSWAREM, arrière-garde, d'*achte-wacht (atuat)* et serait la partie de la population teutonique laissée en arrière (373).

Il est prouvé, dit SCHUERMANS, (412) que dans le vieux Saxon et le vieux Danois, le nom de aduatiques correspond précisément à celui d'une garnison préposée à un objet déterminé, comme celui de la garde des bagages laissés en arrière par les Cimbres et les Teutons. *At* = a, *wahta* = garde, et le suffixe *ga* — ka.

Le mont Falhize, Namur et Hastedon seraient des *oppida* aduatiques.

GRIMM à établi que les Aduatiques parlaient la langue des Saxons. GRIMM dit : *at* = apud, *Wachta* = Custodia (wachter) *at-wathu-ic*.

D'après GANTIER, de *odwacca*, qui signifie *forteresse* où l'on fait bonne garde, *Gutswache*. De là le nom générique *aduacca*, qui s'appliquerait à toutes les forteresses.

D'autres expliquent *aduatique* par *achterwacht*, *arrière garde* (431).

Si *aduatuca* vient de *odwacca* nous traduirons par *od* = *hawot* = tiens et *wacht* = garde ou *fais bonne garde*.

Sortis de la *Chersonèse Cimbrique* (Jutland) furent détruits par le consul MARIUS.

Le reste des *atuit ci* (6000) put s'établir au N. de la Sambre, entre les Nerviens et les Eburons. L'*oppidum aduaticorum* serait le château de Namur.

CESAR dit qu'ils arrivent en Belgique l'an 101 avant J. C., après la défaite des Cimbres par MARIUS. Ils descendent des 6000 Cimbres préposés à la garde des bagages. Ils imposent un tribut aux Eburons et occupent une partie de leur territoire, entre la Meuse (Namur à Vivegnies) la Dyle (Louvain à Court St Etienne) les frontières de la Nervie (Namur à Court St Etienne, et le Démer (413).

CESAR trouva en Belgique les Tréviriens et leurs clients ou confédérés (*socii* et *clientes*). Les Nerviens et leurs clients.

Les Atuatiques. Les Eburons. Les Ambivarites et les Ménapiens. Tous, sauf les Ménapiens, étaient d'origine germanique. D'après PIOT, les Ménapiens étaient gaulois ? (413). Ils étaient établis sur la rive gauche de la Meuse et s'avançaient jusque sur la rive droite de la Dyle (Namur, Limbourg et Brabant) (MIRGUET).

A. WALTERS (317) les place entre la Sambre et le Démer, d'autre part, entre la Dyle et la Gette, dans la Hesbaie Occidentale.

PIOT et VANDERKINDERE situent les Aduatiques sur la rive gauche de la Meuse, entre les Eburons et les Nerviens et non pas à l'extrémité Orientale de la Belgique. (681)

C'est à tort, semble-t-il, que DE SAULCY et H. SCHUERMANS ont attribué aux Atuatiques la monnaie portant AVAUCIA qui appartient aux Tongres. (286).

**Aerschot.** (Brabant) *Arescod* en 1107, *ArescOTH* en 1143 (542) *Aderschot* en 1125, 1179, *Arschot* 1125, 1128, 1183, *Ardenschot* en 1193, *Aerschod* 1129 *Arescotum*, *Aerschotum*, *Aerschotia*, *Arscotium* (331) signifie d'après JUSTE LIPSE, giron de l'aigle — Arendschoot (!) et il en déduit que c'était le dépôt des aigles romaines ! De *ar* rivière et *schot*, enclos, fort, castellum, d'après CHOTIN,

GRAMAYE rapporte que le jeune OCTAVIEN aurait abattu un aigle à Aerschot, en présence de JULES CESAR. (!) Celui-ci applaudit à l'exploit et fit construire la ville à cet endroit, d'où le nom *Arens-scot*, aigle tiré (!).

*Aer* serait l'équivalent de *Er*, *Eor*, *Ir*, et rappellerait *Dys* ou *Mars*. Dans le Luxembourg *Ertag*, *irtag* et *erctag* désigneraient le *mardi*, *Dysendag* ou *Dingsdag*. *Aeresburg* est souvent désigné comme *Mons Martis*. BLOMMAERT en déduit que *Aerschot*, *Arendonck*, *Arenberg*, peuvent signifier *Schot*, *donck*

et *berg* de MARS. Aerschot peut donc signifier enclos, fort ou Castellum de MARS.

D'après FÖRSTEMANN (542) dans Aerschot existe le suffixe *ard*, *ackerland*, *ploegland*, terrain cultivé et *schot* qui est un endroit clôturé, souvent un franc alleu.

Quoi qu'il en soit, notons qu'une tradition constante rapporte qu'Aerschot serait une colonie fondée par JULES CESAR. On stipule « après son retour d'Angleterre ». Dans la Saga de BREBOENDEHENNEN VAN MERCHTENEN, il est dit, que l'empereur JULIEN aurait fait élever un palais à Aerschot (493).

Situé au pied d'une chaîne de collines qui commence au delà de Diest et qui, autour de LOIVAIN, prend le nom de *Loo*. (*lucus*) C'est près de ces collines que commencent les plaines de la Campine. De leur sommet on aperçoit les clochers de Gheel, Turnhout, Hoogstraeten, Malines et même d'Anvers, ainsi que ceux de Montaignu et d'Averbode (464).

La tour d'AURELIEN, *Turris Aurelianensis*, *den toren van Aurelianus*, qui domine la ville, devrait son nom à l'empereur romain. D'après d'autres, elle serait simplement la tour *van Orleans* (?) parce qu'au XV<sup>e</sup> S. cette famille possédait Aerschot (?). Quoi qu'il en soit, la tradition dit que la tour en question date des romains.

Le *Orleanstoren* était avant sa restauration (?) (avant 1847) dit VAN EVEN (707) une des tours de refuge les plus pittoresques de nos contrées. La tradition dit qu'elle fut construite par un prince ORELIANI (707).

Sans vouloir trancher la question, notons que près de la tour en question on a trouvé des urnes et des francisques (au musée de Bruxelles) (612). En 1919, le capitaine J. STROOBANT y a récolté des sillex taillés. VAN DESSEL y signale également des antiquités antéromaines. A *Nieuwrode*, (nouveau défrichage) on a trouvé cinq haches en bronze à douille carrée, à

dépansions latérales et lame très élargie et anneau sur le côté (au musée de Bruxelles) (165). En 1909 à *Schoonhoven*, beau curtus, découverte de monnaies et d'objets romains (620). D'après A. WAUTERS (219) ce serait un très ancien poste fortifié gardant le passage du Démer, par la voie passant par Humelghem vers Bruxelles. Peut-être sagit-il ici de l'ancien château de Rivieren situé au bord du Démer, à l'O. de la ville, lequel peut avoir remplacé le *aerden-schot* ou vallum en terre primitif. GAUCHEZ y fait passer le *Diverticulum* (XLIII) Maestricht-Diest-Montaigu-Aerschot-Elewyt. Cette voie s'unit à Schoonaerde à la route Diest-Tessengerloo. VAN DESSEL y fait passer la voie Tirlemont-Aerschot, par Vissenaeken, Binckom, Winghe St-Georges-Hauwaert et Nieuw-Rhode, (333).

ECKHARDT attribue à Aerschot un *triens*, où il lit *Versorod*. GHESQUIERE, que cite SERRURE (536) considère cette opinion comme inadmissible.

L'ensemble de ces données justifie les traditions romaines en vogue à Aerschot. (313)

Lieux dits : *Aurheide*, (Orheide) *Aurodeberg*, *Dubbeek*, *Elsen*, *Haterbeek*, *Nieuwland*, *Schoonhoven*, *Speelhoven*, *Schaepsvijver*, *Meetshoven*, *Papenbosch* (bois des curés).

A l'E. de la ville, entre le *Doorenberg* et le château de *Schoonhoven*, la motte, *op de mot* qui semble être une motte féodale. On dit qu'une poule noire diabolique y apparaît. (349)

A *Dorenberg*, colline de THOR (?) se voyait une excavation appelée *de Groef* ou habitaient les *heihussen* ou halvermannekens (nutons). Ils étaient petits de taille, et étaient craints à cause des larcins qu'ils commettaient. Ils empruntaient des chaudrons aux habitants et les restituaient malpropres. On les a chassés au delà du Démer, vers Rillaer.

Près de *Nieuw-Rode* se trouve le bois dit *het Dofa* (*Dof haat* = *Dof hout* = *dood hout*, Bois mort?) Il s'y trouvait jadis

un château où on a vu trois voleurs autour d'une table et se partageant de l'or. Un grand chien noir se tenait sous la table. Un ivrogne qui passait par là s'empara du trésor, mais le grand chien, qui était le diable en personne, vint se coucher sous son lit et il fut contraint de rapporter l'or sous peine de se voir tordre le cou. D'après d'autres cela se passait à la ruine de *Aurheide*. (349)

Près de la ville se trouve un château réputé par ses apparitions diaboliques. Un châtelain y aurait noyé son fils dans l'étang et chaque nuit on entend la voix de l'enfant implorant son père. Certaines nuits on y voit apparaître une forme blanche portant une lumière qui se rend sous le pont du château. Elle y vide un sac d'écus sur une table et compte l'argent qu'elle enfouit ensuite à nouveau. (237.)

Dans une prairie, séparée de la chaussée par un ruisseau, se tenait à minuit le sabbat. Les sorcières y étaient couronnées de verdure et buvaient dans des coupes d'argent en faisant de la musique. Un passant étant tombé dans le ruisseau, les sorcières vinrent danser près de lui et le fire boire, mais le passant ayant parlé, tout disparut soudain (349.)

*In Sacra quercu*, ou le chêne sacré, près d'Aerschot on promenait chaque samedi la statue miraculeuse de la Vierge (WICHMANN p. 123.)

Le samedi avant la St-Jean (vers le 23 Juin) il y avait grand concours de peuple à la fête de N. D. du chêne sacré (*O. L. V. heiligen eik*). RINSBERG.

Au St *Niklaasberg*, Nicolas VAN ARNHEM éleva en 1440 un couvent. (619) Au hameau de Bael (BALDER?) existe une ancienne chapelle. Egalement à *Beggynendijk* (chapelle du diocèse de Liège) 383.)

Saint ODULPHE, mort en 838, patron de Looz et chanoine de l'église de St-Sauveur à Utrecht, serait né à Aerschot ou

s'élevait son église, bâtie sur la propriété de ses parents. L'église donnée en 1210 à l'abbaye S<sup>te</sup> GERTRUDE de Louvain, possédait jadis sept tourelles, d'où proviendrait le nom de *O. L. V. der zeven torens*, donnée à l'image de la Vierge qui s'y trouve (464.)

Il s'agit peut-être ici de l'église de Weerde-lez-Aerschot qui passe pour être l'église-mère d'Aerschot et consacrée par S<sup>t</sup> HUBERT à son prédécesseur S<sup>t</sup> LAMBERT. (VIII<sup>e</sup> siècle).

Aerschot avait, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, un seigneur du nom d'ARNOU (327) Avant 1125 c'était la capitale du comté d'Aerschot. En 1147 un Arnold d'AERSCHOT se trouve à la tête des croisés guerroyant au Portugal contre les Maures. MIRÆUS dit que c'était déjà une ville ancienne en 1212.

*Ernulfus de Arsko* ou *Arnold d'Aderscoth*, accompagne en 1115, HENRI V à son entrée d'Aix la Chapelle. Un Godefroid comte d'AERSCHOT, partant pour la croisade, aurait cédé sa terre allodiale à son suzerain le Duc de Brabant. (519)

En 1283, JEAN I le victorieux, donne Aerschot à son frère puîné GODEFROID, seigneur de Vierzon, comte d'Aerschot.

Baronnie possédée par les CROY en 1125. Entourée de murailles en 1283, d'après GRAMAYE ; mais ce fait est contesté. La 1<sup>e</sup> enceinte daterait de 1357. Le béguinage de 1259. Devient ville vers 1283.

Ville patronnée par la Vierge. Le 21 août. kermesse et procession où l'on promène la statue miraculeuse de la Vierge d'une très haute réputation pour ses guérisons merveilleuses. On l'expose sur un trône en cas de grandes pluies, sécheresse ou autres catastrophes. (266)

Aerschot était célèbre pour sa foire des tisserands et des marchands de bois. (354)

On dit de *Kasseistampers* (les pousse-cailloux) de Boeren, (les paysans) d'Aerschot, (393)

SCHAYES (334) rapporte que le jeudi gras (huit jours avant le jeudi saint) les enfants s'accoutrent en costumes militaires pour se rendre à l'église. Le *primus* vient le dernier, tenant gravement une lance. Après une promenade en ville, les écoliers se rangeaient en cercle et lâchaient un coq qui appartenait à celui qui pouvait le prendre. Cette cérémonie n'a plus lieu depuis 1811.

**Aertselaer** (Anvers) Lieux dits : *Hillaer*, sur la limite près du *Hellegat*, *Varenlaer*, *de Grippe*, *Hillaersche baan* qui est une route-limite, indice d'ancienneté, *Winterbeek*, *Molendonck*, *Bist*, *Zinkvol*, *Bruinenbaard*, *Groenenhoek*, *Solhof*. Cours d'eau : *Schellevliet*, *Struysbeeck*, *Wallebeek* ; celle-ci sert de limite avec Schelle. Elle prend sa source au *Heiken* sur le versant S. du *Vosberg* (458). Il y aurait existé un camp pré-historique, (?)

L'abbaye de Lobbes y possédait des dîmes sous l'évêque de Liège FRANCO (858-900). Celles-ci auraient été données au VII<sup>e</sup> S. par St<sup>e</sup> RENELDE, fille du comte WITGER (LE ROY). Eglise vouée d'abord à N. Dame, plus tard à St-LÉONARD à cause de pèlerinage de ce saint. L'église et le cimetière y servent de 1626 à 1648 de camp retranché aux habitants (*Bydragen*, 1910). Jadis dépendance de Contich, dont il est séparé vers 1307 ou 1309.

Un seigneur de Cleydael, Corneille SANDERS, décapité au XV<sup>e</sup> siècle, circule la nuit autour du château, portant sa tête entre les mains.

Dans les marais entourant jadis le château, existait une anguille monstrueuse, diabolique, que l'on n'a jamais pu capturer. (*Annales acad archéol.* 1891.).

Nous pensons que le château de Cleydael, à 5 kilom de Contich, peut avoir été la résidence du comte WITGER. (Voir Contich).

**Afforden.** (Brabant septentrional) *Afreden, Afredhen, Aferdhen, Affirde* de *affa*-eau, et *ethi, ethe*, établissement, *volksvesting*

A *Geelenberg* nécropole ayant livré des urnes conservées au musée de Bois-le-Duc. (535)

**Afflighem.** (Brabant) Abbaye célèbre où mourut A. SANDERUS en 1664. A l'Ermitage il existait une fontaine, dont les eaux guérissaient les fièvres malignes. On y éleva plus tard une chapelle, dédiée à la Vierge, qui était fréquentée le lundi de Pâques et pendant les huit jours suivants. (219) La statue de la Vierge d'Afflighem porte dans ses bras l'enfant Jésus. Cette statue, très ancienne, est faite d'une pierre blanche très friable, recouverte entièrement d'un sable noir que les brabançons appellent *lavender steen* (?) (231) D'après d'autres, la vierge miraculeuse serait en *arenesteen* (?) La tradition dit que jadis elle parlait ! (219)

Les religieux d'Afflighem portaient la châsse de N. D. de Wavre de Bruxelles à Wavre.

Le monastère des bénédictins d'Afflighem aurait été fondé en 1075 par six chevaliers *Gerardus, Geldulphus, Tibaldus, Emelirus, Hargenus*, et *Vulbodo* qui, avant leur conversion, se livraient au brigandage dans le bois d'Afflighem après être revenus de la guerre. St Fulgence y est abbé en 1088.

Afflighem qui comprenait jadis les territoires de Meldert, Hekelgem, Baardegem et Esschene, possédait les églises ou chapelles d'Assche, Uccle, Genappes, Esschene, Hekelgem, Moorsel, Wieze, Herdersem, Erembodegem et de Merchtem, ainsi que les couvents de Wavre, Frasnes-lez-Gosselies, St André-lez-Bruges, St<sup>e</sup> Marie de Laeken, Forest et plus tard Bornhem. L'église fut dédiée à St PIERRE. La première dotation est faite en 1086 par HENRI III, comte de Louvain. Elle cite *Hafflinghem novus monasterium*. (641 et 327). Le monastère

fut richement doté par les ducs de Brabant. Le duc GODEFROID I, le barbu, (+ 1140) y serait enterré. L'église servit plusieurs fois de poste militaire. On y conservait l'étendard ducal (334).

D'après A. WALTERS, *Haffingham* proviendrait de *Hafti* descendant d'Ymir, le chaos des Scandinaves (?). BEDA fait dériver Afflighem de *Hapsel* ou *Appel* pomme. Afflighem, jadis *Affligeheim* semble être le *heim* ou habitat du franc AFFLO, (474). La tradition dit qu'on y aurait honoré un dieu païen appelé AFFLI ou HAFFLI. (749)

Le bienheureux RODOLPHUS, bénédictin, mourut en 812 à *Afflighemium*. Il observa strictement le silence pendant sept ans (473).

En 1636, dans la forêt, découverte d'urnes cinéraires, de poteries et de monnaies romaines qui furent offertes au président DE ROOSE (PHALESIUS, *Chronicum Afflig.* fo 299 cité par 219). L'ancien couvent appelé *Hapselghem*, *Hafflighem*. Affligem, *Novimonasterium*, *Neumonasterium*, *Novimensum* et *Affleghem* est cité en 870 dans l'acte de partage entre LOTHAIRE, CHARLES LE CHAUVÉ et LOUIS. On suppose qu'il fut fondé par St-URSMAR.

L'ancien couvent aurait existé au *Bouchoutberg*, à 20 minutes du couvent fondé en 1075. Il aurait été détruit par les Normands au IX<sup>e</sup> siècle. Sur le même *Bouchoutberg*, sur la déclivité vers Teralphene, aurait existé un arbre légendaire, au sommet duquel un oiseau merveilleux chanta tellement bien qu'un moine resta 300 ans à l'écouter.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, du temps de BEDA REGAUS, il s'y trouvait encore une maison appelée *Vogelensang*.

Thomas DE CATIMPRE raconte qu'un moine y ordonna à un incendie de s'éteindre. (749). (Voir Meldert-lez-Alost.)

**Alden-Eyck** (Limbourg Belge) Vieux chêne. Monastère près de Maestricht, fondé vers 720 par ALARDUS et sa femme

GRIMARIA, issue de la race des PEPINS. Les premières abbeses furent les deux filles d'ALARDUS, S. S. HARLINDE et RELINDE qui viennent de Valenciennes ou de *Mons sancti Petri* (*Odilienberg*) se fixer à Alden-Eyck.

Les deux pieuses filles, transportant en cachette des pierres destinées à la construction d'une chapelle, furent surprises par leur père. Aussitôt un parfum céleste, se répandit dans l'air et ces pierres se changèrent en roses. (683)

Le monastère aurait été consacré par S. S. WILLIBRORD et BONIFACE. Serait l'antique *Driapolitanum*. Plus tard hospice pour pèlerins.

En 944 ou 952 l'empereur OTHON I donne Alden-Eyck à l'église St-LAMBERT (314). La charte de donation dit que ce lieu est situé dans le pays de *Husce*, enclave du *Maesgau*. (327) En 949 OTHON aurait donné à FARABERT le couvent *Eiche* (*Oldeneyck*) situé dans le comté de RODOLPHUS. (457) Au XIII<sup>e</sup> siècle le chapitre est transféré à Maeseck. Compris jadis dans le comté de Looz. Relevait encore au moyen-âge de la cour de Vliermaal.

*Eiche*, sur la rivière *Votra* dans le pagus de *Husce* ou comté de Rodolphe.

On croit que le *Votra* désigne le grand ruisseau qui a donné son nom à *Opoeteren*. *Oeter* proviendrait de *Woeter*, corruption de *waeter*, rendu en latin par *Votra* pour *Wotra*. (496) Il semble y avoir existé une étape romaine. (723) On y a trouvé des poteries et des monnaies du Haut-Empire (4) Tumulus Belgo-romain. (3) A *tremets loo*, lucus ou bois sacré (loo), près de la *heirstraat* qui est une voie romaine, se trouve le *vandert*, qui est l'antique tourbière d'Aldeneyck.

Près de là, le *St-Jansberg*, colline de St-Jean. (518.)

**Alem** (Brabant septentrional) *alheim*, *aeleym*, heim, habitat

près de l'a ou l'eau. Peut-être de *Alm, olm, ulmus* et *heim*. (?)  
Peut-être encore *alem, heim* du franc ALE (?)

Station romaine sur la rive gauche de la Meuse. On y découvre souvent des monnaies romaines. CESAR y aurait combattu les Tencières et les Usipètes.

Est célèbre par le miracle de St<sup>e</sup>- ODRADE (voir Baelen, sur Nèthe) dont le corps y fut amené d'une manière surnaturelle. Le corps de la Sainte fut, à sa demande, placé après sa mort sur un char que l'on abandonna au hasard des attelages. Le char s'arrêta à Alem. Ses reliques transportées à Vught et à Anvers, se trouvent à Baelen et à Millighem. Le comte OTHON fit bâtir à Alem un temple magnifique détruit par la Meuse. Cf. dans SCHUTJES (535) *l'officium* et une biographie d'ODRADA. St WILLIBRORD y aurait prêché la foi.

En 1150 GERARD, abbé de St-Trond fait connaître de quelle manière son abbaye est entrée en possession d'Alem qui lui fut précédemment donné par OTTO, comte de Durach. (182)

Les archives de l'église mentionnent, qu'en décembre 1705, on vit arriver au courant du fleuve, une femme attachée sur une croix de St-André, la tête émergeant sur une planche. Une boîte contenait la sentence du magistrat de Cologne, disant qu'elle avait été condamnée à flotter vivante à la grâce de Dieu pour avoir eu commerce charnel avec son père. On pouvait la nourrir, mais elle devait être repoussée dans le courant. Cela fut fait. Elle arriva morte à Doordrecht. (535)

**Alken.** (Limbourg Belge) Serait le finnois *Allicho* qui signifie *mare* d'après HOUZEAU. (*Essai d'une géographie*) (douteux). *Alk* qui se rencontre dans *Alkemade, Alkmaar* signifie *temple* ou *domaine saint* (*heiligdom*) *Alah* en ancien haut Allemand. (338)

Lieux-dits : *hemelsveld*, champ du ciel, ou se trouve une chapelle dédiée à St GEORGES. (695) Fiefs de *Streel* et *Tom-*

*beken*, la tombelle. Ruisseaux : de *oude* en *nieuwe beek* formant la *Herck*, affluent du Démer.

Vers 1888, fouilles de M. ANT. BAMPs dans une villa romaine(?) à Alken, ayant livré vase en terre noire, vase-coupe avec manche en terre rouge et un vase en verre, que M. ERRERA déclare ne pas reconnaître comme romains, dans la séance de l'*Académie Royale d'Archéologie* du 2 décembre 1888. (*Bulletin* p. 461).

Les Kabauters ont habité le *Tombeken*. Il s'y tenait un *heksendans*, lanse de sorcières.

**Almkerk.** (Brabant septentrional) Eglise fondée au VII<sup>e</sup> S. par St SWITBERTUS à Zandwijk (535)

**Alphen.** (Brabant Septentrional) *Alpheim* en 726 et 1173, *Alphen* en 712 et 1186. *Hem* ou *heim* habitation, de ALEF (nom frison ou frank) (26) Alphen en 1175. (218). Serait l'*Alacfasis* de la loi salique, d'après WENDELINUS.

En 1791, fouilles de l'abbé HERMANS. (6) En 1842, de CUYPERS et VAN SPAENDONCK. Grand nombre de tumuli renfermant des urnes antéromaines. (7) Les fouilles CUYPERS livrèrent deux anneaux ou bracelets en bronze tournés en spirale, un petit anneau en ivoire, une plaque ronde et une épingle à cheveux en bronze. (8 et 12) Entre Alphen et Riel, des vestiges de remparts d'un campement romain. On a trouvé dans cette enceinte de nombreuses monnaies romaines. (Notre collection)

La nécropole à incinération de Alphen est encore bien visible entre le *looneind*, *einde van het loo*, teminus du *loo*, du lucus ou bois sacré et le moulin.

Les *Bartjes* (?) sont des parcelles élevées, au S. E. du village d'Alphen, entre les *Koekedongen* et *Terover*. Elles dominent la vallée des *Papenmoeren* (tourbières des curés). Ce sont d'anciennes sapinières, dont les souches ont été extraites il y a des années et qui, après être restées en friche assez long-

temps, ont été plantées à nouveau en 1906 et 1907 de jeunes sapins. On y a tracé à la charrue des sillons d'environ un pied de profondeur qui ont fait découvrir les urnes en place. Nous récoltons à cet endroit quelques tessons d'urnes très grossières, épaisses et dont la glaise contenait avant la cuisson, quantité de petits cailloux roulés.

Un peu plus loin, nous découvrîmes en 1908 un champ parsemé de grandes quantités de fragments de *tégula* à rebords, *coupes*, *amphores*, *plats*, *œnochéas*, *dolium*, en terre cuite blanche, jaune-clair, noire et rouge, ainsi que des fragments (plus rares) de verre bleu et de terre samienne. Le tout incontestablement de fabrication romaine. Nous y récoltons au-dessus du sol et sans fouilles, un plein chargement de tessons très variés, qui promettent des résultats appréciables à nos continuateurs. Quelques sondages auxquels nous procédons à cet endroit, font constater la présence de gravats à environ 60cm. de profondeur. Quantité de fragments de terre cuite sont couverts de cendres et d'enduits vitrifiés qui font supposer un feu violent. En 1910 au même endroit, nous trouvons un beau bronze romain, manche de miroir (?) représentant en haut relief un bouc (notre collection).

L'ensemble des constatations permet de croire, qu'il a existé aux *Bartjes*, une villa romaine, probablement détruite par le feu. Comme pour tous les établissements romains d'ailleurs, le site les *Bartjes* était judicieusement choisi, sur la hauteur et à proximité d'un cours d'eau, de *Oude Lei*, qui traverse les *Papen moeren*.

Voici quelques légendes recueillies dans les environs immédiats de la *villa*.

Le *Duivelsput*, puits du diable, se trouve au nord de la villa, sur le territoire de Riel, entre *het hoefke* et la *Alpheschehoef*, au centre d'un marais de *oude Lei*. A la Noël, à minuit, on y

entend sonner une cloche. Cet endroit sur la limite des communes de Riel et d'Alphen, est redouté pour ses sorcelleries,

Immédiatement à côté du rivelet, *de Lei*, se voit le *kabau-terswal*, le vallum des nutons. C'est une large fosse, célèbre dans toute la contrée et que l'on dit avoir été creusée par les *kabauters* en une nuit. Ils espéraient pouvoir creuser leur canal jusqu'à Tilbourg avant le lever du jour, mais il furent surpris par le chant du coq. A proximité de la villa romaine des *Bartjes*, se trouve une parcelle dit *het vliegende licht*, le feu follet.

Het *Hondseind* est un lieu-dit voisin des *Bartjes*. Nous traduisons *Hondseind* par extrémité ou endroit de l'offrande ou du sacrifice. De nombreux *hondsmoortel*, *hondsberg*, *mortels*, *hondskling* et autres variantes se rencontrent toujours en Campine, à proximité des nécropoles à incinération. Nous les considérons comme étant la colline à sacrifice du bétail destiné aux repas funéraires ?

Au *Ganzenblik*, JOOSEN a trouvé, en 1883, des urnes grandes comme une petite cuvette. On dit qu'une tonne d'or est cachée entre le *grintebrug* et le *rietbrug*, situés entre le *grand badaf* et le *heihuiskén*.

Le *kattekuiltje*, trou aux chats, se trouve à Alphen, près de la ferme de Jean WALTERS. C'est là que se tient le *kattendans*, danse des chats, ou sabbat.

Au *Lindenboom*, tilleul, alias *in de klok*, à la cloche, entre Alphen et Terover, se tenaient jadis les réunions de kermesse, de Carnaval et de Noël.

Ces réunions avaient lieu au son d'une clochette, jadis placée dans le tilleul en question. Cette clochette fut suspendue plus tard dans le clocher de Weelde et se trouverait actuellement dans celui d'Alphen. Pendant très longtemps les joyeuses entrées et autres festivités se perpétuèrent *aan de*

*oude Maastrichtsche baan, in de Klok*, chez Jacques BRYCKX. Nous y voyons une curieuse survivance des coutumes germaniques.

Het *fontein* alias *Valentynsputje* ou *Willebrordusputje*, qui se trouve entre Alphen et Chaam, jaillit au sommet d'une colline. Son eau possède des vertus curatives. On raconte que saint WILLEBRORD, parcourant avec ses hommes, l'antique voie vers Maestricht, s'arrêta dans la bruyère d'Alphen. C'était en été et l'eau manquait. Le saint planta sa crosse dans le centre de la colline et aussitôt une eau limpide jaillit et ne cesse de couler depuis cette époque,

Le *Uilenkasteel*, château des hiboux, sous Alphen, se trouve dans la bruyère, dans la direction de Poppel. C'était jadis un très ancien château dont il n'existe plus pierre sur pierre. Au milieu de fossés marécageux, on trouve des tas de gravats informes. Le propriétaire, Corneille BRYCKX, dit y avoir découvert un creux en silex, ayant l'apparence de la moitié d'un œuf de poule coupé en longueur. Au centre se trouvait découpé en creux, un enfant nu. Il a vendu ce moule ou intaille antique ? à un marchand d'antiquités.

Une légende, très connue aux environs, dit qu'il se trouve un trésor caché (plusieurs tonnes d'or) à *Uilenkasteel*.

On raconte, que le dernier propriétaire aurait fait mettre le feu à une grange du château où des prisonniers se trouvaient enfermés et qui furent tous rôtis vivants. Comme punition de ce crime, il vit des légions de souris traverser à la nage, les fossés du château, et le dévorer entièrement. (Légende de Hatto).

Très anciennement on aurait exhumé des urnes cinéraires dans le voisinage du *Uuilenkasteel*. Il s'agit probablement ici des fouilles faites dans la *Bedafsche heide*, vers 1842, par CUYPERS. A défaut de la nécropole, disparue depuis longtemps

à la suite de défrichements, nous retrouvons cependant ici tous les éléments qui caractérisent ces antiques champs de repos. C'est la situation de la *Bedafsche heide* sur la frontière Hollando-Belge, entre Alphen et Poppel. Le lieu-dit *Hondseind*, terminus de l'offrande ou du lieu de sacrifice, entre Bedaf et Poppel. L'existence près de ce *hondseind* d'un arbre très ancien qui était l'objet d'une espèce de culte et où les pèlerins venaient *lier la fièvre*. Le voisinage du *Jutenbosch*, (1) près du *hondseind*, où avait lieu un *kattendans*, sabbat. Enfin le *kattenbosch* près de l'église de Poppel.

De même pour la villa romaine et la nécropole à incinération des *Bartjes*, nous retrouvons : l'emplacement sur un terrain élevé sur les limites de deux communes ; la mare à cloche du *duivelsput* ; la légende des *kabauters* ; le voisinage d'un nouveau *hondseind* qui se trouve entre le *Princehoef* et les *Bartjes*. Enfin le lieu-dit *het looneind* qui est une forme de *loo-eind* ; terminus du *loo* ou *lucus*, bois sacré qui s'étendait entre Brakel et Alphen et dans lequel nous retrouvons la mare sacrée, l'arbre à vertus curatives, la nécropole, le lieu à sacrifices, etc. exactement comme nous l'avons découvert pour Grobbendonck, Rijckevorsel, Casterlé, Turnhout, Luiks-Gestel, Weert, Vosselaer, Merxplas, Bergeik, etc. etc.

En 711-12 le frank salien ENGELBERTUS, seigneur de Breda, donne à Tilburg, à St-WILLIBORD ses propriétés à Alphen (*in Pago Taxandrico*.)

« *In pago Texandrial in loco nuncupante Alfheim, quod mihi ex paterno jure legitime provenit, hoc est casatas XI, cum sala et curticle mes* » (donation d'ENGELBERTUS à S. WILLIBORD, dans PARDESSUS, *Dipl.* t. II.) Dans ce texte *sa/a* à le

(1) *Jutenbosch*, *Reusenbosch* ? bois des géants. GRIMM, identifie les *Jüten* avec les *Jötum*, les anciens géants de la mythologie nordique.

sens de *maison seigneuriale* (318). Ce sont les biens donnés en 726 par St WILLIBRORD à l'abbaye d'Épternach avec les domaines de Wadradoch (Waalre), Bobanschot (Baschot-lez-Diessen), et Diosna (Diessen) (182).

En 709 un donateur fait abandon à WILLIBRORD, évêque de Maestricht, de onze fermes qui lui revenaient de son père, avec la maison et le courtil, avec les esclaves et leur pécule. Ces biens ainsi qu'un *Watrischafum* (*Waterschap* (?) étaient situés à Alfheim en Toxandrie (PARDESSUS, *Diplomatica II*, p. 280) (5'0).

En 1175-78, LOUIS, abbé d'Épternach, cède l'église d'Alphen et les chapelles de Diessen, Chaam et Riel à WICPERTUS, abbé de Tongerlo (467). Déjà en 1109 les templiers de Breda possédaient des biens étendus à Alphen et à Oosterhout. (300) La ferme de *Ter Brauke* (sur la nécropole à incinération) appartenait au XII<sup>e</sup> siècle aux templiers qui l'avaient reçue en 1100 de HENRI II de Breda. Ils y établissent en 1311 une commanderie de Malte. (509) La chapelle des chevaliers de Malte était celle de *Joannes den dooper*, démolie vers 1840. En 1216, GODEFROID, sire de Breda donne la ferme *Nieuwland* à Alphen à l'abbaye de Tongerlo. (482) Les VAN ALPHEN (cités en XIII<sup>e</sup> siècle) étaient des cadets des sires de Bréda. L'abbaye de Tongerlo possédait le patronat de 44 cures, dont Chaam, Klein-Zundert, Nispen, Riel, etc. (743)

**Alphen** (lez-Leide). C'est à tort que nous avons situé avec SCHAYES, l'*Albiniana* de l'itinéraire d'ANTONIN et l'*Albaniance* de la carte de PEUTINGER à Alphen près de Tilbourg. Le camp supposé de CLODIUS ALBINUS, compétiteur de l'empereur SEVERE, doit être cherché à Alphen-lez-Leide.

*Albiniana*, ville au VI<sup>e</sup> siècle, a été situé entre *Trajectum* (Utrecht) et *Mannaricium*, Maurich-lez-Duerstede (CLAVIER). Wechte-lez-Utrecht (d'après ALTING). (641) On y a trouvé une

pierré légionnaire et quantité d'autres objets romains (454).

**Alsemberg** (Brabant) *Ausemberga* en 1243, *Halsenberg* en 1415, *Alzenberghe* en 1435, *Alsenberghe* en 1491, *Halsemberge* en 1621 et 1686, *Halsberghem*, *Alsembergal*. Sur une colline près de la forêt de Soignes, dans le bois du soleil, dit CHOTIN, (331) dont *Halt*, bois et *Berg*, montagne. (CHOTIN) Les légendaires traduisent montagne (où croit) *l'Alsem*, l'Absinthe. Alsemberg étant situé sur la chaussée de Hal (*Hellia*) nous proposons colline ou *Bery* de *Hal* ou de *Hellia*, déesse nordique de la mort. *Elsemheide*, bruyère de *Hel*, *Hoogstraat*, via élevée (voie romaine), *Ysberg*, colline de glace, *Gemeenteveld*, champ communal, vaine pâture, *Tolbroek*, marais du péage, *groot-waterpoel*, mare de la grande eau, *duyvelsbeek*, ruisseau du diable, qui se jette dans le ruisseau de *lansrode*; *thorenbroek-bron* près du vieux château, source du marais de *Thor*, de *Steenbosch*, bois des pierres, situé près de la limite vers Linkebeek et où s'élevait jadis la potence. Il doit s'y trouver des substructions antiques.

Il y a un Alsemont-lez-Baulers, un Alsemont-lez-Roulers, un Alschenberg-lez-Gemmenich, Alzemberg-lez-Buzet.

Pèlerinage célèbre, le 2 Juillet (visitation de la Vierge) à la statue miraculeuse, invoquée pour l'heureuse naissance et la conservation des enfants.

D'après WICHMANS, (231) Elisabeth, fille du roi de Hongrie, aurait promis vers 1230, de bâtir un temple dédié à la Vierge et un ange lui dit de l'élever à Alsemberg sur un champ de lin vert. La même nuit le même ange apparut à *trois vierges* (peut-être les trois norines ? voir Hackendover, Heyst-op-den-Berg, Bevel, Meir, Westmalle, Bedburg, Hollebeke, Brusthem, etc.) et les engagea à céder leur bien. Elles y consentirent après maturité du lin, lorsque leur lin se trouva muri le lendemain. On y trouva un fil figurant le pourtour de l'église.

St<sup>e</sup> Elisabeth fit don de la statue, vénérée sous le nom de *Stella maris*.

D'après d'autres (266) la statue aurait été donnée par Sophie, duchesse de Brabant et fille d'Elisabeth de Hongrie. (voir Hal) L'ange serait apparu à *trois vierges en furie*, disant que dans le champ où elles se livraient à leurs mauvaises actions (*lino confitu*) un temple serait édifié en l'honneur de la Vierge Marie (WICHMANS p. 150). A partir de ce moment des prodiges innombrables y furent constatés. D'autre part, le Duc Jean III, prisonnier des Sarrasins, aurait fait le vœu de faire bâtir le chœur de l'église d'Alseberg. Il oublia sa promesse, mais la Sainte Vierge lui apparut disant qu'un fil de soie tendu à l'E. de l'église lui indiquerait le tracé du chœur. Ce plan fut suivi. On conserva longtemps le fil à l'église (266). Les clefs de voûte représentent Marie entre deux bottes de lin. Des tableaux y représentent le miracle du lin mûr. A Lebbeke, il y a une légende analogue (650).

Le *duivelsbeck*, ruisseau du diable, nous apparaît comme le séjour des trois normes que l'on trouve souvent dans les *helleputten*, puits de *Hellia*. Le lin de la légende est probablement celui que les normes filaient. Nous en inférons que Alseberg était une colline consacrée à *Hellia* au bas de laquelle existait un sanctuaire des normes, sanctuaire qui fut christianisé. Ce qui confirme cette supposition, c'est que WICHMANS rapporte qu'une femme ayant mis au monde un enfant mort-né, elle implora la Vierge de Alseberg et l'on vit l'enfant déjà enterré reprendre vie. Il put recevoir le baptême et mourut après. Or ce sont surtout les vierges noires, *Hellia*, déesse nordique de la mort, que l'on invoquait pour les enfants morts.

D'après un diplôme de 1155, de l'évêque Nicolas, l'église

aurait remplacé une petite chapelle édiflée par Parvin, abbé du St-Sépulcre à Cambrai,

Un curé d'Alseberg vit au cimetière une procession de vierges (266).

On appelle ceux d'Alseberg *de bijters*, ceux qui mordent; *de kloklüers*, les sonneurs de cloches; *de meubelkloppers*, *de drankzuiers*, (393).

Station néolithique. Cf. BOLS, *Eene néolithische standplaats te Alseberg ontdekt in 1901*, Gent, 1902.

**Ambivarites.** CÉSAR seul les cite (IV c. 9) et une seule fois.

En hiver l'an 55 avant J. C., les Tenctères et les Usipètes chassés par les féroces Suèves, passent le Rhin et font invasion chez les Ambivarites, pour se répandre dans le nord de la Hollande jusqu'à Clèves. On suppose que c'est vers cette époque que les Ambivarites s'installent en Campine ou Toxandrie. VAN EVEN (707).

Une des vingt-quatre nations qui, suivant le dénombrement de César, étaient comprises dans l'étendue de la Belgique. Position incertaine. Tribu ménapienne établie sur la rive gauche de la Meuse (?) (VANDER KINDERE).

Semblent avoir habité aux environs d'Anvers dans le Brabant, entre les Ménapiens et les Centrons, les Grudiens, les Lévaques, les Pleumosiens et les Gorduniens, cinq peuples alliés des Nerviens, dont les territoires se terminaient au Démer vers Malines. (DEWEZ). WALCKENAER les situe près de l'Amblève. La commission de la carte des Gaules, aux environs de Nimègue, vers Clèves. L'empereur NAPOLEON III les suppose au sud des marais de Peel. Le général VON GÖLER du côté de Givet. DE VLAMINCK (611) dit qu'il faut les chercher à gauche de la Meuse.

Les *Ambivarites* seraient les *Aedui*, *Ambarri* clients des Eduens. (Bresse) Un peuple de l'Avranchin devait s'appeler

*Ambivariti*. Un autre peuple du nom d'*Ambivariti* habitait sur les confins de Belgique et de la Germanie au delà de la Meuse (E. DESJARDIN, 537).

WITKAMP les place sur la Roer et la Geule et soutient que Amby-lez-Maestricht rappelle leur habitat.

Grégoire de Tours cite les *Ampsivari* ou *Amsivarii* habitants de l'Ems (*Amsis*) parmi les peuples transrhénans. Plusieurs auteurs ont proposé d'identifier les *Amsivarii* avec les *Ambivarites*.

HENSCHENIUS et PAPEBROCH les placent entre Anvers, Breda et Berg-op-Zoom.

Occupent, d'après DES ROCHES (*Nouvelle carte de l'ancienne Belgique*) avec les Ménapiens, la contrée située entre l'Escaut et la Meuse, ayant pour limite au Sud, une ligne qui semble être composée des cours du Rupel et de la grande Nèthe et continuée par les frontières *actuelles* ? du Nord de la province de Limbourg.

Les Ambivarites et les Ménapiens sont *remplacés en partie par les Taxandres* chez DES ROCHES.

« Aux environs d'Anvers, ils auront été compris dans la *Civitas* des Nerviens, tandis que les Taxandres (Campine et Brabant septentrional) auront fait partie de la *Civitas* des Tongrois. Cette *civitas*, correspondant au diocèse de Liège, s'étendait en Hollande jusqu'à l'Escaut oriental et jusque dans l'Île de Tholen. Ce qui explique le texte de PLINE « *a Scaldi extera incolunt Taxandri* » (BERTHELS, 383.)

« Peuplade peu importante qui occupe une partie de la Campine brabançonne et touchait, selon César à la Meuse. Bornes : A l'O. l'Escaut à partir de l'embouchure du Rupel. Au S. la Dyle qui formait les limites des Nerviens et des Aduatiques. A l'E. par les Eburons » (PIOT 413).

Semble signifier « *ceux qui naviguent sur les 2 rives* » sous

entendu de l'aa (eau) *Ambo*, les deux, en latin qui désignerait Ambez (Gascogne) *Ambo rives*, les deux rives. *Ambidextre* les deux dextres, etc.

*Varites* proviendrait de *bevaren*, qui est *naviguée* ; *bevaarbaar*, navigable.

TORFS dans son étude étymologique *Ambivariten en Toxanders*, conclut à l'identité d'*Ambivare* et d'*onbevare*, synonyme d'*onbevreesd*, *onvervaard*, sans crainte, qualificatif qu'il justifie par le témoignage de CESAR disant que les Belges étaient les plus braves, etc. Cette explication, très flatteuse pour notre amour-propre national, nous semble tirée aux cheveux. D'après L. TORFS (684), les ambivarites auraient résidé entre le Démer, la Meuse et l'Escaut, c'est à dire en Campine au pays de Ryen, vers la Mairie de Bois-le-Duc. Ce sont des *Nedersaksers*, bas-saxons, qui se seraient établis à Anvers (au werf) au VII<sup>e</sup> siècle (Torfs).

Il peut exister une parenté entre *Ambiva Ryen* et *Ryen*.

P. C. VANDER ELST (755) les situe à Empel, au N. E. de Bois-le-Duc. D'après ALTING (Pars altera. Tabula II et III). Empel, jadis *Amba*, dont le territoire s'appelle *Amber-Waerd* d'ou Ambivarites (?) tribu ménapienne.

L'auteur de l'*Index géographique des Commentaires (Bibliotheca classica latina* p. 183) que cite TORFS, dit que les *Ambivareti* se trouvaient à l'une et les *Ambivariti* à l'autre rive de la Meuse dans le district de Breda.

Revenons en au texte de CESAR, Livre IV, chap. IX : « *Cognoverat enim magnam partem equitatus ab his aliquot diebus ante proedanti surmentandique causa ad Ambivaritos trans Mosam missam* » etc. « Il savait, en effet, qu'une grande partie de leur cavalerie avait été envoyée quelques jours auparavant pour piller et ramasser des vivres chez les Ambivarites, de l'autre côté de la Meuse.

Il s'agit des germains qui s'étaient avancés jusqu'au pays des Eburons et des Condruses. (*livre IV*, chap.VI). Or, si nous situons les Eburons à Tongres et les Condruses à Ciney, nous pouvons supposer le passage de la Meuse à Maestricht (voie romaine de Bavai) ou à Huy. Les cavaliers pillards peuvent donc s'être répandus chez les Ambivarites dans la province actuelle du Limbourg ou de Brabant. On le voit la question reste obscure et nous sommes loin d'Anvers et de Bréda.

(*A suivre.*)

LOUIS STROOBANT.

Merxplas, Juillet 1922.

# ANNALES

TOME LXX (6<sup>e</sup> série. Tome X)

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Composition du Bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1922. . . . .	X-XVI
La Citadelle de Charles-Quint et le château des Espagnols à Gand, par M. V. FRIS . . . . .	5
Le château de Vilvorde, la Maison de correction et leurs prisonniers célèbres (1375-1918), par M. ARM. DE BEHAULT DE DORNON . . . . .	67 et 236
Compositions inédites de Guillaume Dufay et de Gilles Binchois, par M. CH. VAN DEN BORREN .	109
Vase arétin à sujets macabres, par M. J. B. SIBEN- ALER . . . . .	121
Note sur les élèves flamands inscrits à l'École académique de Paris entre les années 1765 et 1812, par M. S. ROCHEBLAVE . . . . .	146
Notes et documents relatifs à la Galerie de tableaux conservés au Château de Tervueren aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles, par M. CH. TERLINDEN .	180 et 347
Un retable anversois du commencement du XVI <sup>e</sup> siècle, par M. Jos. DESTRÉE. . . . .	407
La Confrérie des Romanistes, par M. EM. DILIS .	416
Le Brabant protohistorique et légendaire, par M. LOUIS STROOBANT . . . . .	489









## TABLE DES MATIERES

---

	PAGES.
<i>Un retable anversois du commencement de XVI<sup>e</sup> siècle,</i> par M. Jos. DESTRÉE. . . . .	407
<i>La Confrérie des Romanistes,</i> par M. EM. DILIS . . . .	416
<i>Le Brabant protohistorique et légendaire,</i> par M. LOUIS STROOBANT . . . . .	489

---

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

---

L'abonnement aux **Annales** est de **20 frs. par an** —  
au **Bulletin** de **10 frs.**, pour les personnes qui ne font pas  
partie de l'Académie.

---